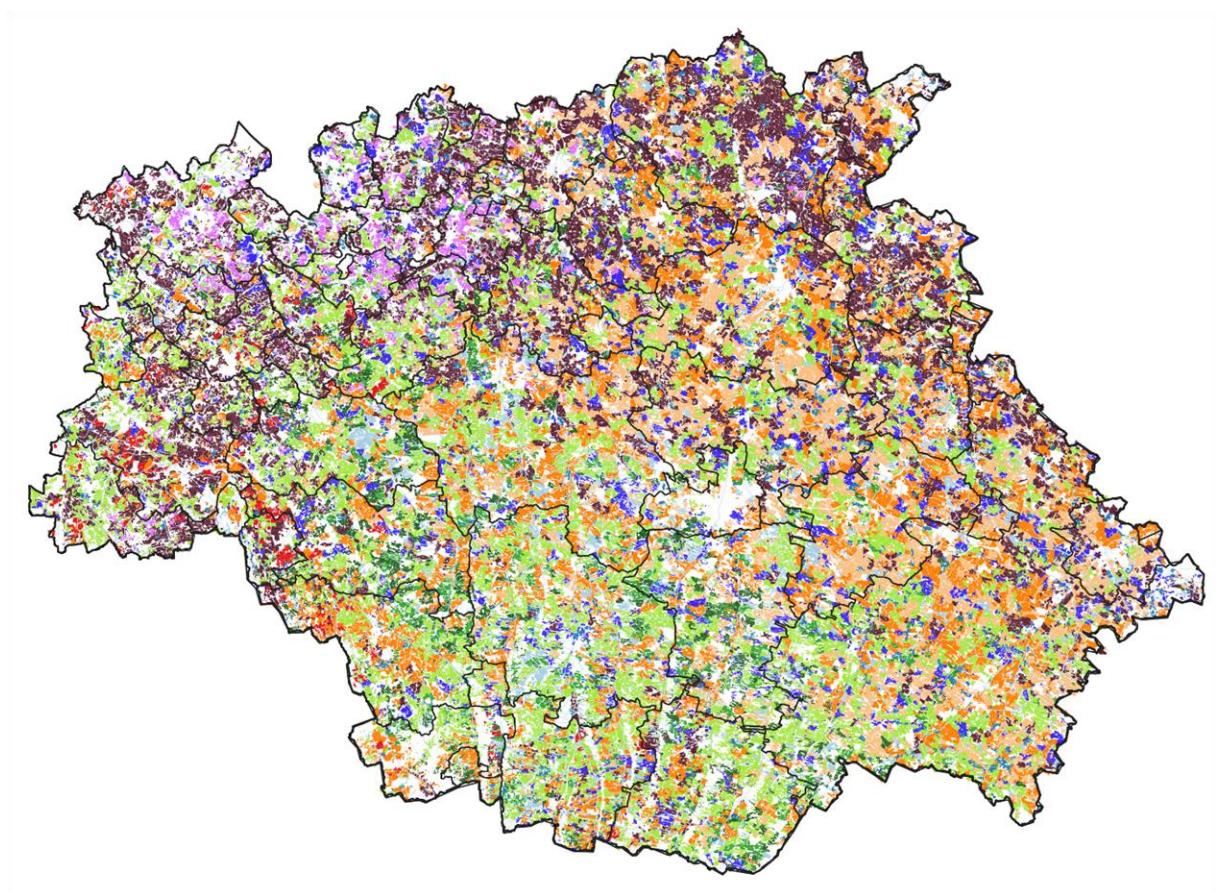


AGRICULTURE ET QUALITE DE L'EAU DANS LE DEPARTEMENT DU GERS

Partie 2 : diagnostic de l'agriculture et du territoire



I. TABLE DES MATIERES

.....	1
I. Table des matières	1
A. Caractérisation macro du territoire	3
1. Analyse de la qualité de l'eau brute et distribuée.....	3
2. Choix et délimitation des zones d'enquêtes.....	5
3. Typologies des zones d'enquêtes et échantillonnage	7
B. Résultats par zone	9
1. Résultats de la zone Gimone	10
2. Résultats de la zone Sud Gers.....	22
3. Résultats de la zone Baïse.....	38
4. Résultats de la zone Tasque-Tarsac.....	55
C. Caractérisation des grandes agricultures à l'échelle du Gers.....	61
1. Les Céréaliers.....	61
2. Les éleveurs	66
3. Viticulteurs.....	70
4. Les plus de 64 ans, Tout en herbe et Autres exploitations	70
D. Tendance d'évolution du territoire Gersois.....	70
1. Extrapolation des stratégies agricoles à l'échelle du Gers	70
2. Analyse filières et conseil	72
3. Analyse des pratiques agricoles.....	77
4. Avis GIP-LIA.....	98
5. Constats globaux de la situation agricole et enseignements à tirer pour la définition d'actions	99



PREAMBULE

Les travaux présentés ci-après fournissent une lecture de l'agriculture du Gers, construite à partir de 70 entretiens, réalisés dans le cadre d'un mandat confié à LIA par le préfet du Gers.

Il s'agissait d'essayer de comprendre les situations et les stratégies de production des agriculteurs, dans leurs diversités, pour imaginer des voies possibles pour des actions de prévention ayant pour but de préserver la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable.

Les stratégies de prévention seront à construire par les acteurs agricoles dans le cadre des démarches mises en œuvre par les institutions. Le présent rapport et les travaux qui l'entourent sont des briques pour ces stratégies.

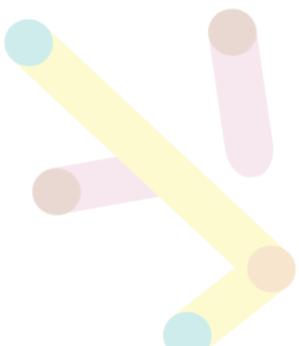
Ce rapport est structuré en 4 parties :

- La partie A propose une lecture macro du territoire et de l'enjeu qualité de l'eau, dans son lien aux productions agricoles et aux pratiques phytosanitaires
- La partie B fournit les résultats des entretiens réalisés auprès d'environ 70 agriculteurs dans 4 zones d'enquêtes
- La partie C consiste en la définition de cas types issus des analyses portées dans la partie B, qui permette une description de l'agriculture à l'échelle du département (donc au-delà des zones enquêtes)
- La partie D est une extrapolation des résultats des enquêtes aux cas-types construits en C. Ainsi, des stratégies d'évolution à l'échelle du département sont proposées

Comme pour tout travail de ce genre, il est important d'en rappeler les limites. En effet, en aucun cas les résultats présentés n'ont prétention à fournir une vérité absolue sur l'agriculture dans le territoire, ni à « modéliser » ou prédire de manière catégorique l'avenir des exploitations dans le territoire.

Pour autant, les multiples échanges autour de ces résultats, au travers de nombreuses séquences de présentation/validation dans chaque zone d'étude et au niveau départemental avec les acteurs, donnent à ce qui suit une certaine robustesse. Celle-ci nous semble suffisante pour l'objectif des travaux engagés, à savoir : fournir un cadre pour mieux penser l'avenir au regard de lien agriculture /qualité de l'eau, et proposer des pistes d'actions qui semblent à la portée de acteurs.

Ce qui suit doit donc avant être lu en gardant en tête le travail qui reste à faire. Ce travail devra s'intégrer dans un cadre d'action alimenté, initié et porté par les acteurs. Une première version d'un tel cadre d'action a été présentée aux acteurs le 22 janvier 2024, et constitue la partie C de ce rapport.



A. Caractérisation macro du territoire

1. Analyse de la qualité de l'eau brute et distribuée

Préalable : cette partie traite de la qualité de l'eau, et s'intéresse notamment à la présence dans l'eau de substances liées à l'usage des produits phytosanitaires.

La lecture que nous proposons de la situation des cours d'eau et des captages n'est pas une lecture réglementaire ni purement sanitaire des situations. Il s'agit de proposer une analyse de la situation, dans une logique préventive, afin de construire des actions volontaires qui vont dans le sens d'une amélioration de la qualité de l'eau.

Pour cela, nous avons pris comme référence la présence, dans un cours d'eau, d'une concentration dépassant 0,1 µg/l pour une substance et/ou ses métabolites.

La présence d'une quelconque substance dans l'eau au-delà de ce seuil ne signifie pas nécessairement le dépassement des seuils réglementaires pouvant attester d'une qualité minimale nécessaire pour un usage donné (notamment l'eau potable) ou pour le bon fonctionnement des milieux.

Pour rappel, dans une logique sanitaire, ces seuils s'apprécient uniquement au niveau du captage utilisé pour la production. Ils sont de 2 µg/l dans l'eau brute, avant traitement, pour les substances et métabolites dits « pertinents », et de 0,1 µg/l après traitement.

En s'intéressant aux dépassements au-delà de 0,1 µg/l, sur l'ensemble des points de mesures de qualité des cours d'eau du département, le présent rapport s'inscrit donc dans une approche préventive de moyen terme, visant à essayer de rapprocher la qualité de l'eau brute de celle des eaux distribuées (diminuant ainsi les coûts de traitement).

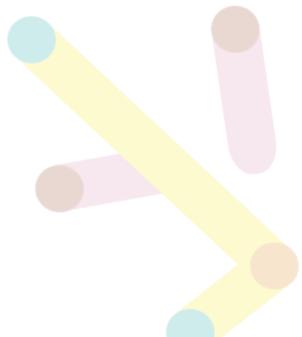
Dans le Gers, l'alimentation en eau potable est effectuée à partir de 50 captages situés dans le département dont 15 en eau superficielle et 35 en eau souterraine. Environ 72 % des débits sont prélevés sur les eaux superficielles (largement prépondérants) et 28 % sur les eaux souterraines (source ARS).

Les rivières du département du Gers sont fragilisées par leurs faibles débits naturels, pourtant fortement soutenus par le canal de la Neste notamment en été. L'activité agricole est prégnante tout le long de leur parcours dans tout le département. Elle s'accompagne de l'usage de produits phytosanitaires (principalement des herbicides) et contribue donc à générer des concentrations dans l'eau en substances actives et/ou métabolites dépassant régulièrement le seuil de 0,1 µg/l.

Un grand nombre de molécules sont ainsi retrouvées dans les eaux, formant un bruit de fond moyen présent sur presque toute l'année avec des pics sur certaines périodes.

La présence de produits phytosanitaires et de leurs métabolites dans les eaux concerne 85% des débits en eaux brutes des captages du Gers. Après traitement, 27 UDI (unités de distribution de l'eau potable) sont ainsi concernées par une présence importante de S-métolachlore et de ses métabolites (Figure A1).

L'Agence Régionale de Santé et l'Agence de l'Eau Adour Garonne ont réalisé un diagnostic des captages concernés par la problématique et ont proposé aux PRPDE (Personnes



Responsables de la Production et de la Distribution de l'Eau) des orientations en vue de l'élaboration de leur plan d'actions curatif. Des préconisations ont été suggérées pour chaque captage (abandon, interconnexion avec un autre captage, mise à niveau de la filière de traitement, etc.). Les principaux projets envisagés sont schématisés sur la Figure A1.

L'analyse de ce schéma permet d'identifier les captages qui devraient être maintenus alors qu'ils présentent une problématique de pollution forte : cela nécessitera la mise en œuvre de mesures curatives et préventives. Les cours d'eau Gimone, Gers et Baïse et la zone de captages en eaux souterraines à l'est autour de Riscle sont concernés.

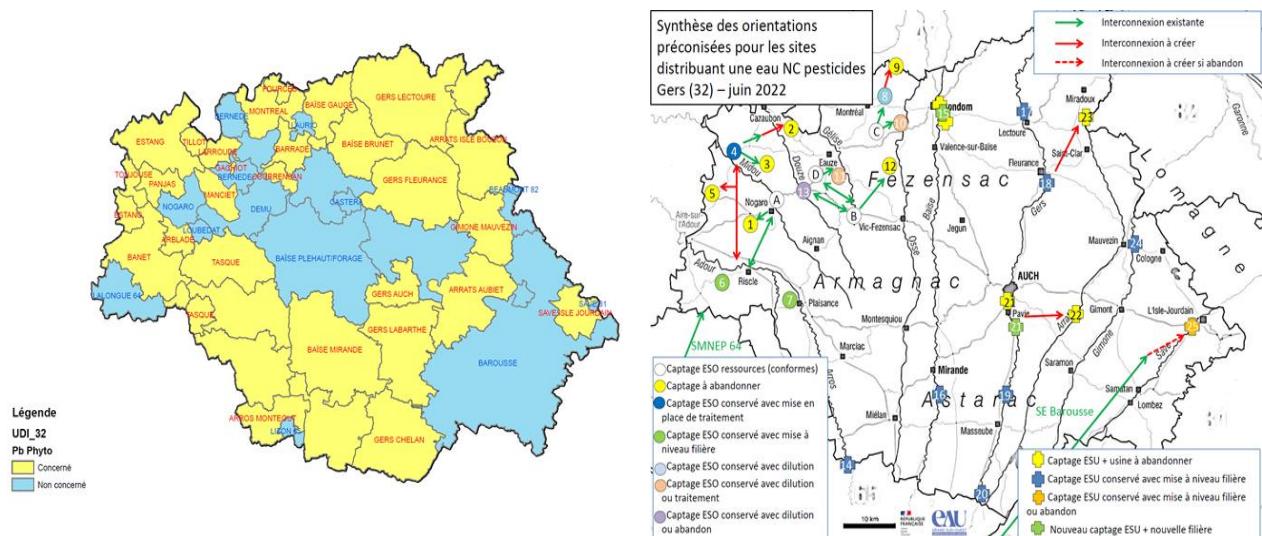


Figure A1 - UDI concernées par le problème de pollution au S-métolachlore et ses métabolites (à gauche) et schéma de restructuration envisagée des captages

La figure A2 présente les molécules les plus retrouvées dans les eaux brutes superficielles du département.



Figure A2 - Molécules les plus retrouvées dans les eaux brutes superficielles du Gers sur la période 2019-2022

En eaux brutes superficielles, l'ESA-métolachlore* est la molécule la plus retrouvée, présente dans 97% des analyses, et 91% des valeurs sont supérieures à 0,1 µg/L. Ce métabolite est retrouvé tout au long de l'année (contrairement à la molécule mère qu'on ne retrouve qu'en période d'épandage) avec des pointes pendant la période d'épandage et en hiver pendant les mois de pluviométrie importante, à l'occasion de sa remise en solution par les ruissellements et lessivages des sols.

* Nb : L'ESA métolachlore est un métabolite de dégradation du S-métolachlore, qui est un herbicide. Lors du lancement de ces travaux l'Esa métolachlore était considérée comme une substance pertinente (c'est-à-dire pouvant déclasser un captage). Depuis, le S métolachlore n'a pas fait l'objet de renouvellement par décision européenne (https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202400020).

Les Figure A3 et A4 présentent les molécules retrouvées dans les eaux souterraines, par ordre décroissant de pourcentage de présence.

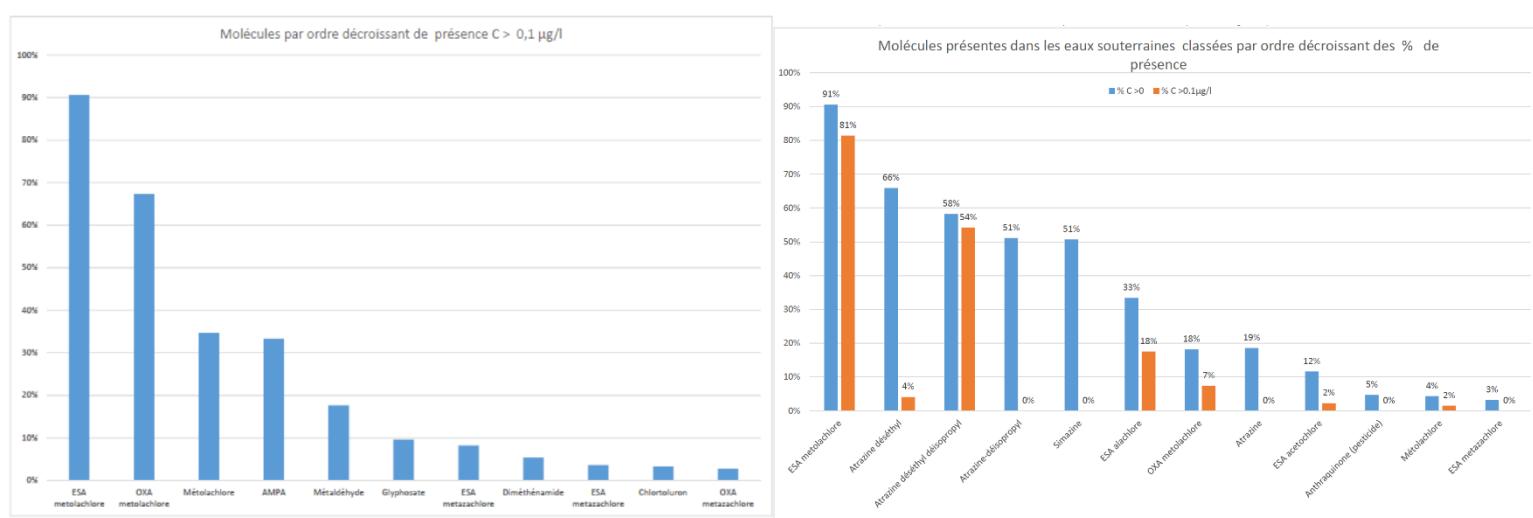


Figure A3 et A4 - Molécules les plus retrouvées dans les eaux souterraines du Gers

2. Choix et délimitation des zones d'enquêtes

A la lecture des données de qualité de l'eau au niveau des captages et de pratiques agricoles, 4 zones d'enquête ont été ciblées et délimitées (Fig A5) :

- A l'ouest, les zones de captage en eaux souterraines dans la nappe de l'Adour (captages de Tarsac-Banet et de Tasque-Goux) qui présentent une concentration moyenne élevée en ESA-métolachlore dans les eaux brutes et distribuées, un niveau de vente de S-métolachlore élevé, et une forte densité de production de maïs. La zone d'enquêtes est délimitée par l'AAC du captage de Tarsac-Banet et le périmètre de protection éloignée du captage de Tasque-Goux .
- Au nord le long de la Baïse, autour des captages de Gaugé et de Brunet qui sont concernés par une forte concentration moyenne en ESA-métolachlore, et la localisation de culture de maïs le long du cours d'eau. On y trouve une présence importante de céréales (blé dur, blé

tendre, orge, épeautre, sarrasin, etc.), et la présence de vignes, qui s'étendent ensuite vers l'ouest.

La zone d'enquête est délimitée par le périmètre de protection éloignée du captage de Gaugé.

- Au sud le long du Gers, autour des captages de Auch-Saint Martin, Labarthe-Puntou et Masseube-Chélan Martinou, qui présentent des cultures de maïs localisées le long des cours d'eau, une quantité élevée de S-métolachlore vendu, et des concentrations croissantes en ESA-métolachlore d'amont en aval le long de la rivière. La présence d'élevage est marquée dans cette zone. La zone d'enquête est délimitée par le regroupement des zones hydrographiques autour des 3 captages, jusqu'à la frontière du Gers au sud.
- A l'est, le long de la Gimone, autour du captage de Mauvezin, qui est la seule zone de prélèvement de l'UDI de Mauvezin, et qui présente une concentration élevée en ESA-métolachlore. La présence de céréales y est importante, et on retrouve la culture du maïs le long de la Gimone. La culture du tournesol y est aussi fortement présente. La zone d'enquête est délimitée par le regroupement des zones hydrographiques en amont du captage de Mauvezin .

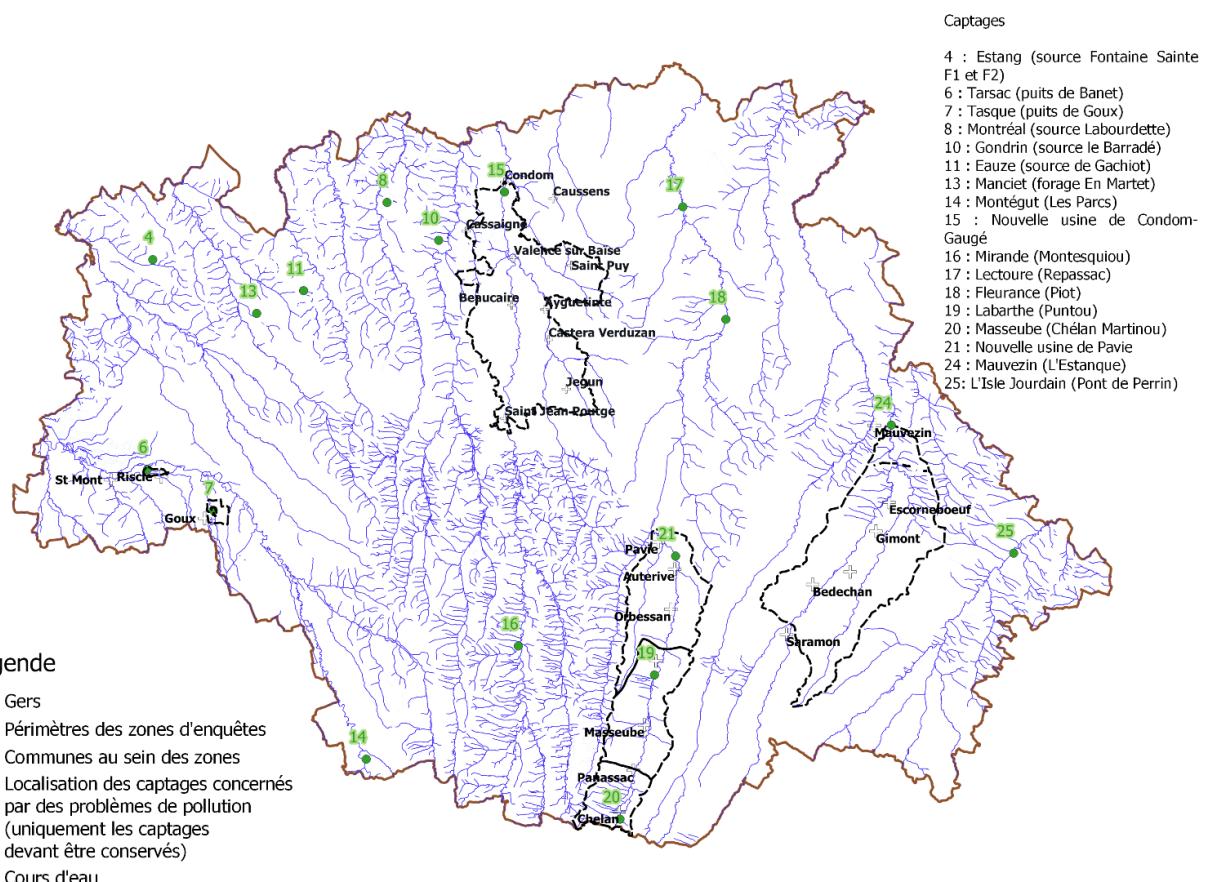


Figure A5 - Zones d'enquêtes

3. Typologies des zones d'enquêtes et échantillonnage

Sur chaque zone d'enquêtes, une typologie a été définie à partir de l'analyse des types les plus présents dans chaque zone (données du recensement agricole 2010). La figure A6 présente les types principaux par communes au niveau des zones d'enquêtes.

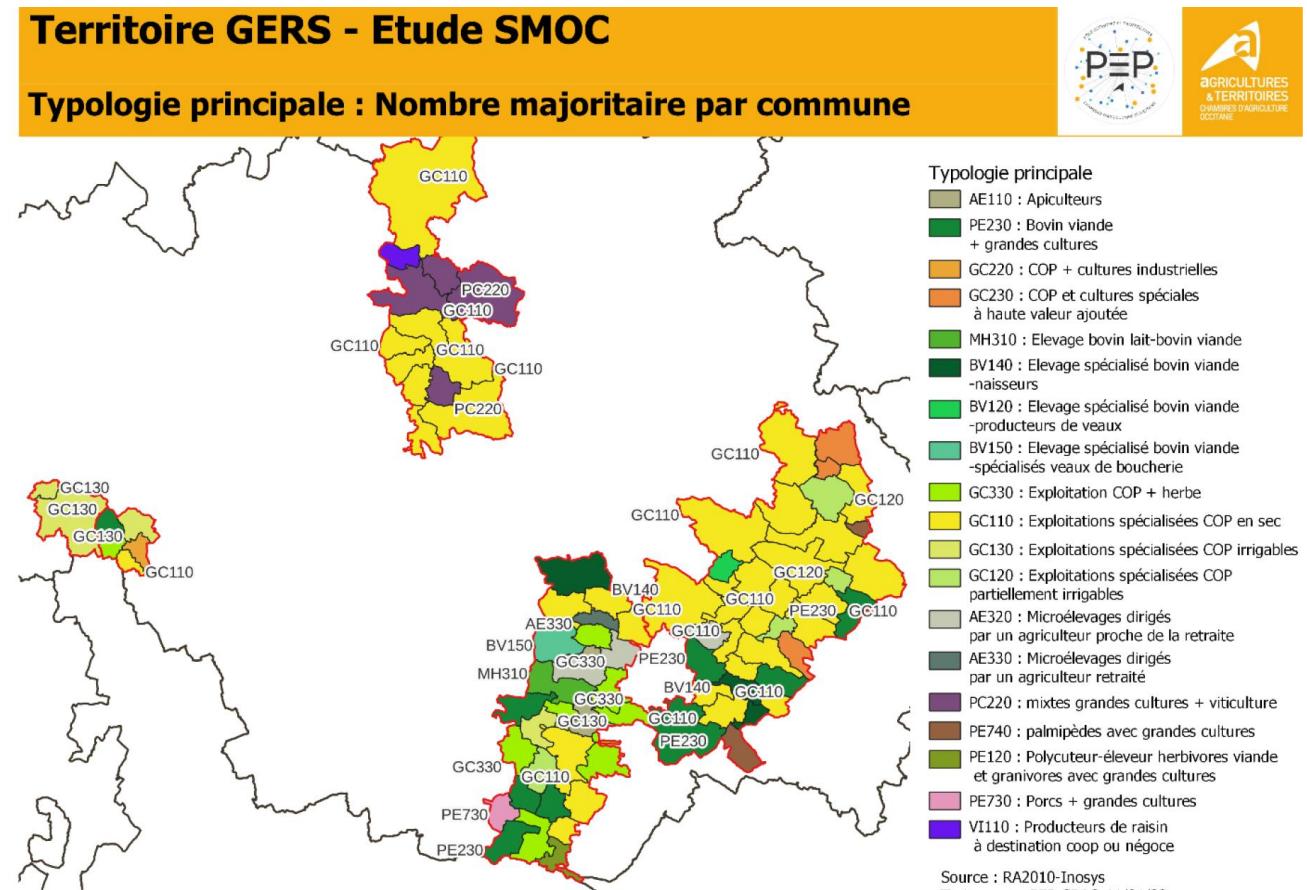


Figure A6 - Types majoritaires par commune en 2010

Les exploitations présentes en 2022 ont été classées dans la typologie de leur zone à partir des critères détaillés A7.

Niveau de tri	Nom du groupe	Critères de tri avec les variables de l'étude
1	Herbivores	BV>=10 ou BL>=5 ou Ov>=25 ou Cap>=50
1	Granivores	BV<10, BL<5, Ov<25, Cap<50, Présence volaille ou porc
1	Productions végétales	BV<10, BL<5, Ov<25, Cap<50, gc>0 ou fourrages>0 ou viti>=1.5 ou verger >=1 ou maraîchage>0
1	Micro-exploitations et jachères	Par défaut
2	Laitier	BL >=5 ou Cap >=50
2	PE viande + grani	GC>=20 ha ou viti>=1.5ha ou verger>=1 ou maraîchage>0, Présence volaille ou porc
2	PE BV	GC>=20 ha ou viti>=1.5ha ou verger>=1 ou maraîchage>0, UGB BV >=85% UBG Herbi
2	PE Herbivores	GC>=20 ha ou viti>=1.5ha ou verger>=1 ou maraîchage>0, UGB BV<85% UBG Herbi
2	Bovins viande	UGB BV >=85% UBG Herbi
2	Autres herbivores	Par défaut
2	PE Grani	GC>=20 ha ou viti>=1.5 ou verger >=1 ou maraîchage>0
2	Volailles spé	Présence de volailles
2	Porcs	Présence de porcs (par défaut)
2	Viti	Vigne>>1.5, verger<1, maraîchage=0, gc<20ha
2	GC + viti	Vigne>=1.5, verger<1, maraîchage=0, gc>=20ha
2	GC	gc>0, vigne<1.5, verger<1, maraîchage=0
2	Herbe uniquement	Fourrage>0, vigne=0, verger=0, maraîchage=0, gc=0
2	Spé arbo ou maraîchage	(Verger > 1 ou maraîchage > 0), gc<20, fourrage <20, vigne =0
2	Polyculteurs	Par défaut
3	GC irrigant	Irrigant
3	GC non irrigant inf à 40ha	Non irrigant, surf GC inférieure ou égale à 40ha
3	GC non irrigant 40-70 ha	Non irrigant, surf GC comprise entre 40ha et 70ha inclus
3	GC non irrigant sup 70ha	Non irrigant, surf GC strictement supérieure à 70ha

Figure A7 - Critères de tri de la typologie INOSYS associés aux variables de la base de données de l'étude et aux seuils retenus

Sur les 4 zones, nous avons réalisé 68 enquêtes : la Figure A8 ci-dessous détaille la répartition des exploitations selon les types de chaque zone (colonne du milieu) et la taille de l'échantillon enquêté (colonne de droite).

Gimone			Sud-Gers		
Typologie CRAO détaillée	Effectifs (EA ayant plus de 70% de leur SAU dans la zone)	Echantillon enquêté	Typologie CRAO détaillée	Effectifs (EA ayant plus de 70% de leur SAU dans la zone)	Echantillon enquêté
GC non irrigant inf 40ha	62	2	GC non irrigant inf 40ha	37	1
GC non irrigant sup 70ha	38	6	GC non irrigant sup 70ha	14	2
GC non irrigant 40-70ha	35	4	GC non irrigant 40-70ha	18	1
Herbe uniquement	25	0	Herbe uniquement	43	0
GC Irrigant	18	2	GC Irrigant	6	2
Polyculteurs	17	1	Polyculteurs	5	1
PE BV	16	2	PE BV	15	2
PE grani	18	2	PE grani	10	3
Bovins viande	6	1	Autres herbivores	2	0
PE viande + grani	2	1	Bovins viande	11	2
PE Herbivores	0	0	Laitier	5	2
Porcs	1	0	Volailles spé	5	1
Volailles spé	1	0	Porcs	0	0
Micro exploitations et jachères	5	0	Spé arbo ou maraîchage	6	0
Spé arbo ou maraîchage	5	0	Micro exploitations et jachères	2	0
TOTAL	249	21	TOTAL	186	18

Tarsac-Tasque			Baïse		
Typologie CRAO détaillée	EA dans la zone	Echantillon enquêté	Typologie CRAO détaillée	Effectifs (EA ayant plus de 70% de leur SAU dans la zone)	Echantillon enquêté
Polyculteurs	4	2	Bovins viande	5	0
PE grani	2	1	PE BV	9	1
GC Irrigant	7	2	PE grani	12	1
Herbe uniquement	2	0	PE viande + grani	1	1
PE BV	2	1	PE Herbivores	3	1
Bovins viande	1	0	Volailles spé	4	2
GC non irrigant inf 40ha	1	0	Porcs	2	0
GC non irrigant sup 70ha	1	0	GC non irrigant inf 40ha	42	1
Total	20	6	GC non irrigant sup 70ha	21	3
			GC non irrigant 40-70ha	23	2
			GC Irrigant	16	2
			GC + Viti	26	4
			Polyculteurs	15	2
			Spé arbo ou maraîchage	7	1
			Viticulture	11	2
			Herbe uniquement	14	0
			Micro exploitations et jachères	7	0
			Total	218	23

Figure A8 - Répartition des exploitations dans la typologie de leur zone et échantillon enquêté

B. Résultats par zone

Nous présentons dans les parties qui suivent des analyses par zone et par type d'exploitation. Il est important de bien rappeler que ces analyses n'ont pas la prétention de décrire chaque situation, ni de s'appliquer à chaque exploitation et aux projets de chaque agriculteur

Les analyses sont issues d'entretiens individuels et confidentiels, qui se sont déroulés au sein des exploitations et ont tous été validés par les agriculteurs enquêtés. La synthèse des résultats par zone est issue d'une intégration de l'ensemble de ces entretiens. Il s'agit de rendre compte par une simplification (la création de profils génériques) des caractéristiques principales des exploitations agricoles et de leur stratégie de production au regard du problème concerné (la qualité de l'eau). Ces synthèses ont elles mêmes été présentées en réunions territoriales, et globalement validées. Ainsi, quand nous proposons des stratégies types pour telle ou telle catégorie, il ne faut pas en déduire que chaque agriculteur s'inscrit exactement dans cette stratégie, mais que globalement, ces stratégies font sens à une échelle territoriale.



1. Résultats de la zone Gimone

a) Qualité de l'eau

La zone d'enquête autour de la Gimone est située en amont du captage de Mauvezin. La qualité de l'eau brute dans la zone a été analysée à partir des prélèvements de 4 stations (La Gimone en aval de Touget, La Gimone en aval de Gimont, La Marcaoue au niveau de Gimont, et La Gimone au niveau de Juilles, cf. Figure) entre 2019 et 2021.

On retrouve dans les eaux brutes principalement des herbicides et leurs métabolites à des concentrations élevées. La présence de fongicides et d'anti-limace est également constatée. Le S-métolachlore et ses métabolites ESA et OXA, sont les molécules les plus présentes avec des pics concentrations dans les eaux brutes respectivement de 8,9, 5,9 et 5,4 µg/L et des fréquences de détections supérieures à 90 %.

Le glyphosate et le métabolite AMPA sont également retrouvés à des concentrations supérieures au seuil de 0,1 µg/L, tout au long de l'année avec des pics en mai-juin et septembre.

Parallèlement, les concentrations en nitrate dépassent le seuil de 50 mg/L durant les périodes hivernales (lixivation).

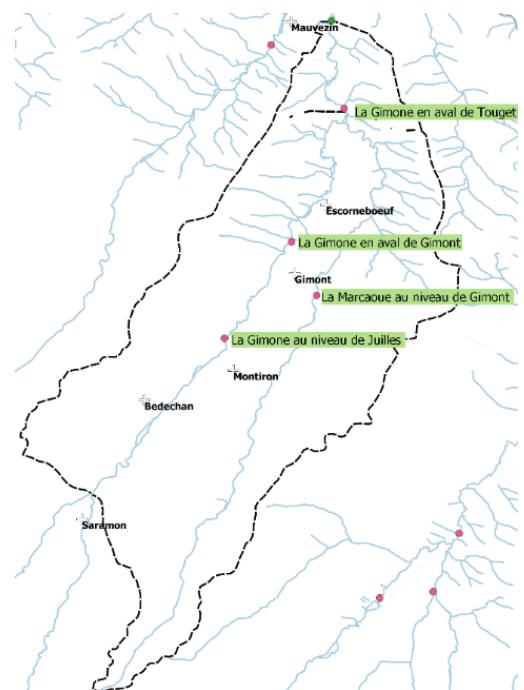


Figure B1 - Stations de mesure zone Gimone

- Focus sur le S-Metolachlore et ses métabolites

La figure B2 présente la chronique des concentrations en Métolachlore total, issue des prélèvements depuis 2016 au niveau des stations « Gimone au niveau de Juilles » et « Gimone en aval de Touget » et « Gimone en aval de Gimont ». Ces produits sont retrouvés dans les eaux brutes toute l'année avec des pics autour des mois de mai-juin et novembre.

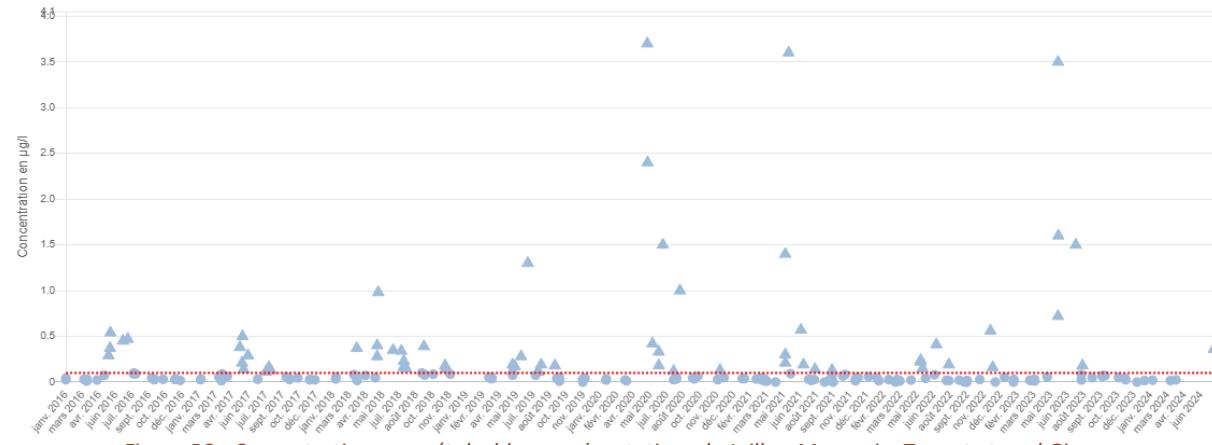


Figure B2 - Concentrations en métolachlore sur les stations de Juilles, Mauvezin, Touget et aval Gimone

- Focus sur le glyphosate

La Figure présente la chronique de concentrations en glyphosate, issue des prélèvements 2016 à 2022 au niveau des stations « Gimone au niveau de Juilles » et « Gimone en aval de Gimont » et Touget

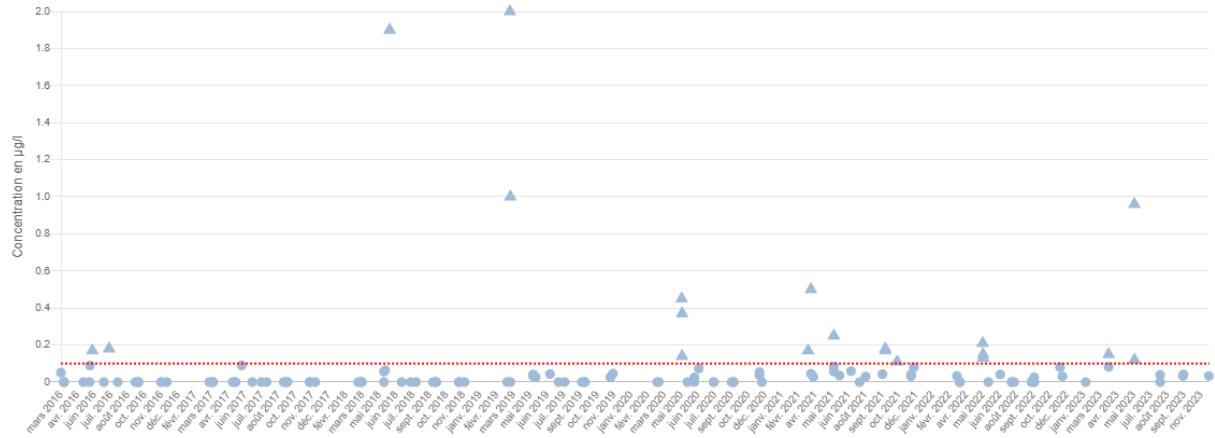


Figure B3 - Concentrations en glyphosate par station de prélèvement

b) Caractérisation des types d'agriculture

La zone Gimone compte 249 exploitations dont la surface totale fait 16 784 ha. 85 % des exploitations sont spécialisées en grandes cultures, 8 % sont en élevage herbivore, et 5 % sont sur des systèmes divers (polycultures, arboriculture, maraîchage). 21 exploitations ont été enquêtées.

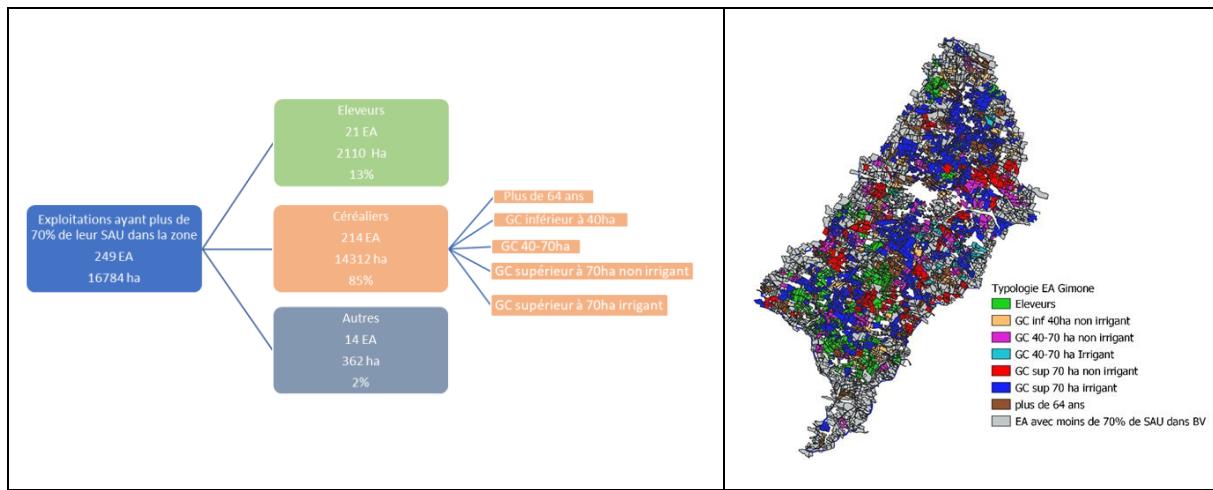


Figure B4 : Typologie des exploitations et leur répartition sur la zone Gimone

i. Zone Gimone : type « Céréaliers »

Les céréaliers peuvent être différenciés selon plusieurs sous-types permettant de distinguer des stratégies de production et de gestion différentes. Ces sous-types sont caractérisés selon l'âge des agriculteurs, la surface de l'exploitation, et la possibilité ou non d'irriguer. La Figure précise les cinq sous-types de céréaliers, avec le nombre d'exploitations et la surface exploitée (en hectare et en pourcentage sur la zone Gimone).

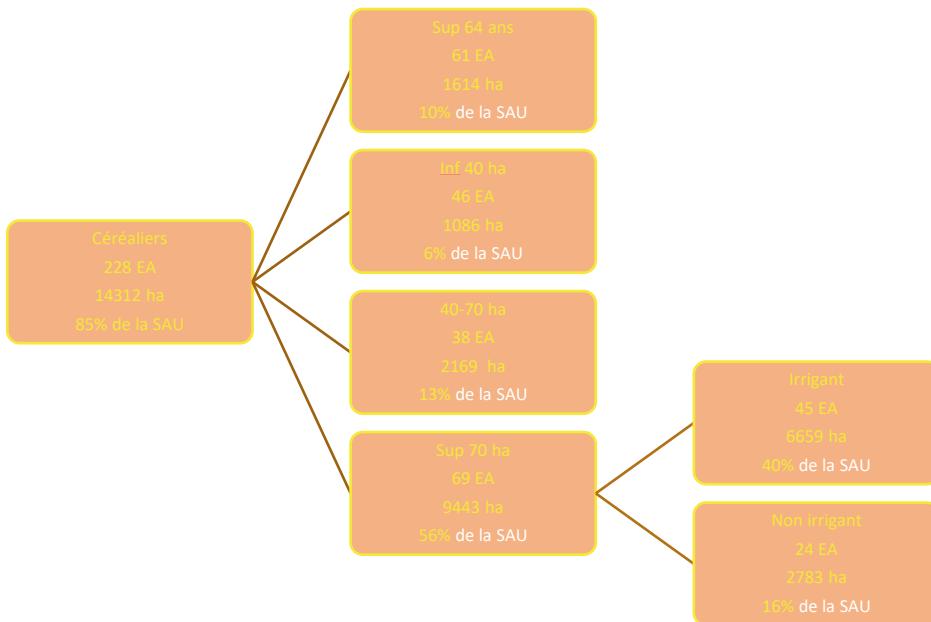


Figure B5 - Classement des céréaliers de la zone Gimone en sous-types

❖ Caractérisation des sous-types

Agriculteurs > 64 ans

La majorité des « agriculteurs > 64 ans » dispose d'une SAU inférieure à 40 Ha (44 exploitations sur 61). Pour cette catégorie l'exploitation est maintenue car elle a une valeur patrimoniale et parce qu'elle offre un complément de revenu. Elle est souvent gérée avec de l'aide familiale.

En général, la stratégie de ces agriculteurs consiste à simplifier le système de production :

- conversion en AB associée à la mise en place de prairies ou de luzerne, en vue de s'adapter à la nouvelle PAC
- limitation des cultures à du blé/tournesol, afin d'optimiser les charges
- de manière générale, faible investissement, voire pas du tout, dans l'achat de nouveau matériel, avec une tendance de logique d'optimisation des coûts (possibilité d'externalisation d'une partie des travaux vers des entreprises de travaux agricoles)

Ces agriculteurs ont des revenus peu élevés mais stables, et ne sont pas endettés.

Céréaliers SAU < 40 ha

Les céréaliers dont la SAU est inférieure à 40 ha adaptent la stratégie de leur exploitation en fonction de l'évolution de la PAC : on observe des conversions de ces exploitations en AB associées à la mise en place de prairies (dont luzerne fourragère).

L'agriculteur est en général double actif, et maintient l'exploitation car elle a une valeur patrimoniale et peut offrir un complément de revenu. La stratégie est de réduire le temps de travail et les coûts (pas d'investissement), soit en simplifiant fortement le système (tout en herbe) soit en faisant appel à des prestataires pour les opérations culturales. Dans certains cas, les propriétaires choisissent de déléguer la gestion de l'exploitation à des prestataires, plutôt que de les mettre en fermage (gestion purement foncière).

Les résultats économiques semblent être tout juste à l'équilibre, voire légèrement positifs grâce à la pratique de l'AB ou la culture de semences.

Céréaliers SAU > 70 ha

- Céréaliers irrigants

Ces exploitations céréalier es sont soit en AB, soit en conventionnel et disposent ou non de stockage à la ferme. Les agriculteurs optent pour une stratégie de diversification permettant d'obtenir de la valeur ajoutée. Ils ne cherchent ni à transformer à la ferme ni à pratiquer la vente directe. Ils ont une stratégie de sécurisation de l'existant sans recherche d'agrandissement. Ces agriculteurs sont à temps plein sur leur exploitation.

La SAU irrigable de ces exploitations est supérieure à la SAU irriguée : l'irrigation est destinée aux cultures à valeur ajoutée et à la gestion de l'aléa. La stratégie consiste à conserver 25% de SAU irriguée sécurisée.

Une part importante de l'assolement est constituée de céréales à paille, et la partie irriguée est occupée par des cultures à forte valeur ajoutée (cultures sous contrat telles que le colza semences, l'ail, le maïs popcorn, le soja alimentaire, ou les cultures en AB comme du soja alimentaire...), ainsi que par du soja et du maïs conso. Les assoulements sont plutôt diversifiés, d'autant plus si les exploitations sont en AB.

Ces agriculteurs mettent en place des couverts végétaux avant les cultures de printemps principalement pour la préservation de la fertilité du sol et lutte contre l'érosion, et secondairement pour des raisons réglementaires. Le labour est utilisé en cas de besoin, et au maximum tous les 3-4 ans pour gérer les adventices. Certains agriculteurs sont passés à des pratiques de non labour.

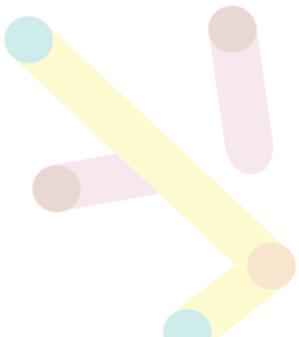
- Céréaliers en sec

La place des cultures d'hiver est prépondérante du fait des conditions printanières sèches. On observe sur certaines exploitations un mode de production mixte (conventionnel/AB) qui permet d'obtenir une plus grande diversification.

Les céréaliers en sec pratiquent ou ont testé les couverts végétaux avant leurs cultures de printemps, mais le manque de temps, le coût ou la difficulté de gestion des adventices (en AB) sont limitants. Le labour est pratiqué pour la gestion des adventices (ray-grass, notamment), et revient environ tous les 3 ans.

Ces agriculteurs optimisent les coûts liés à la mécanisation et renouvellent peu leur matériel. Ils n'ont jamais irrigué ou ont arrêté l'irrigation, et n'investissent pas dans le stockage. Il s'agit d'agriculteurs ayant potentiellement une seconde activité professionnelle et qui cherchent à augmenter leur activité agricole en adoptant une stratégie d'agrandissement.

Les résultats économiques des exploitations céréalier es > 70 ha (irrigants et non irrigants) sont très variables, selon les contextes de production, les filières adoptées, les moyens présents sur les exploitations... De manière générale, les irrigants ont des EBE plus élevés, mais cela est à nuancer car certaines exploitations ont arrêté l'irrigation du fait du manque de moyens. Les stratégies d'investissement en matériel sont également variables selon les situations : renouvellement régulier pour défiscaliser, achat uniquement si nécessaire ou appartenance à une CUMA.



Céréaliers 40 ha < SAU < 70 ha

Avec une SAU intermédiaire aux profils décrits précédemment, ces céréaliers ont une stratégie mixte. Ils optimisent encore davantage les charges de mécanisation, avec un taux de renouvellement plus faible. Ces agriculteurs ont souvent une seconde activité professionnelle ou un complément de revenu extérieur ; ils gèrent seuls ou font appel à des ETA pour les opérations culturales.

La pratique de l'AB et de l'irrigation dépend des filières. Si l'irrigation est pratiquée, elle est principalement destinée aux cultures à forte valeur ajoutée (principalement les filières de semences). En l'absence d'irrigation les cultures d'hiver sont majoritaires sur les exploitations qui ont alors une stratégie d agrandissement.

La pratique des couverts végétaux diverge entre les exploitations, mais la majorité met un couvert d'hiver avant cultures de printemps. Le labour est pratiqué pour la gestion des adventices, et revient environ tous les 3 à 5 ans.

❖ Assolements et tendances d'évolution

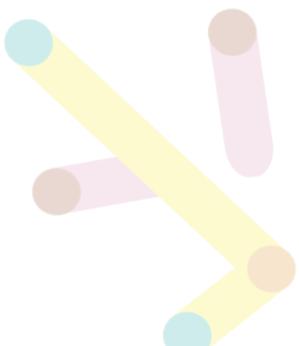
Actuellement, l'agriculture biologique est bien représentée sur tous les types d'exploitations de type céréalier, dans une plus grande mesure pour celles irriguées et dans une moindre mesure pour les « agriculteurs > 64 ans ». L'irrigation entraîne une diversification des cultures avec le soja et le maïs et réduit la part de blé et de tournesol. Chez les céréaliers non irrigants, la part de blé et de tournesol reste la plus importante. Les « céréaliers >70 ha » - et dans une plus grande mesure les céréaliers irrigants - ont une part de prairie inférieure comparé aux autres céréaliers.

Si on essaie de projeter l'évolution de l'assolement, les céréaliers de plus de 64 ans vont soit mettre en location ou en vente leur SAU, soit passer en gestion par une ETA, soit passer en prairies AB (luzerne...). Ils mettront essentiellement en place des rotations très simplifiées (blé/tournesol).

Pour les céréaliers <40 ha, une grande partie de la sole va passer en prairies temporaires pour simplifier le travail et bénéficier d'aides PAC (AB). Le potentiel de basculement de SAU en AB est de 800 ha, avec les céréaliers de plus de 64 ans et les céréaliers < 40 ha. Il s'agit là de parcelles plutôt non productives.

Pour les céréaliers 40 ha<SAU<70 ha et les >70 ha, la part de cultures d'hiver va probablement augmenter face aux printemps et aux étés plus secs. Les irrigants auront tendance à recentrer l'utilisation de l'eau sur des cultures à très forte valeur ajoutée sur des surfaces limitées (10%) ou contractualisées (15%). Selon les volumes d'eau disponibles, l'eau pourrait être utilisée pour irriguer les cultures de maïs et/ou soja et pour la gestion des aléas. En sec, la tendance serait plutôt à l'augmentation de la culture de céréales, mais de manière plus limitée en AB puisque l'assolement est plus diversifié et comprend des cultures de printemps précoces.

Le potentiel de déconversion AB est, quant à lui, compris entre 800 et 1200 ha. Les profils concernés correspondent à des agriculteurs irrigants qui « déconvertiraient » des parcelles non irrigables et, éventuellement, de petites parcelles irriguées pour y planter des cultures à forte valeur ajoutée.



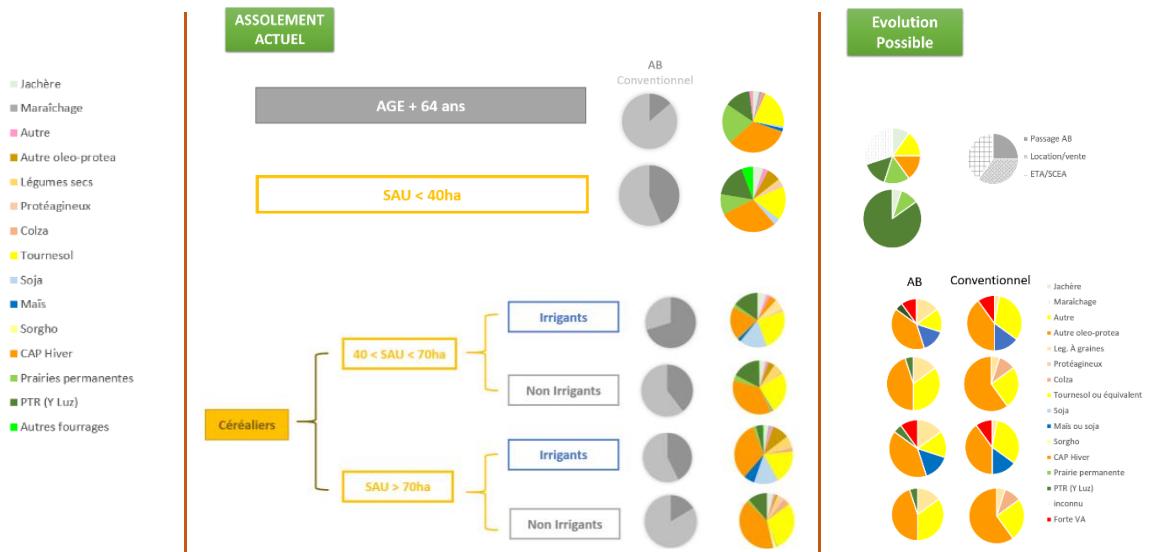


Figure B6 Assolements actuels des céréaliers de la zone Gimone et les évolutions possibles

❖ Evolutions stratégiques et techniques

L'intégration de nouvelles cultures revient souvent dans les projets d'exploitation des céréaliers en vue de développer de la valeur ajoutée. Cela peut se traduire par des cultures sous contrats (conditionnées la possibilité ou non d'irriguer : maïs semence ou colza semence) ou une culture de niche avec une valorisation en circuits courts (amandiers, plantes médicinales et aromatiques, avec transformation à la ferme ou par un transformateur local). L'intérêt des céréaliers se porte également sur l'intégration de nouvelles cultures avec une valeur économique moindre mais avec un intérêt agronomique dans la rotation (ex. : légumineuse).

La généralisation des couverts est un sujet assez répandu chez les céréaliers, dans un but de protection et d'amélioration de la fertilité des sols.

Compte-tenu du coût de mise en place de couverts ou de cultures agronomiques peu rémunératrices, certains céréaliers sont intéressés par les filières de valorisation du stockage du carbone ou HVE 3, mais, selon eux, la plus-value est limitée compte tenu des critères demandés.

L'agriculture de précision pour économiser les intrants est une voie qui intéresse, se traduisant par des matériels et d'OAD performants (épandeurs à modulation de doses, cartographies de rendements).

Certains céréaliers ont des stratégies de diversifications d'ateliers avec du photovoltaïsme ou de l'élevage avicole. D'autres visent une meilleure maîtrise des prix par la mise en place/consolidation d'unité de stockage performante.

D'un point de vue technique, quand la majorité des agriculteurs utilise le labour et souhaite maintenir ce levier pour gérer les graminées, les exploitations sans labour sont intéressées pour travailler davantage sur l'amélioration de la fertilité du sol, au moyen de la réduction du travail du sol, des apports de matière organiques, de la diversification des couverts...

Un des principaux leviers de gestion mis en avant pour répondre à l'arrêt du S-Metolachlore ou la gestion de flores difficiles (ex. Xanthium) est la substitution de cet herbicide par un (ou plusieurs) autre combiné au choix de cultures permettant d'utiliser des matières actives efficaces pour lutter contre les adventices problématiques (ex. variétés tournesol VTH, colza géré avec la propizamide).

ii. Zone Gimone : type « Eleveurs »

Les éleveurs, tout comme les céréaliers, peuvent être répartis en sous-types permettant de distinguer des stratégies de production et de gestion différentes. Ces sous-types prennent en compte la taille du cheptel et sont illustrés par la Figure B1 qui précise le nombre d'exploitations et la surface exploitée (en hectare et en pourcentage du territoire). Pour précision, les éleveurs > 64 ans sont traités avec le type « Agriculteurs > 64 ans ».

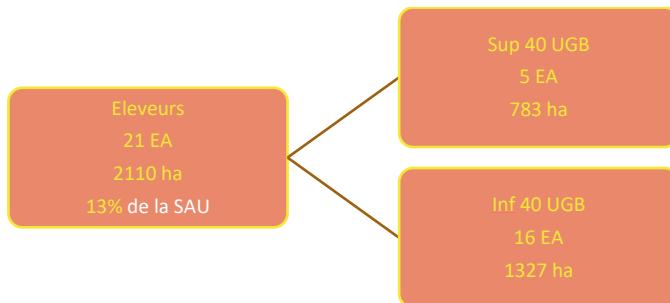


Figure B1 - Classement des éleveurs de la zone Gimone en sous-types

❖ Caractérisation des sous-types

Eleveurs < 40 UGB

On retrouve deux profils dans les éleveurs < 40 UGB : le profil « éleveur strict » qui dédie une grande part de la SAU à la production de fourrages (surface en herbe importante, prairies, luzerne, céréales le plus souvent en sec), et le profil « polyculteur-éleveur » qui se rapprocherait de celui des céréaliers avec une part importante de la SAU dédiée à la production de soja ou de tournesol (à confirmer : ces agriculteurs n'ont pas été rencontrés). Globalement, l'AB est davantage présente sur ces petites exploitations que sur les exploitations avec des cheptels plus importants.

Concernant les éleveurs stricts, l'assolement est construit pour nourrir leur troupeau, avec une grande part de la SAU en prairies permanentes, et une faible part de la SAU en rotation prairies temporaires/céréales. Le travail mécanique est simplifié afin de nécessiter le moins d'investissement possible en matériel. La fertilisation est limitée afin de réduire les charges. Quant à la stratégie de désherbage, elle est déléguée au conseiller et est la même pour l'ensemble de la SAU.

Les exploitations sont gérées essentiellement par l'éleveur lui-même avec un appui familial indispensable. La charge de travail avec astreintes est très forte et les résultats économiques sont insatisfaisants au regard du travail fourni et de la qualité des produits. Il n'y a pas de capacités d'investissement sur ces exploitations.

Eleveurs > 40 UGB

Les éleveurs > 40 UGB sont des polyculteurs-éleveurs qui donnent une place importante à l'atelier végétal avec de l'irrigation, à la fois destinée au troupeau et à la vente aux coopératives/négocios (complément de revenus). Les circuits de vente des produits animaux sont diversifiés, y compris au sein d'une même exploitation : la vente directe (surtout sur les volailles, une part des bovins), négociants locaux et coopératives, groupements de producteurs (Adel 32) et bouchers locaux.

L'irrigation sur des petites surfaces permet de sécuriser des ressources alimentaires pour le troupeau (5 à 15 ha pour du maïs ensilage/grain) ou pour des cultures de vente à forte valeur ajoutée (soja alimentaire en rotation avec du blé tendre d'hiver). Les prairies et la luzerne y sont moins présentes que chez les éleveurs < 40 UGB. Sur les surfaces non irriguées, on trouve essentiellement des prairies temporaires en rotation avec des céréales à paille ou de la féverole. On peut également y retrouver des cultures de blé/orge/tournesol. Les éleveurs > 40 UGB pratiquent davantage le labour que les céréaliers en sec. Concernant la gestion des adventices, la rotation constitue le principal levier.

L'autonomie fourragère est atteinte mais l'autonomie protéique ne l'est pas toujours. Deux stratégies sont observées : soit l'agriculteur cherche à atteindre l'autonomie protéique (luzerne, fèverole) et vend moins sa production à l'extérieur, soit il contractualise la vente de sa production pour générer davantage de revenus complémentaires.

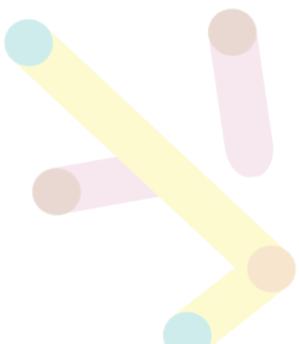
Bien que ces exploitations soient gérées avec une main d'œuvre plus importante que sur le profil éleveur < 40 UGB et de l'aide familiale, la charge de travail est forte. Les résultats sont variables et restent limités au regard du temps de travail passé. Les investissements en matériel varient selon les situations : renouvellement/amélioration des bâtiments, recherche d'autonomie ou recours partiel à du matériel en CUMA.

❖ Assolements et tendances d'évolution

Actuellement, les éleveurs < 40 UGB ont plus de surfaces en AB (30%), avec une part de prairie importante. Les éleveurs > 40 UGB ont une surface en AB plus faible (5%) avec une part de maïs et de céréales plus importante.

L'évolution de la PAC et l'inflation mettent les éleveurs dans l'inconnue : il leur est difficile d'envisager les choix d'assolement. Ceci est d'autant plus marqué pour les éleveurs stricts avec un petit cheptel, qui sont plus sensibles aux évolutions de contexte. A priori, pour ces derniers, la grande partie de la SAU servira à alimenter le troupeau, avec une part importante en prairies permanentes et une faible part en rotation Prairies temporaires/céréales.

Pour les éleveurs > 40 UGB, la stratégie consiste à stabiliser 40 % de SAU pour la production de fourrages, 15 % pour la production de protéines autoconsommées, 5 % pour des concentrés (céréales, maïs). Les 40 % restants seront dédiés à la vente de céréales. Cela se traduit, sur la première moitié de la SAU, par des prairies temporaires / permanentes, des luzernes (potentiellement conversion en AB selon la nouvelle PAC) et des protéagineux et, pour la seconde moitié de la SAU, des céréales sur (30%) et des cultures de printemps (20%) où l'on retrouve du maïs autoconsommé et/ou du soja pour la vente sur les surfaces irriguées (pour 10%), et du tournesol (ou équivalent) sur les surfaces non irriguées (pour 10%).



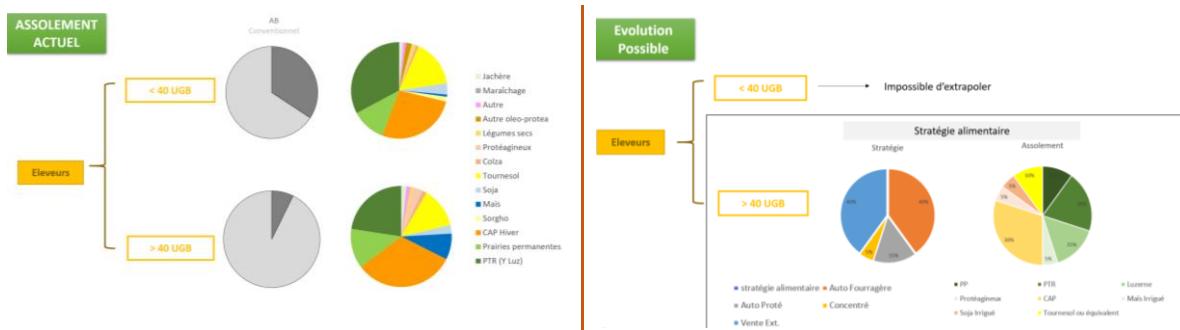


Figure B8 : Assolements actuels des éleveurs de la zone Gimone et les évolutions possibles

❖ Evolutions stratégiques et techniques

Les polyculteurs-éleveurs > 40 UGB vont sécuriser voire développer le revenu. Les projets sont plus ou moins ambitieux selon la présence d'un projet de reprise ou non de l'exploitation : développer voire créer un nouvel atelier animal associé à de la vente directe afin de mieux valoriser, ou s'agrandir et développer les grandes cultures. Dans l'attente de voir s'il y a reprise par les enfants, l'agriculteur peut au contraire envisager une diminution du cheptel afin de réduire le temps de travail. Des projets annexes type photovoltaïsme ou méthanisation sont en réflexion pour avoir un complément de revenus.

Les pertes économiques liées aux baisses des aides PAC aux animaux posent la question de leur compensation, notamment via un passage en HVE (écorégime).

Les solutions techniques envisagées demandent beaucoup d'investissement dans du matériel performant (outils de modulation d'apports, pulvérisateur à coupures de tronçons), de travail du sol ou de désherbage mécanique, mais également de matériels pour l'atelier animal qui permet de gagner en confort et temps de travail (ex. mélangeuse). Le temps de travail est un facteur limitant. Avec la baisse de main d'œuvre familiale et une augmentation de travail sur les productions végétales, il se peut que l'éleveur ait besoin de main d'œuvre supplémentaire.

c) Besoins exprimés par les agriculteurs de la zone Gimone

Nb : dans cette partie, et dans les suivantes, le nombre d'occurrence dans les entretiens pour chaque item identifié est indiqué par un chiffre entre parenthèse.

Aspects réglementaires et accès aux aides

Les agriculteurs de la zone Gimone (céréaliers et éleveurs) expriment avant tout le besoin d'être accompagnés pour **mieux appréhender les différentes réglementations** (7) et avoir plus **facilement accès aux aides** (3) (notamment les éleveurs qui ont vu les aides liées à la PAC particulièrement diminuer). La lourdeur de l'administration et les **changements réguliers des normes** constituent **un frein** qui ressort massivement, concernant notamment l'adaptation des exploitations à la réglementation (manque de cohérence et de sens, manque de clarté concernant les objectifs visés). Ils sont plusieurs à évoquer l'incohérence de certaines réglementations, notamment chez les céréaliers : la date réglementaire pour le 1^{er} apport d'azote incite à passer « dès que possible » et souvent trop tôt... ; les DVP/ZNT posent un vrai problème aux exploitations avec des petites parcelles et bordées de cours d'eau (souvent avec de bons potentiels) ; l'obligation de couverture des

sols est incompatible avec la spécificité des sols argilo-calcaire : la nécessité de travailler le sol en automne pousse les agriculteurs à planter les couverts végétaux très tôt, dans une période où les couverts ne peuvent pas pousser...

Les aides permettent actuellement d'acquérir du **matériel neuf**, mais il y a un fort intérêt pour de l'aide à l'acquisition de matériel **d'occasion** (notamment pour les exploitations qui n'ont pas les moyens d'acheter du neuf). La question d'une **meilleure répartition** des aides a aussi été soulevée (mauvaise gestion des fonds du plan de relance qui a favorisé certains agriculteurs).

Diversification et filière

Une part importante des agriculteurs enquêtés a exprimé le besoin de trouver des **débouchés plus valorisants** (maîtrise des prix des filières AB, revalorisation des filières locales), et d'obtenir une **meilleure valorisation des services et pratiques** qui se trouvent pour certains déjà en place (stockage carbone (3) et démarche HVE3 (4)). Compte-tenu d'une faible valorisation de leurs productions et de leur travail, des primes PAC et de l'élevage qui diminuent, les éleveurs font ressortir un **besoin d'aide au maintien de l'élevage (3) et des filières**. Cela se traduirait par la revalorisation des prix de vente à la hauteur de la qualité de la viande (1), et des aides directes aux éleveurs (2). Chez les éleveurs, il ressort également un besoin de **mieux communiquer** collectivement (éleveurs isolés).

Certains agriculteurs (2) ont évoqué le souhait d'être mieux **accompagnés sur le plan de la stratégie de production** : avoir accès à du conseil pour éclairer des choix stratégiques sur l'exploitation et un appui pour trouver des alternatives, avoir un accès facilité aux informations technico-économiques, sur les modes de valorisation, et sur les aides disponibles **associées à la mise en place de nouvelles productions ou ateliers** (ex. : installations photovoltaïques, PPAM, création d'un poulailler).

Gestion technique : optimiser les intrants et améliorer la fertilité des sols

Une partie des agriculteurs (principalement des céréaliers), souhaiterait des aides pour investir dans du **matériel de précision** et dans des **outils d'aide à la décision** (cartographies et modulation NPK, pulvérisateur à coupures de tronçons, GPS RTK) (5).

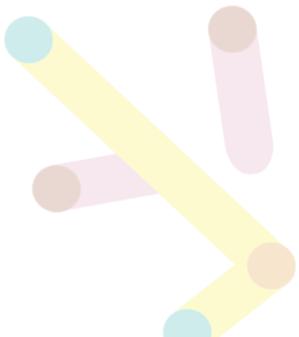
Ils souhaiteraient également être davantage **accompagnés pour développer les couverts végétaux** (démarche liée à l'obligation réglementaire) : ils sont plusieurs à évoquer des aides à **l'achat de semences (6) et de matériels (4)**, mais aussi à nécessiter de **l'appui technique (1)**.

Certains seraient intéressés par des aides pour l'**achat d'outils de travail du sol et de désherbage mécanique** (vibroculteur, herse rotative, semoir à dents, bineuse guidée) (2) et, pour le cas des éleveurs uniquement, du matériel de fenaçon (1).

Lorsqu'il est évoqué, le besoin de **conseil technique** concerne surtout les solutions alternatives aux produits phytosanitaires retirés (3) ainsi que l'accès à des techniciens spécialisés dans le bio et la conversion au bio (2). Un suivi technique plus large pour les prairies et les grandes cultures est également souhaité (3).

Accès aux terres et à la main d'œuvre

Concernant l'accès aux terres, les conditions de bail sont jugées trop contraignantes, ce qui freine les propriétaires à les mettre en fermage pour d'autres exploitants (1). Plus globalement,



l'accès difficile aux terres constitue un frein à l'agrandissement (difficulté à sortir de la double activité ou à s'installer).

Par ailleurs, les éleveurs font le constat d'une **difficulté d'accéder à de la main d'œuvre qualifiée** (1).

Validation des besoins et échanges lors de la restitution collective (Cf. CR Annexe)

Ces besoins ont été validés lors de la restitution collective. Des pistes d'accompagnements ont été proposées par les agriculteurs présents :

- Concernant la réglementation (DVP, ZNT), l'enjeu est d'**identifier ce qui pourrait être cultivé sur ces parcelles pour limiter les pertes de rendement**. Au préalable, il faudrait pouvoir **mieux délimiter le périmètre des zones à risque** pour la qualité de l'eau autour des captages en eaux superficielles.

Sur ces parcelles, un **soutien financier et technique** permettrait d'inciter la réduction de l'usage de produits phytosanitaires (des couverts pourraient être une piste intéressante). Pour l'appui financier, le recours à des fonds privés dans le cadre des démarches RSE pourrait être une piste intéressante.

- De manière générale, les agriculteurs expriment la nécessité de faciliter les échanges entre agriculteurs et institutions pour faire remonter leurs besoins et bénéficier de **dispositifs d'accompagnement plus adaptés**.

d) Ce qu'il faut retenir sur la zone Gimone

Problèmes de qualité de l'eau

La qualité de l'eau de la zone d'enquêtes « Gimone » est principalement impactée par la présence de S-metolachlore et de ses métabolites à des concentrations supérieures au seuil de 0,1 µg/L dans les eaux brutes et distribuées, avec des pics sur les mois de mai-juin et novembre.

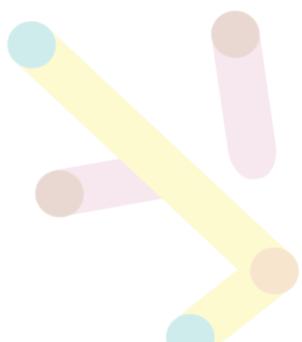
Le glyphosate et son métabolite AMPA sont également retrouvés toute l'année dans les eaux brutes à des concentrations au-delà de 0,1 µg/L, avec des pics en mai-juin et septembre.

Par ailleurs, on relève des concentrations en nitrates élevées durant les périodes hivernales.

Stratégies d'évolution des exploitations et leurs besoins

Sur la zone Gimone, les agriculteurs évoquent la difficulté à se projeter compte-tenu du contexte actuel qui présente beaucoup d'inconnues (réglementation sur les phytos, nouvelle PAC, marché de l'AB, conditions climatiques, disponibilité en eau), et de situations économiques parfois très fragiles. Avec une moyenne d'âge des agriculteurs élevée, le territoire assiste et va continuer d'assister à une baisse importante du nombre d'agriculteurs dans les 10 ans à venir, et en particuliers des éleveurs.

Les petites exploitations céréalierées ou > 64 ans vont avoir tendance à développer des surfaces en luzerne AB (800 ha), tandis que des agriculteurs irrigants dé-convertiraient entre 800 et 1 200 ha de parcelles en secs, en raison du contexte économique. Compte-tenu des conditions climatiques, **les cultures de céréales auraient tendance à augmenter chez les céréaliers en secs, qui pourront chercher à s'agrandir pour développer leur revenu. Les irrigants prioriseront l'eau sur les cultures à forte valeur ajoutée ou contractualisées** (maïs semence, soja alimentaire, etc.) qui se maintiendraient voire augmenteraient sur le territoire. Hormis un engouement autour du développement des couverts végétaux et pour certains le souhait de développer des



nouveaux ateliers de diversification (cultures à forte valeur ajoutée, photovoltaïsme), les agriculteurs cherchent à **mieux valoriser les productions et pratiques déjà en place** (ex. : stockage du carbone).

Les éleveurs vont avoir tendance à sécuriser l'autonomie alimentaire (actuellement partiellement atteinte) avec si possible une part de cultures de vente comme complément de revenu. Dans les années à venir, **l'objectif sera de trouver une meilleure valorisation des productions** et, si possible, de diversifier les sources de revenus (nouvel atelier animal, développement de la vente directe, développement des cultures en lien avec agrandissement, photovoltaïsme, etc.). Avant tout, il sera nécessaire de **limiter la surcharge de travail**, et de trouver de la main d'œuvre qualifiée pour pallier la baisse de main d'œuvre familiale vieillissante.

Enjeux prioritaires

Par leur importante empreinte sur le territoire (85% des surfaces), les filières et les choix techniques empruntés, ainsi que les stratégies d'évolutions potentielles, **les céréaliers sont la cible principale** en ce qui concerne la reconquête de la qualité de l'eau. Avec le **développement d'adventices problématiques (ray grass résistant)**, les agriculteurs ont de plus en plus recours à des stratégies de désherbages impactantes pour la qualité de l'eau. Cette tendance **va sûrement s'accentuer avec le développement des cultures d'hiver**. Le développement des **couverts végétaux devra s'accompagner d'une réflexion sur la gestion des adventices et la destruction des couverts**. De plus, il sera nécessaire de porter une **réflexion sur la place des cultures à forte valeur ajoutée**, notamment en maîtrisant la place du maïs (semence, pop corn), qui permettront de consolider les revenus sur l'ensemble des exploitations (en AB et en conventionnel). Les parcelles sensibles devront être prioritairement ciblées. **Les ETA qui exploitent de plus en plus de surfaces seront des acteurs et interlocuteurs à associer**.

Compte-tenu de leurs pratiques plutôt favorables vis-à-vis de la qualité de l'eau, les exploitations d'élevage, bien que minoritaires sur le territoire (13% des surfaces) représentent également un enjeu majeur. A court terme, ces pratiques pourraient être valorisées via des aides directes. Cela peut faciliter l'enclenchement d'une dynamique d'actions motivante pour une implication plus large des agriculteurs sur du plus long terme. A plus long terme, **la revalorisation des systèmes d'élevage et des différentes productions doit faire l'objet d'une réflexion collective sur les filières**, à une échelle plus large (Gers ?). La vivabilité des exploitations d'élevage est remise en question par la **surcharge de travail et la difficulté à trouver de la main d'œuvre qualifiée**. Une réflexion à ce sujet devra être menée avant d'envisager d'autres actions à plus long terme.



2. Résultats de la zone Sud Gers

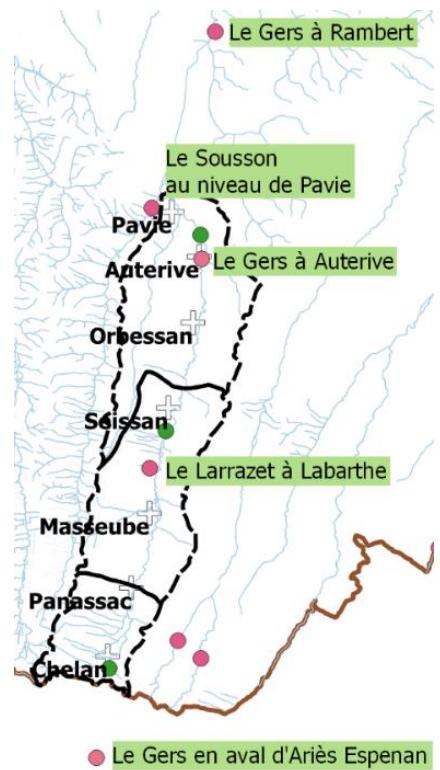
a) Qualité de l'eau

La zone d'enquêtes au sud du Gers est située autour des captages (points verts sur la figure B9) de Masseube-Chélan au Sud, Labarthe Puntou au centre, et Pavie (emplacement de la future usine qui va remplacer les captages de Auch Saint Martin et Aubiet Sainte Catherine) au nord.

La qualité de l'eau brute dans la zone a été analysée à partir des prélèvements de 5 stations (Le Gers à Rambert, Le Sousson au niveau de Pavie, le Gers à Auterive, le Larrazet à Labarthe, le Gers en aval d'Ariès Espenan).

Le S-métolachlore total et son métabolite ESA, sont les molécules les plus présentes, dépassant la limite de 0,1 µg/L dans les eaux (figures B10 et B11) brutes. Une grande diversité de produits phytosanitaires (notamment AMPA, ESA et OXA-métazachlore, chlortoluron, nicosulfuron, métaldéhyde, DMTA-P...) est aussi détectée dans les eaux brutes mais avec des concentrations plus faibles. Le glyphosate est aussi présent sur de nombreuses mesures.

Les concentrations en nitrates sont faibles sauf au niveau de la station de Sousson.



- Focus sur le Metolachlore

Figure B9 - Stations de mesure zone Sud-Gers

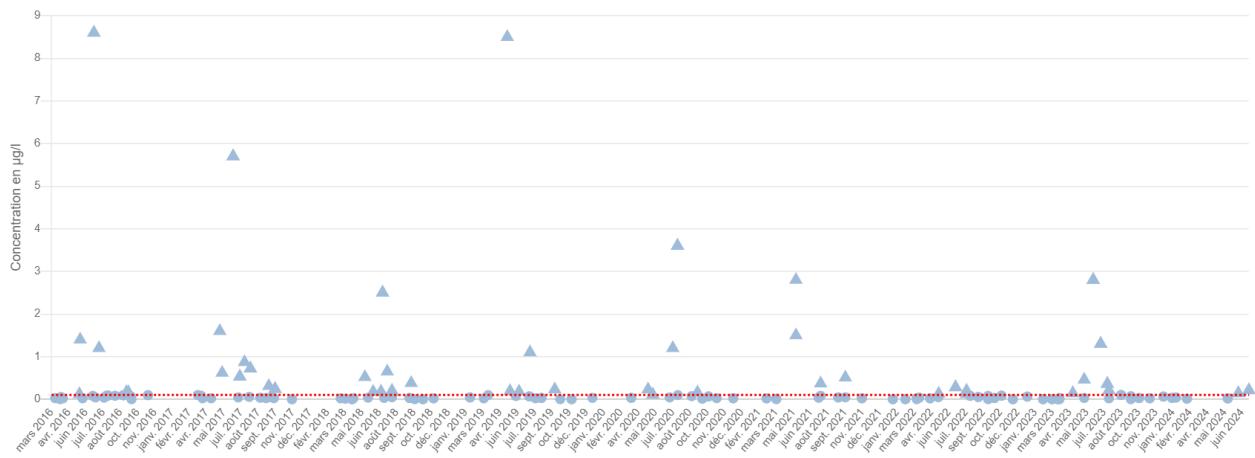


Figure B10- Concentrations en Métolachlore total en amont et aval de la zone d'enquêtes

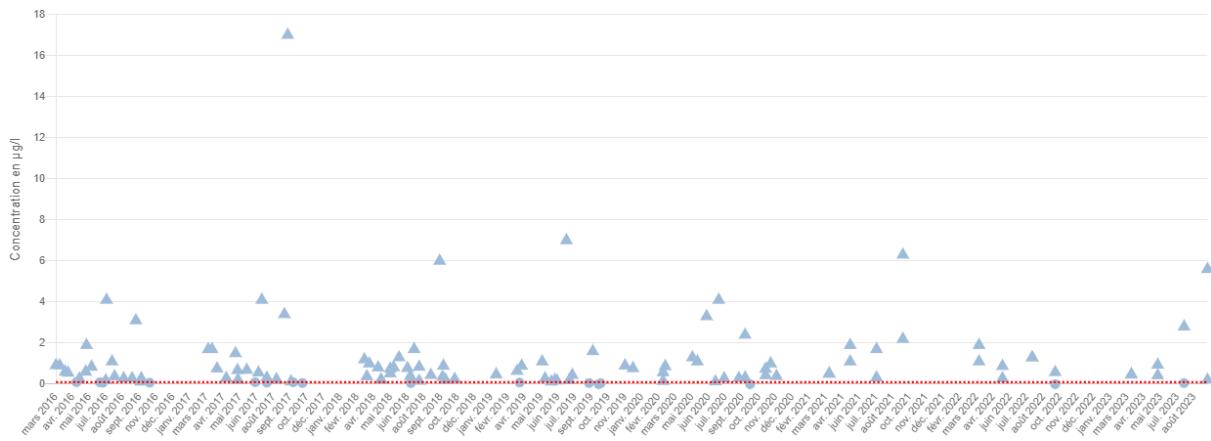


Figure B11 - Concentrations en Esa -métolachlore en amont et aval de la zone d'enquêtes

- Focus sur le glyphosate

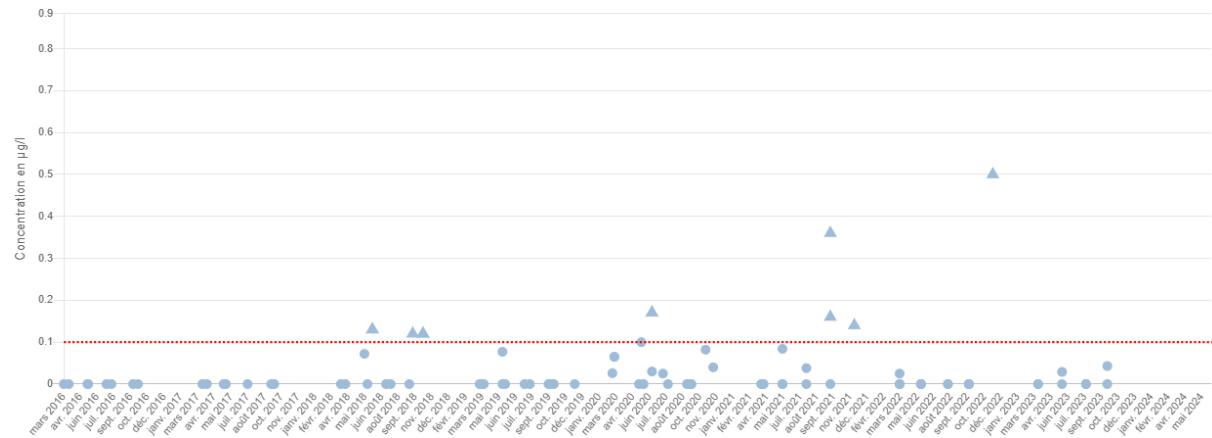


Figure B12 - Concentrations en glyphosate en amont la zone d'enquêtes

b) Caractérisation des types d'exploitations agricoles

La zone Sud Gers compte 186 exploitations agricoles dont la surface totale fait 10 300 ha. 44 % des exploitations sont spécialisées en grandes cultures, 41 % des exploitations ont de l'élevage, et 15 % ont des systèmes divers (herbe uniquement, polycultures, arboriculture, maraîchage). 18 exploitations ont été enquêtées pour cette zone.

Les 86 exploitations classées « Autres » n'ont pas été enquêtées ; en effet, elles comprennent des exploitants ayant plus de 64 ans, des exploitations 100% en herbe et des micro-exploitations. Bien que représentant 46% des exploitants en nombre, elles représentent seulement 15% de la SAU de la zone d'enquêtes.

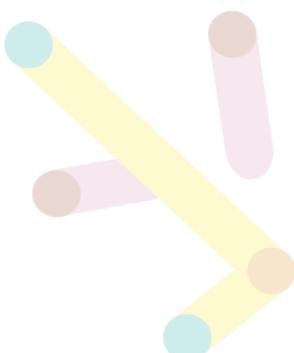




Figure B13 : Typologie des exploitations et leur répartition sur la zone Sud Gers

i.Zone Sud Gers : type « Eleveurs »

Les éleveurs peuvent être répartis dans des sous-types permettant de distinguer des stratégies de production et de gestion différentes. La répartition des éleveurs en sous-types dépend de l'indicateur de proportion de la surface fourragère selon la surface totale de l'exploitation (Indicateur = SFP/SAU).

La Figure positionne les éleveurs selon cet indicateur sur l'axe horizontal, et selon l'indicateur UGB / SAU, permettant de définir 3 sous-types.

La Figure décrit les éleveurs de ces 3 sous-types, avec des précisions sur le nombre d'exploitations et la surface exploitée (en hectare et en pourcentage du territoire).

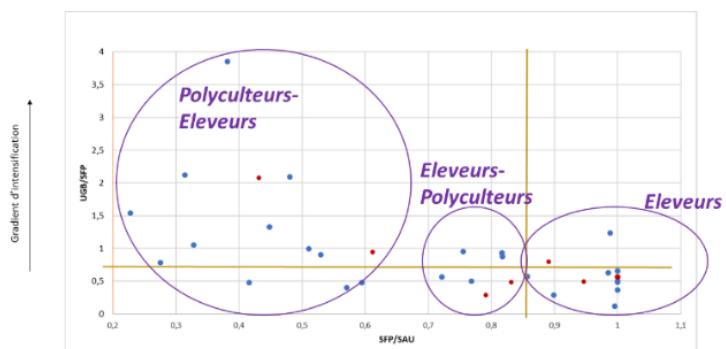


Figure B14 - Positionnement des éleveurs en fonction de la part de surface fourragère

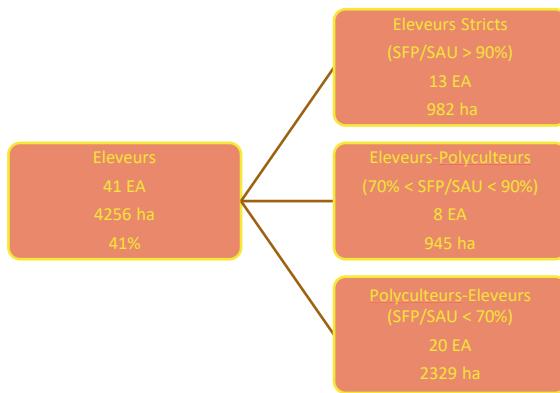


Figure B15 - Classement des éleveurs en sous-types

L'élevage d'herbivores est majoritaire, avec 29 exploitations en bovin viande, 7 en ovin viande, 7 en caprins lait (dont 2 mixtes avec ovins). L'élevage de granivores compte 12 exploitations qui font de l'élevage de volailles (volailles de chair, canard, poules pondeuses ou reproductrices) et 5 qui font de l'élevage de porc. Neuf de ces ateliers granivores possèdent un atelier animal supplémentaire sont en parallèle d'autres ateliers animaux.

❖ Caractérisation des sous-types

Quels que soient les sous-types, les choix en termes d'alimentation du cheptel et les voies de commercialisation sont structurantes sur les exploitations d'élevage.

L'autonomie alimentaire peut être une stratégie recherchée ou non ; cela peut s'expliquer par de multiples facteurs :

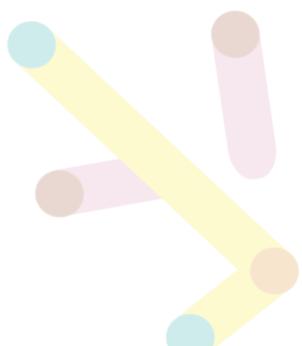
- d'abord, les ruminants sont par nature davantage liés au système de production végétale (système fourrager, pâturage, etc.), alors que les ateliers volaille peuvent être complètement gérés à part du système végétal (notamment dans les filières intégrées) ;
- ensuite, la configuration et le potentiel des parcelles jouent sur les possibilités d'autoproduire les ressources alimentaires ou de mettre les troupeaux au pâturage.

Actuellement, les éleveurs d'herbivores atteignent tout juste l'autonomie fourragère et céréalière mais ont recours à l'achat de tourteaux pour couvrir les besoins en protéines. Le pâturage est généralement pratiqué (8-9 mois par an) car il permet de valoriser les surfaces peu productives ou à risque (érosion, bord de Gers), mais il n'est pas toujours optimisé (manque de temps, de maîtrise technique, configuration des parcelles).

Les éleveurs s'inscrivent dans une diversité de voies de commercialisation pour les productions animales :

- les circuits courts et/ou locaux (groupement de producteurs, magasins AB spécialisés...) apportent une valeur ajoutée supplémentaire ;
- les circuits longs (coopératives, négociants) sont moins contraignants en temps ;
- les filières volailles intégrées sont une garantie de revenus.

Sur une même exploitation, plusieurs circuits peuvent cohabiter pour valoriser différents animaux ou productions.



Eleveurs stricts (SFP/SAU > 90 %)

Les éleveurs stricts ont un revenu 100% lié à la production animale. 100% de la SAU est dédié à l'alimentation du troupeau. Il s'agit essentiellement de prairies temporaires, permanentes, de luzerne et de trèfle. On y retrouve très peu de céréales (généralement céréales à paille et mûteil, et seule 1 exploitation produit un peu de maïs en lien avec un plus gros troupeau et l'accès à l'irrigation). La stratégie de ces exploitations consiste à valoriser les surfaces en herbe et réduire au maximum les charges liées à l'alimentation. Globalement, ces exploitations sont en recherche d'autonomie fourragère mais restent dépendantes d'achat en extérieur.

Concernant les éleveurs granivores, ce sont de petites exploitations qui achètent leur alimentation car il n'y a pas de possibilité ou d'intérêt à produire sur des terres de surfaces insuffisantes et/ou trop peu productives. Ces éleveurs recherchent à maximiser la valeur ajoutée via de la vente directe principalement.

Eleveur-polyculteurs (70 % < SFP/SAU < 90 %)

Les éleveur-polyculteurs ont un revenu principalement tiré de la production animale, et complètent leur revenu avec la vente de céréales.

Plus de 70% de la SAU est dédié à l'alimentation du troupeau. La surface en herbe reste majoritaire. Les mûteils, trèfles, luzernes voire le soja constituent tout ou une part de l'autonomie protéique. La production de céréales permet à la fois de nourrir le troupeau, et de rechercher un complément de revenu avec la vente des surplus les bonnes années : environ 10 à 15 % des surfaces en cultures (tournesol, maïs, céréales à paille) sont à destination de la vente.

Polyculteur-éleveurs (SFP/SAU < 70 %)

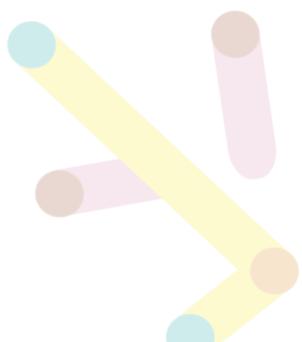
Les polyculteur-éleveurs ont une stratégie mixte avec un équilibre entre l'atelier animal et l'atelier végétal. L'atelier « grandes cultures » présente une diversité de cultures (céréales, maïs, tournesol, colza, soja, maïs semence) dont une part est destinée à l'atelier animal et une part (environ 30%) est destinée à la vente avec, si possible, une recherche de valeur ajoutée (soja, maïs semence). La surface irriguée est plus importante et sécurise les surfaces en soja et/ou maïs. Les polyculteurs-éleveurs d'herbivores en AB ne produisent pas de maïs mais davantage de mûteils, de céréales à paille et de trèfle.

Les polyculteur-éleveurs d'herbivores ont une surface en herbe inférieure à 60 % de la SAU permettant d'atteindre l'autonomie fourragère. Chez les polyculteur-éleveurs de granivores, la surface en herbe représente moins de 10% de la SAU.

Aspects économiques et sociaux dans les exploitations d'élevage :

Les mêmes caractéristiques sont retrouvées dans l'ensemble des cas. Les éleveurs se consacrent à 100% à leur activité agricole – sauf exception – et gèrent l'exploitation seuls ou entre associés souvent avec de l'aide familiale et, sur certaines exploitations plus importantes, un salarié. Des prestataires sont sollicités pour soulager l'agriculteur sur des opérations spécifiques ou par manque de matériel (nettoyage des bâtiments d'élevage, traitements phytosanitaires). La charge de travail demeure très importante, notamment au printemps et en automne, au moment des semis, lesquels doivent être effectués en parallèle d'autres activités d'élevage.

Les filières bovines sont en tension avec une forte concurrence et une diminution des marges. Les filières volailles, dans le contexte de grippe aviaire, sont également fragilisées. Les petites exploitations sont les plus vulnérables. Lorsque plusieurs ateliers sont présents sur une



exploitation, ils se complètent, l'un soutenant l'autre. Les investissements peuvent être importants (bâtiments, terres, matériel...) notamment en phase d'installation ou de développement. La stratégie d'accès au matériel est l'autonomie ou le recours à une CUMA.

❖ Assolements et tendances d'évolution

Les éleveurs stricts vont poursuivre leur stratégie de dédier 100 % de la SAU pour l'alimentation du troupeau, avec 90% de surfaces en herbes et, selon le potentiel sur les parcelles labourables, produire des céréales (concentrés) et des protéagineux (protéines).

Chez les éleveurs-polyculteurs, 10 % des surfaces seraient consacrées aux cultures de vente (tournesol et céréales), le reste sera à destination de l'atelier animal, à savoir des fourrages (60% de prairies), des céréales (10%) pouvant intégrer une faible part de maïs irrigué, des protéagineux et des luzernes (20%) afin de sécuriser l'autonomie alimentaire du troupeau.

Les polyculteurs-éleveurs vont consacrer 40 % de la SAU pour des cultures de vente, et 60 % pour l'alimentation du troupeau. Pour l'alimentation du troupeau, la surface en herbe représentera 30%, les protéagineux et luzernes 25%. Sur les 45% restants, chez les conventionnels, il y aura une répartition entre céréales, tournesol et maïs irrigué (dont une petite part peut être autoconsommée); chez les AB, en l'absence de maïs, la part de céréales et tournesol augmentera.

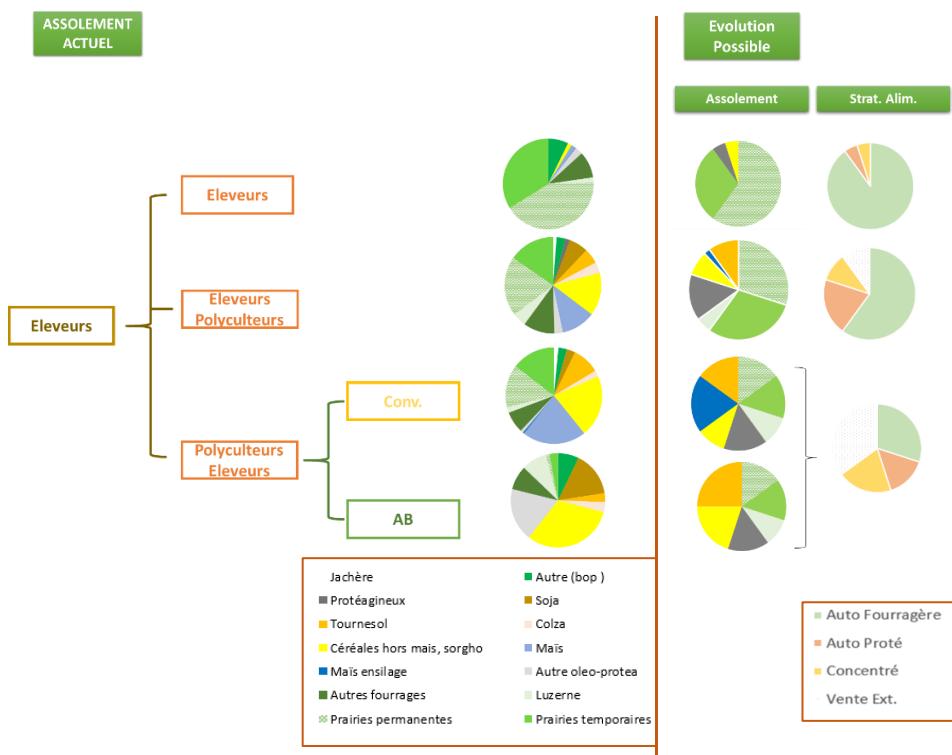


Figure B16 : Assolements actuels des éleveurs de la zone Sud Gers et les évolutions possibles

❖ Evolutions stratégiques et techniques

Dans les années à venir, le souhait principal des éleveurs est de consolider la stratégie d'autonomie alimentaire et d'améliorer la valorisation de l'élevage (herbivores et volailles). Cela se traduit par diverses solutions : développement du pâturage, de l'ensilage, voire augmentation de la SAU ; création de bâtiments de stockage des céréales ou de l'ensilage ; développement de nouveaux circuits de vente tels que la vente directe, marchés de niche, développer un petit abattoir à la ferme...

En lien avec une reprise de leur exploitation, des éleveurs cherchent à sécuriser le revenu avec les cultures de vente, la sécurisation du foncier ou le développement de cultures à forte valeur ajoutée (ex. semences).

Les petites exploitations ou les éleveurs proches de la retraite cherchent à diminuer et réorganiser leur activité : arrêt de l'irrigation en lien avec l'arrêt de l'atelier lait (et donc du maïs ensilage irrigué), diminution de la SAU, délégation des chantiers phytosanitaires à une ETA. Cela peut être associé, pour dégager un revenu, à la conversion de prairies en AB, et à la recherche d'un complément de revenu en allant travailler à l'extérieur.

La valorisation du carbone ou le photovoltaïsme sont des projets en réflexion chez certains éleveurs afin de dégager du revenu.

Pour soulager la charge de travail importante et pallier la baisse de main d'œuvre familiale, un des éleveurs souhaiterait trouver un salarié permanent.

D'un point de vue technique, les éleveurs souhaiteraient développer et améliorer la gestion des prairies et des couverts, y compris au sein des rotations de céréales. Ils souhaiteraient également optimiser les intrants en travaillant sur une meilleure valorisation des fumiers et une prise en compte des couverts. Pour les polyculteur-éleveurs, les sujets qui les intéresseraient seraient de travailler avec des outils de précisions (épandeurs à modulation, OAD), mettre en place le désherbage mécanique (y compris en maïs semences) ou la protection intégrée et optimiser la nutrition des plantes (oligo-éléments).

ii. Zone Sud Gers : type « Céréaliers »

Les céréaliers peuvent être répartis dans des sous-types permettant de distinguer des stratégies de production et de gestion différentes. La répartition des céréaliers en sous-types prend en compte la surface de l'exploitation, et la possibilité ou non d'irriguer. La Figure caractérise les céréaliers en 4 sous-types, avec des précisions sur le nombre d'exploitations et la surface exploitée (en hectare et en pourcentage du territoire).

Les céréaliers > 64 ans n'ont pas été rencontrés.

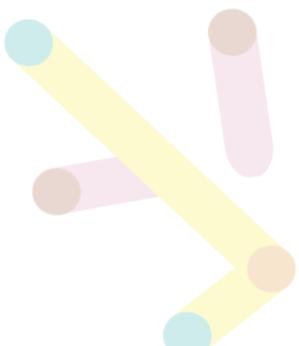




Figure B17 - Classement des céréaliers en sous-types

❖ Caractérisation des sous-types

Céréaliers SAU < 50 ha

On retrouve deux profils d'agriculteurs.

Un profil de céréaliers pouvant exercer une double-activité où le système de cultures est simplifié et ne comprend qu'une ou deux culture(s) par an en alternant la ou les culture(s) d'une année sur l'autre. Trois exploitations ont une SAU exclusivement en herbe.

Un second profil d'agriculteurs 100% dédiés à leur exploitation, qui développent une stratégie de création de très forte valeur ajoutée telle que :

- la vente directe, associée ou non à de la transformation,
- des cultures à très forte valeur ajoutée avec éventuellement présence de maïs semence, un peu de maraîchage plein champ.

Les cultures principales sont le blé, le tournesol, le maïs et le soja, et de la luzerne.

Toutes ou certaines interventions (à minima les moissons) sont confiées à des ETA. Si l'exploitation est en herbe, il s'agit plus d'une gestion de patrimoine que d'activité agricole à proprement parler.

Quel que soit le profil, ce sous-type regroupe des petites structures dont les moyens sont limités, s'employant à optimiser leurs coûts et à externaliser les chantiers. Elles peuvent être fragilisées du fait du contexte qui rend difficile la mise en place d'un bâtiment aux normes (coûts élevés) ou du marché du bio qui sature. Ainsi, les exploitations en difficulté peuvent venir à mettre fin à certains ateliers et/ou à simplifier leur système de culture pour rechercher une activité complémentaire à l'extérieur.

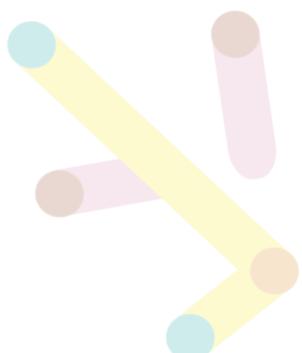
Céréaliers SAU > 50 ha irrigant

Les céréaliers avec plus de 50 ha de SAU ne pratiquent pas de vente au départ de la ferme et ne cherchent pas à transformer à la ferme. Certains agriculteurs peuvent exercer une double-activité à temps plein à l'extérieur.

La présence de prairies (dont la luzerne) sur une partie des exploitations résulte peut-être d'un historique récent de polyculture-élevage.

Agriculture conventionnelle

Si l'exploitation a la possibilité d'irriguer, les céréaliers en conventionnel développent des cultures à forte voire très forte valeur ajoutée : il s'agit de cultures contractualisées de semences et/ou de légumes plein champ sur 10 % de la SAU au minimum. Si l'agriculteur



est double actif, les cultures à forte valeur ajoutée seront dans une moindre proportion ou moins contraignantes (colza semences). Certains agriculteurs ont préféré développer des stratégies mixtes avec une part de la SAU en AB. La SAU irriguée est généralement équivalente ou légèrement inférieure à la SAU irrigable. L'irrigation est utilisée sur les cultures de printemps à forte valeur ajoutée et pour gérer l'aléa sur les autres cultures. Le maïs, qui représente une place importante sur la zone, est la principale culture irriguée. Les agriculteurs cherchent à optimiser le matériel au travers des CUMA et par la réalisation de prestation lorsqu'ils disposent de matériels spécifiques (ex. chantiers de récolte, castration ou effeuillage du maïs semences)

Pour les plus jeunes, la stratégie observée est une stratégie d'agrandissement visant à arrêter leur seconde activité professionnelle grâce à la stabilisation de la valeur ajoutée. La présence de cultures à forte valeur ajoutée limite néanmoins l'agrandissement (100 à 120 ha/ETP maximum).

Les exploitations en conventionnel sont gérées par 1 à 2.5 ETP et font appel à des saisonniers lors des pics d'activité augmentant fortement la charge de travail. Les résultats sont globalement satisfaisants et très liés au maïs semence ou à d'autres cultures à très forte valeur ajoutée.

Agriculture Biologique

Les exploitations en AB sont peu nombreuses et la plupart sont plus grandes que celles en agriculture conventionnelle. Leur stratégie de revenu repose sur la sécurisation des productions en vente négoce et/ou coopérative. En AB, le soja irrigué constitue la base du revenu. La luzerne ou les prairies temporaires à dominante légumineuses (trèfle) sont présentes dans les assolements. La SAU irriguée est inférieure à la SAU irrigable : les cultures à forte valeur ajoutée sont irriguées et éventuellement les cultures d'hiver pour la gestion de l'aléa. Les agriculteurs en AB peuvent envisager la déconversion d'une partie de leur SAU du fait du contexte actuel de la filière AB en difficulté.

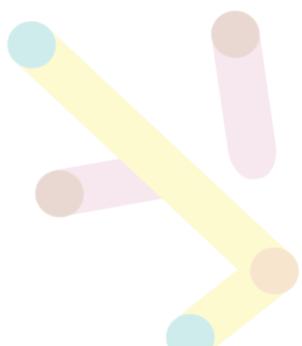
Pour une surface plus importante, les exploitations en AB irrigants ont une rentabilité constatée un peu moindre que leurs homologues en conventionnel. Elles sont gérées par 1 à 2 ETP, les agriculteurs pouvant cumuler deux activités professionnelles. Le rythme de travail peut être très élevé. L'année 2022 a été difficile en raison de la saturation du marché de l'AB.

Céréaliers SAU > 50 ha en sec

Comme les céréaliers irrigants, les céréaliers avec plus de 50 ha de SAU en sec ne pratiquent pas la vente en départ de ferme, ni la transformation à la ferme.

Les agriculteurs en conventionnel exercent le plus souvent une double-activité, le maintien de l'exploitation permettant un complément de revenu et la conservation du patrimoine familial. Une place importante est donnée aux cultures blé/tournesol, et les prairies sont présentes, ce qui limite le temps de travail. Les charges de mécanisation sont optimisées : le matériel est peu renouvelé et il n'y a pas d'investissement dans le stockage. L'absence d'irrigation est parfois due à un arrêt induit par des raisons économiques et/ou de temps. A moyen terme, la stratégie peut être différente selon les agriculteurs et les opportunités : soit ils agrandissent l'exploitation et réduisent le temps consacré à leur seconde activité professionnelle, soit, au contraire, ils choisissent de consolider leur activité extérieure.

Les agriculteurs en AB ont une stratégie de diversification des cultures, avec une rotation intégrant des prairies temporaires à dominante de légumineuses. La place du blé/tournesol reste importante, et le soja est présent. De la même façon qu'en agriculture conventionnelle, les charges de mécanisation sont optimisées et il n'y a pas d'investissement dans le stockage. Les agriculteurs ayant une



double-activité cherchent à agrandir leur exploitation et à passer davantage de temps dessus.

❖ Assolements et tendances d'évolution

Les exploitations céréaliers SAU < 50 ha vont tendre vers la simplification de leur système avec le développement de surfaces en herbe et de la jachère.

Les céréaliers irrigants AB dont la SAU > 50 ha vont rester en AB ou déconvertir tout ou une partie de leur SAU, en fonction de l'évolution du marché. Environ 50% de la SAU sera partagée entre le soja et les céréales à paille avec le soja majoritaire (40% de la SAU) lorsque l'exploitation est 100% AB et les céréales à paille majoritaires lorsque l'exploitation est mixte. Ensuite, il y aura des légumes secs (20%), du tournesol (5%) et environ 20% de prairies temporaires (y compris luzerne) en rotation avec les cultures.

En conventionnel, les céréaliers irrigants dont la SAU > 50 ha vont avoir tendance à recentrer l'irrigation sur de la forte valeur ajoutée (50% de la SAU) ainsi qu'une autre culture de printemps irriguée (10 % soja ou maïs), et pour la gestion des aléas climatiques. Pour les doubles actifs, l'irrigation sera orientée sur une plus faible part de cultures à forte valeur ajoutée (10% de cultures de colza semences par exemple), sur une part plus grande de cultures de printemps irriguées (40%) et sur la gestion des aléas. Ensuite, l'assoulement se répartit entre des céréales à paille d'hiver (25%) et des cultures de printemps non irriguées (10 ou 20 % de tournesol ou équivalent selon la double activité), ainsi qu'une petite part de prairies (ou luzerne).

Les céréaliers en sec SAU > 50 ha envisagent soit une déconversion des exploitations AB soit un maintien du AB s'il y a une consolidation des filières existantes (ex. luzerne déshydratée). Pour les conventionnels, le maintien de la double activité est associé à une stabilisation de l'assoulement actuel ou bien l'augmentation de surfaces fourragères ; ou sinon, selon les opportunités, il peut y avoir agrandissement et passage d'une partie en AB avec, si possible, de l'irrigation pour consolider le revenu.

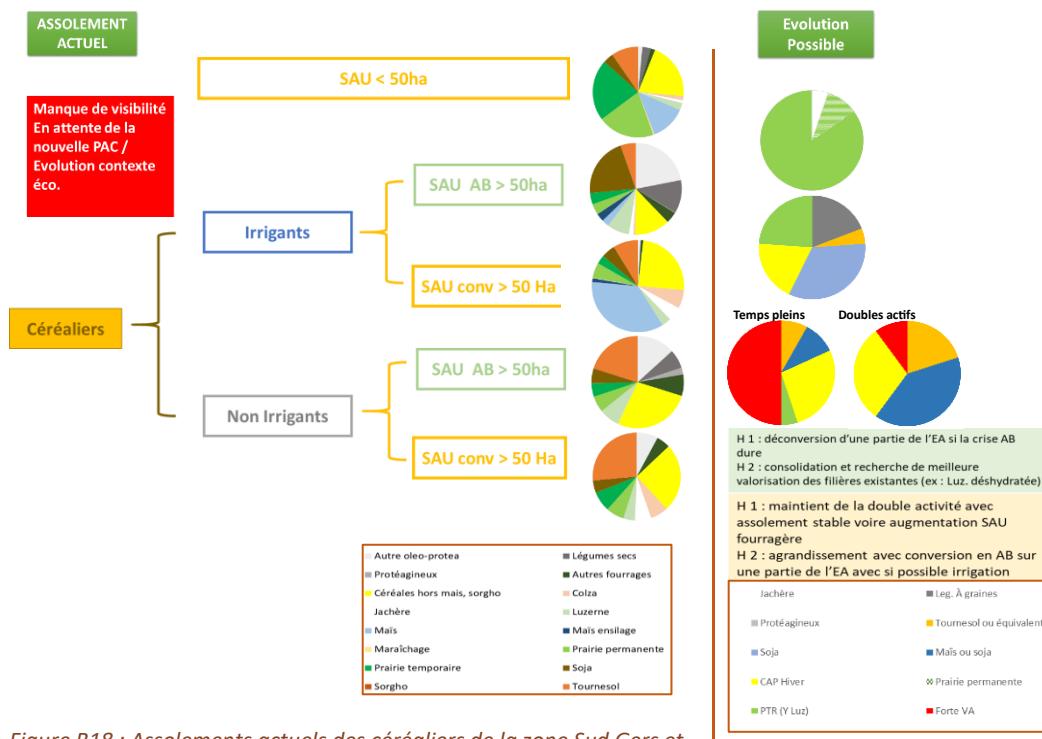


Figure B18 : Assolements actuels des céréaliers de la zone Sud Gers et les évolutions possibles

❖ Evolutions stratégiques et techniques

D'un point de vue stratégique, les céréaliers souhaitent sécuriser leur revenu voire le développer dans le cadre d'une transmission ou de l'arrêt de la double activité ou de l'embauche d'un salarié.

Cela passe par le maintien voire le développement de cultures à forte valeur ajoutée. Si cela est associé à l'augmentation de la SAU, cela peut passer par l'augmentation des surfaces de cultures actuellement déjà présentes ; sans agrandissement de la SAU, les agriculteurs chercheront une nouvelle culture à forte valeur ajoutée sur une petite surface pouvant être associée à un nouveau circuit de commercialisation (circuit-courts). Par ailleurs, si l'embauche de nouveau salarié n'est pas possible, il y aura une diminution des surfaces de cultures à forte valeur ajoutée.

La sécurisation ou le maintien du revenu passe également par le développement de l'activité de prestations : chantier de foins, chantiers de castration, etc.

Les céréaliers sont également intéressés par l'introduction d'une ou plusieurs nouvelles cultures pour allonger les rotations (cultures fourragères telles que de la luzerne, autres cultures irriguées ou non selon le temps disponible et le coût).

La question du développement de l'AB ou de la déconversion se pose pour les années à venir : cela dépendra de l'évolution des marchés. Les exploitations mixtes se penchent aussi sur le label HVE 3.

Les investissements visent à consolider le débouché de l'exploitation (séchoir à luzerne AB), à développer la prestation (ex. : tracteur-faucheuse-presse), à optimiser l'irrigation (pivots) ou à développer des infrastructures type hangar photovoltaïque pour le stockage du matériel.

Les petites exploitations vont chercher à sécuriser la production, voire à développer un petit atelier complémentaire de cultures à haute valeur ajoutée ou animal compatible avec la double activité. Cela peut passer par la mise en place de l'irrigation s'il y a un accès à l'eau. La sécurisation du revenu passe également par le maintien ou la recherche de circuits de vente en circuit-courts ou directe.

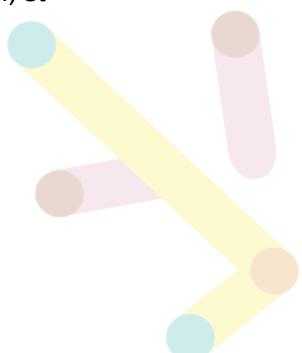
Du point de vue technique, les agriculteurs sont intéressés par un travail d'optimisation des pratiques de fertilisation azotée (formes et doses, en association avec des pratiques d'apports d'effluents d'élevages ou de méthanisation) et sur la modulation de doses intraparcellaire. En partie déjà pratiqué, le désherbage mécanique pourrait être développé, mais il doit être maîtrisé pour être efficace notamment sur le maïs semences (binage). Les couverts végétaux voire les pratiques d'agriculture de conservation des sols (semis direct) intéressent les céréaliers.

c) Besoins exprimés par les agriculteurs

Gestion technique

Les agriculteurs enquêtés expriment un manque d'accompagnement technique : les conseillers des coopératives semblent peu présents sur les exploitations (notamment d'élevage où il n'y a plus de conseil à la parcelle), et sont peu enclins à répondre aux souhaits d'évolutions techniques des agriculteurs.

L'appui technique individuel (3) est cité par les éleveurs pour retravailler le système fourrager, et plus globalement pour accompagner la fertilité des sols et pour adapter les pratiques aux



aspects réglementaires et aux enjeux locaux de qualité de l'eau (produits phytosanitaires, ...). Les projets de plantations de haie manquent d'accompagnement technique (1).

La **formation** est un moyen sollicité en particulier par les éleveurs (2) pour s'informer et progresser dans leur système de production (ex. lactation longue chez les caprins) ou par les céréaliers autour des produits phytosanitaires et du désherbage (lien séparation conseil-vente), ou pour maîtriser certains matériels (ex. mini-pelle). La formation doit s'adapter aux contraintes horaires imposées par l'élevage et être organisée localement. La diversification de l'offre de formation et des intervenants permettrait aussi de toucher davantage d'éleveurs (cf. programme de formation de l'ADEL).

L'**expérimentation** est revenue plusieurs fois comme une nécessité pour travailler sur des nouvelles pratiques. Les **démonstrations** (3 fois citées) ont l'intérêt de montrer des pratiques adaptées au contexte de la zone avec un large potentiel de diffusion si elles sont bien positionnées (par exemple proches d'une route). Les sujets d'intérêt pour ces expérimentations ou ces démonstrations sont les produits phytosanitaires et les alternatives aux produits supprimés, le matériel de désherbage localisé ou le désherbage mécanique, et les pratiques en lien avec la fertilité des sols, en particulier les couverts végétaux (alternative à la féverole en argilo-calcaire, choix des espèces et mode d'implantation avant maïs semence) et les cultures associées. Certains producteurs de semences proposent même faire des tests sur leurs parcelles s'ils sont accompagnés techniquement et éventuellement financièrement selon les coûts générés (désherbage mixte et localisé, tests de couverts végétaux et semis sous couvert, réduction de la fertilisation, tests de matériel de précision...).

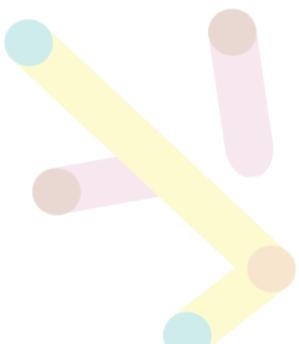
Pour réduire/optimiser l'usage des intrants chimiques, l'intérêt des agriculteurs se porte aussi sur des aides pour le **financement de matériels**, sur l'accès aux outils d'aides à la décision (pas toujours proposé par la coopérative) voire sur de l'innovation de matériel. On notera par exemple l'abonnement cartographique l'OAD pour la modulation d'azote (4) et l'épandeur à modulation de doses d'N (1), les analyses de sols et de reliquats azotés (1), les outils de désherbage mécanique y compris adapté pour le maïs semence (3), la barre de guidage et la rampe avec coupures de tronçons (1) ou l'épandeur à fumier (1). Pour développer les couverts végétaux, il y a des attentes sur le matériel (ex. semoir de semis direct (1)), ainsi que sur des aides pour l'**achat de semences certifiées** (2).

Associé au souhait de sécuriser les cultures sur une petite exploitation avec de la transformation et vente directe, l'aide au curage d'un lac privé a été mentionné.

Diversification et développement de filières

Les céréaliers souhaiteraient pouvoir **développer des cultures moins consommatrices d'intrants** (principalement eau et azote) ou, pour les éleveurs, **d'autres sources de revenus**. Certains agriculteurs évoquent le principe d'être couverts en cas de perte de revenus lié à un changement de stratégie de production, ou d'accéder à un financement permettant de changer de stratégie de production, ou de développer un revenu complémentaire (ex. financer du conseil juridique pour développer du photovoltaïque, accompagnement sur les techniques de séchage de la luzerne).

Les agriculteurs expriment le besoin d'améliorer la **valorisation des productions** (6). Les éleveurs insistent sur l'importance de maintenir des outils des filières localement (soutien de l'abattoir d'Auch et développement des chaînes d'abattage ovin et porcin) et d'appuyer les **démarches de transformation/vente à la ferme** (ex. : projet de petit abattoir volaille à la ferme). Les céréaliers souhaiteraient quant à eux trouver des **cultures à forte valeur ajoutée, en alternative et/ou complément du maïs semence** qui constitue le revenu principal de l'exploitation. Pour les **petites exploitations** et pour les **exploitations en AB**, il y a un fort enjeu à retrouver des aides au maintien et des voies de valorisation (filières en crise), notamment par la structuration de filières et d'outils locaux (ex. idée d'une plateforme légumière).



Aspects réglementaires et accès aux aides

Les agriculteurs de cette zone expriment également des besoins vis-à-vis de la réglementation (3). Les céréaliers observent des **incohérences -voire des effets indésirables- de la réglementation sur l'usage des produits phytosanitaires et de l'eau** :

- 1- certaines DVP/ZNT (ex. Laudis) poussent les agriculteurs à utiliser des produits qui ont une DVP plus petite tout en augmentant le nombre de traitements (est-ce vraiment cohérents vis-à-vis de la protection de la qualité de l'eau ?) ; et à réaliser les traitements soit à des doses ou distances de cours d'eau non conformes tout en faisant de fausses déclarations
- 2- les restrictions d'usage de l'eau ont créé des injustices entre les agriculteurs : les semenciers ont eu des dérogations, alors que les producteurs de soja n'ont pas pu sécuriser du soja (les besoins en eau sont tard dans la saison donc au moment des restrictions). La redéfinition d'un partage et des restrictions semble importante.

Les agriculteurs, et en particulier les éleveurs, mentionnent une nécessité de **simplification des démarches administratives** (2) (justificatifs plus cohérents et moins nombreux) et une **aide à la compréhension** de la réglementation (nouvelle PAC, faciliter l'accès aux informations).

Certaines exploitations d'élevage, en particulier celles de petites tailles, n'ont pas les moyens pour la mise aux normes : une aide permettrait de mettre aux normes les bâtiments et le stockage de fumier.

Evoquant les baisses ou suppressions de certaines MAEC dont ils bénéfici(ai)ent, les éleveurs souhaiteraient bénéficier **d'aides financières pour soutenir certaines pratiques** (maintien des aides type MAEC pour les prairies). Plusieurs céréaliers évoquent des projets de plantations de haies en cours ou potentiels : en plus de l'aide au plant, une aide à l'hectare permettrait d'inciter la plantation.

Un céréalier exprime également le fait que les retards de paiements des aides AB mettent en péril la santé financière de l'exploitation.

Accès aux terres et à la main d'œuvre

Les éleveurs expriment des difficultés à **trouver un salarié ou un repreneur** (sans quoi, en particulier pour les petites exploitations, il y aura un arrêt de l'activité de production).

Enfin, comme sur la zone de la Gimone, des difficultés ont été notées pour **trouver des terres** afin de pouvoir s'agrandir (incompréhension de la logique d'attribution de la SAFER).

Besoins et pistes d'accompagnement identifiés lors de la restitution collective :

La restitution des enquêtes a mis en avant de nouvelles problématiques et des besoins formulés par les agriculteurs présents.

Deux sujets de discussion ont été proposés aux céréaliers concernant la place occupée par les productions à haute valeur ajoutée au sein de leurs stratégies de production et les contraintes visant au maintien de la qualité de l'eau.

Le 1^{er} sujet est la **sécurisation des productions dans un contexte de plus en plus constraint** notamment en matière d'usage des produits phytosanitaires. Plusieurs agriculteurs mentionnent la nécessité que la recherche formule des **alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires** qui posent problème. Par ailleurs, ils sont concernés par l'augmentation des **contraintes sur les ZNT** qui réduisent les parcelles cultivables.



Le 2^{ème} sujet est l'ouverture d'espaces alternatifs permettant de **tester et de trouver des pratiques adaptées au contexte**. Le besoin d'un **accompagnement technique pour arrêter d'avoir recours au glyphosate** pour la destruction des couverts est mentionné. Les agriculteurs voient l'intérêt de mettre en place des couverts mais le coût de la mise en œuvre représente une contrainte importante. Ils auraient également besoin d'un accès facilité aux **références sur les couverts**. De plus, la mise en place de couverts au niveau des cultures de semences pose des **difficultés techniques** : la mise en place d'un couvert pour éviter l'apparition d'adventices en cas de binage et de non recours aux produits phytosanitaires est compliquée car la castreuse démolit le couvert. La chambre d'agriculture mentionne également un besoin de **montée en compétence des conseillers** concernant l'accompagnement des agriculteurs à la mise en place de couverts.

Par ailleurs, il est mentionné que la conduite de semences en AB nécessite des **outils très spécifiques** que les agriculteurs doivent avoir à disposition au bon moment car la plage d'intervention est très réduite. Le maïs semence ne couvre pas suffisamment les sols pour limiter la venue des adventices. Le non recours aux herbicides nécessite donc une **gestion technique complexe et une forte réactivité** pour ne pas laisser les adventices s'installer. De plus, les agriculteurs mentionnent le risque de tester de nouvelles pratiques sur les semences car la production de semences est liée à un objectif de rendement. Une diminution du rendement implique une **possible perte de contrat**.

Les participants à la restitution ont ensuite proposé et discuté de pistes possibles d'accompagnement. Le GIP LIA a proposé de **mettre en place des essais de couverts végétaux pour sécuriser l'évolution des pratiques sur les semences** : tester des programmes alternatifs spécifiques à chaque flore adventice. Le lycée de Masseube pourrait être le lieu où mener ces tests.

Un agriculteur réalise des tests d'utilisation de la herse étrille pour lutter contre les adventices sans utiliser de produits phytosanitaires. Il se dit prêt à **mutualiser ses essais avec les autres agriculteurs intéressés** de la zone et pour entamer une négociation avec les semenciers sur la compensation des prises de risque liées au changement de pratique.

La discussion avec les éleveurs a plutôt porté sur le maintien de l'élevage sur le territoire.

Trois orientations répondant à cet enjeu ont été proposées à la discussion.

La 1^{ère} orientation portait sur la **sécurisation de l'autonomie alimentaire des exploitations d'élevage**. Il a été remonté que l'autonomie alimentaire du troupeau est difficile à atteindre avec l'augmentation des sécheresses. De plus, l'achat de protéines à des céréaliers locaux n'est pas organisé sur le territoire. La **mise en contact céréaliers-éleveurs** devrait donc être développée sur le territoire. D'un point de vue technique, les Bio du Gers indiquent le besoin de **renforcer le conseil et les formations techniques sur les fourrages** (travail sur les espèces, sur l'optimisation du pâturage pour éviter le surpâturage).

Les participants expriment également le besoin de **développer des liens entre éleveurs**.

La 2^{ème} orientation portait sur la **valorisation des prairies comme patrimoine et dans une logique de qualité de l'eau**. Un besoin d'**évolution de la réglementation** est exprimé : les éleveurs avancent le fait qu'ils participent au maintien de la qualité de l'eau grâce à l'entretien des prairies mais ne sont pas soutenus pour ce service rendu, alors que les prairies permanentes sont peu productives et nécessitent de l'entretien. Selon eux, les orientations de la PAC sont incohérentes et ne vont pas dans le sens d'un soutien de l'élevage. En effet, l'aide à la conversion en AB est supérieure à l'aide aux prairies, ce qui incite les éleveurs à convertir des prairies en cultures. De plus, il est remonté que l'utilisation de fumier ou compost sur les prairies est interdite pour bénéficier d'une MAEC

(zéro intrant), ce qui pose problème, notamment pour des parcelles anciennement en céréales et converties en prairies qui sont appauvries et ne permettent alors pas de nourrir le troupeau.

Par ailleurs, des besoins pour **l'aménagement des parcelles en prairies** sont mentionnés : matériel de clôture pour protéger des dégâts des sangliers et chevreuil, main d'œuvre notamment au printemps et d'autant plus dans le cas de la mise en place du pâturage tournant dynamique.

La 3^{ème} orientation portait sur **la recherche de débouchés davantage valorisants pour les productions**. Un besoin de revalorisation de la filière veau rosé est exprimé, ainsi que de la viande en AB qui peine à trouver des débouchés. La question de l'avenir de l'abattoir d'Auch doit être traitée rapidement, au risque de voir l'élevage disparaître sur le territoire. Un manque de visibilité sur la demande en fourrage est également mentionné ce qui conduit à une perte sur la production si un débouché n'est pas identifié.

Les participants à la restitution ont ensuite proposé et discuté de pistes possibles d'accompagnement. Concernant la sécurisation de l'autonomie alimentaire, afin d'aider à la création de contrats locaux entre éleveurs et céréaliers, la DTT pourrait **aider à la mise en contact des agriculteurs**.

Concernant la valorisation des prairies, l'ADASEA indique que les besoins d'aménagement de parcelles sont identifiés dans le **LIFE coteaux gascons**. Des diagnostics agro pastoraux sont réalisés afin de faire ressortir des besoins. Par ailleurs, les structures Bio du Gers, ADEL 32, et ADASEA proposent un **accompagnement technique des éleveurs**. Le financement de clôtures pilotables à distance a également été mentionné (entreprises Patura ou Pature Vision).

Concernant la valorisation des productions, le projet du PNR de l'Astarac propose d'y travailler en intégrant des **promotions pour les éleveurs pour les services environnementaux rendus**. Des contrats pourraient être passés avec des collectivités. Le PNR pourrait également **créer des lieux de rencontre pour valoriser et communiquer** sur la valeur de l'autonomie alimentaire des élevages sur le territoire. L'ADASEA travaille sur la mise en relation des agriculteurs pour l'utilisation du foin. L'idée d'une **plateforme de mise en relation et d'échange** a été discutée.

d) Ce qu'il faut retenir sur la zone Sud-Gers

Problèmes de qualité de l'eau

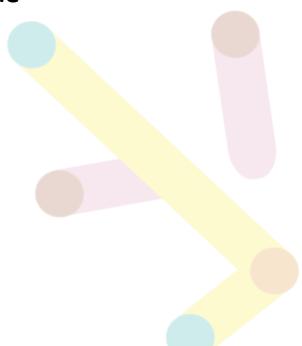
Le métolachlore et ses métabolites, l'ESA et l'OXA-métolachlore, sont les molécules les plus présentes dans les eaux brutes du Gers, avec une augmentation de la concentration d'amont en aval, ce qui entraîne des dépassements réguliers du seuil de 0,1 µg. D'autres substances sont aussi présentes avec des détections au-delà de ce seuil.

Stratégies d'évolution des exploitations et leurs besoins

Le territoire sud-Gers présente de l'élevage (notamment herbivore), en particulier sur les zones de coteaux, avec une part de SAU en prairies permanentes ; et des zones céréalières sur les pentes plus douces ou le long du Gers, avec des terres irrigables, notamment pour des productions de semences.

L'élevage est présent dans un peu moins de 50% des exploitations. Néanmoins, cette zone est celle qui présente la plus forte densité d'éleveurs parmi les zones d'enquêtes. La différenciation entre les éleveurs se fait essentiellement sur la nature des terres disponibles :

- Si l'**exploitation a des terres superficielles sur des coteaux à dominante de prairies**, ce sont des éleveurs stricts avec des ventes de productions animales, transformées ou non, sur plusieurs circuits de commercialisation. Ces



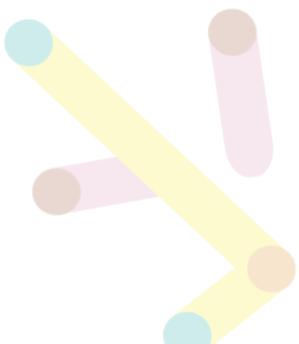
- exploitations sont les plus fragiles avec une charge de travail importante **et sans reprise à moyen terme**. Ce territoire a vécu l'arrêt des productions laitières bovines avec une orientation vers la viande ou l'ovin/caprin et la forte diminution des micro-élevage de canards.
- Si l'exploitation a accès à des terres arables de la vallée du Gers, a minima, il y a une stratégie d'autonomie alimentaire (céréales) voire protéique. Plus la superficie de terres arables est importante plus l'atelier d'élevage devient complémentaire au profit des céréales avec notamment la présence d'un atelier de production de semences. Dans ce cas, il y a une stratégie de recherche de valeur ajoutée avec la sécurisation de l'atelier de semences et d'optimisation de l'atelier d'élevage (ex. un basculement d'un atelier bovin au profit d'un atelier avicole ou recherche de nouvelles valorisations).

Les céréaliers sont plutôt situés sur les terres le long du Gers (ou affluents) avec des SAU moyennes moins importantes que dans d'autres zones du Gers. Cela peut s'expliquer par une forte présence de productions à forte valeur ajoutée comme le maïs semence. **Les céréaliers irrigants conventionnels représentent plus de la moitié des céréaliers.** La stratégie de ces agriculteurs est plutôt de consolider les revenus par la recherche de productions à forte valeur ajoutée, il y a aussi une tendance à vouloir diversifier les productions contractualisées (autres productions de semences ou autres cultures spéciales en conventionnel ou en agriculture biologique). Les céréaliers sur des SAU faibles (en sec ou en irrigué) sont majoritairement double-actifs. Pour ces agriculteurs-là, le retour à 100 % sur l'exploitation n'est pas une priorité, il y a un équilibre entre l'activité de l'exploitation et la sécurisation du revenu à l'extérieur. **Les céréaliers en agriculture biologique représentent 35 % de la SAU totale des céréaliers.** L'évolution de la SAU en AB va dépendre du contexte économique à venir mais de manière générale, **les céréaliers irrigants et ayant accès à des circuits de commercialisation diversifiés ont un revenu plus sécurisé.** Les exploitations en circuit traditionnel sont dans des stratégies de dé-conversion d'une partie (SAU non irriguée) voire de la totalité de l'exploitation. Les conversions de surfaces en AB en vue des primes (peu ou pas d'objectif productif) semblent moins présentes dans cette zone.

Enjeux prioritaires

L'un des enjeux prioritaires du territoire est sûrement le maintien des élevages sur les coteaux. Le risque d'aggravation de la situation sur l'agriculture et la qualité de l'eau est bien présent avec à la fois un risque de fermeture des milieux et de mise en culture d'une partie des prairies. Evoqués plusieurs fois par les éleveurs, il y a un **double enjeu de meilleures reconnaissances des pratiques actuelles par la collectivité publique (l'entretien des prairies permanentes) et de valorisation des filières notamment viandes. Un travail spécifique est donc à construire avec les filières, l'abattoir d'Auch, le parc de l'Astarac, etc.**

Les céréaliers irrigants ont un impact important sur la qualité de l'eau mais ces parcelles irriguées représentent aussi la principale source de revenus de ces exploitations. **Il y a une nécessité à bien caractériser les parcelles à risques pour retravailler les techniques de gestion des adventices.** Les agriculteurs en ont conscience et intègrent à minima les couverts végétaux et le désherbage mécanique pour une partie d'entre eux. **A court terme, il y a un enjeu d'accompagnement technique des exploitations à l'échelle parcellaire à partir de références techniques locales pour adapter les programmes phytosanitaires et la couverture du sol en lien avec le travail du sol. A moyen terme, la question de diversification de productions à fortes valeur ajoutée doit être posée pour éviter un retour trop fréquent du maïs (dont le maïs semence).**



Le maintien des SAU en agriculture biologique dépendra de la capacité à sécuriser une partie des débouchés sur des filières contractualisées. Plusieurs pistes de travail ont été évoquées par les agriculteurs. Cela représente des marchés de niches à travailler au cas par cas.

De manière générale, **la reconquête de la qualité de l'eau dans ce territoire passe par la capacité à maintenir l'élevage et à adapter rapidement les pratiques sur les parcelles présentant des risques importants de transfert de molécules vers les eaux**. Un point fort est le fait que les agriculteurs ne rencontrent pas d'impasses techniques sur leurs cultures - cela est sans doute lié à l'absence de monoculture stricte dans le territoire. Il ressort des enquêtes et des échanges lors de la restitution le souhait d'adapter les pratiques avec un développement des couverts végétaux et de retravailler les programmes phytosanitaires.

3. Résultats de la zone Baïse

a) Qualité de l'eau

▪ Qualité de l'eau de la zone Baïse

La zone d'enquêtes au nord du Gers s'étend en amont du captage de Gaugé (point vert au nord de la zone).

Les données analysées sont issues de mesures réalisées sur un réseau de stations en amont de Condom (Auloue à Valence-sur-Baïse, Bèze au niveau de Beaucaire, Grande Baïse à Beaucaire, ruisseau de la Coulègne au niveau de Lavardens, Ruisseau Larranchélan au niveau de Bonas, et Grande Baïse à St-Jean Poutge, ...).

Le métolachlore et ses métabolites, notamment l'ESA sont détectés régulièrement à des concentrations atteignant plusieurs microgrammes litres. Le métaldéhyde est aussi retrouvé avec des pics au delà du microgramme/L. Une grande diversité de produits phytosanitaires (notamment le glyphosate, l'AMPA, l'imazamox et le DMTA-P) est aussi détectée dans les eaux brutes mais avec des concentrations plus faibles, mais parfois en augmentation (DMTA-P). Ces produits ne sont pas détectés dans l'eau potable.

Par ailleurs, la pollution des eaux brutes par les nitrates est un enjeu fort dans la zone, où le seuil de potabilité est fréquemment dépassé.

Les figures suivantes donnent un aperçu des chroniques de mesures sur un échantillon de points de prélèvements sur la zone, pour quelques substances particulières (Glyphosate, S-métolachlore et ESA, DMTAP, méthaldéhyde).

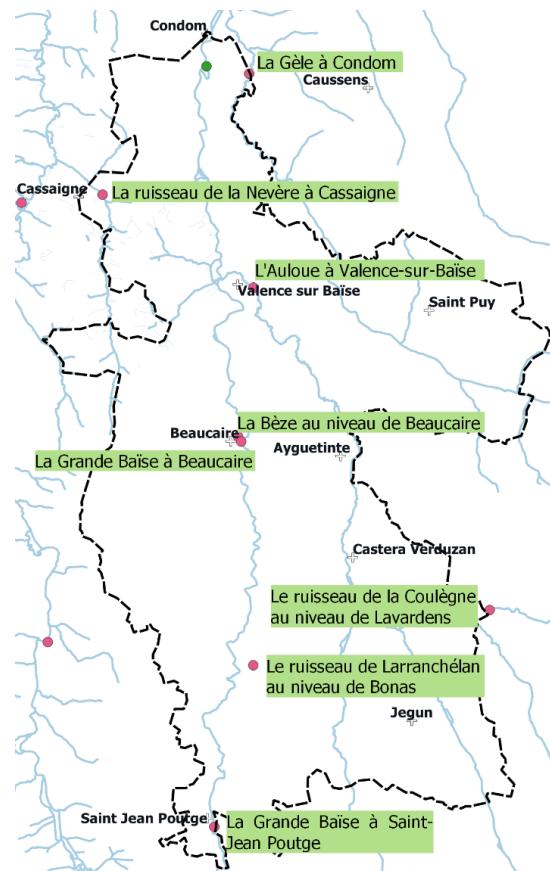


Figure B19 - Stations de mesure zone Baïse

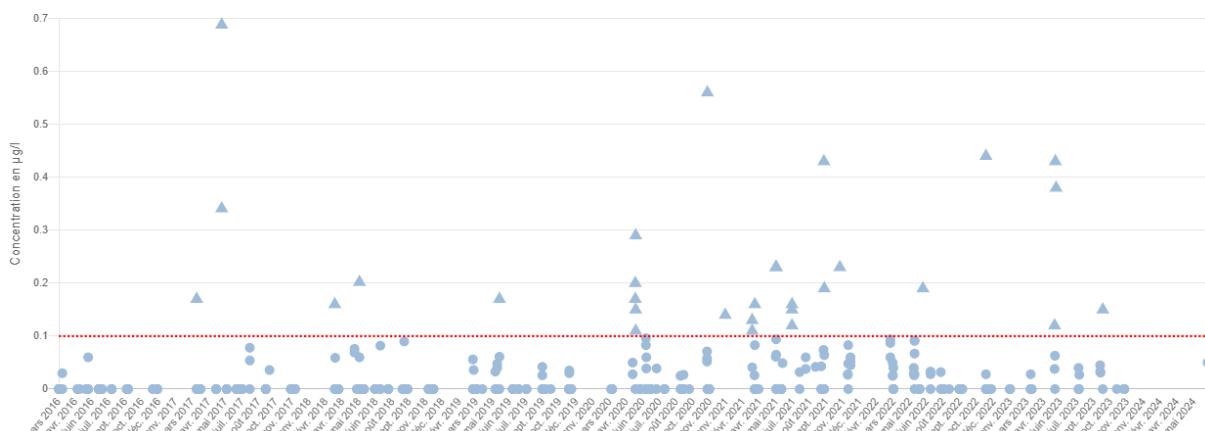


Figure B20 - Situation des concentrations en glyphosate au regard du seuil de 0.1 µg/L sur la zone amont du captage de Gaugé

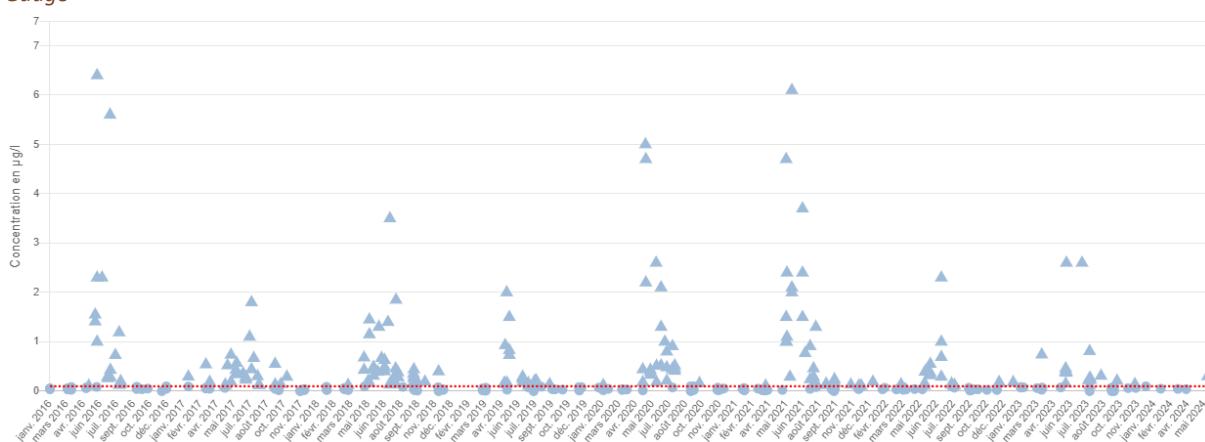


Figure B21 - Situation des concentrations en métolachlore total au regard du seuil de 0.1 µg/L sur la zone amont du captage de Gaugé

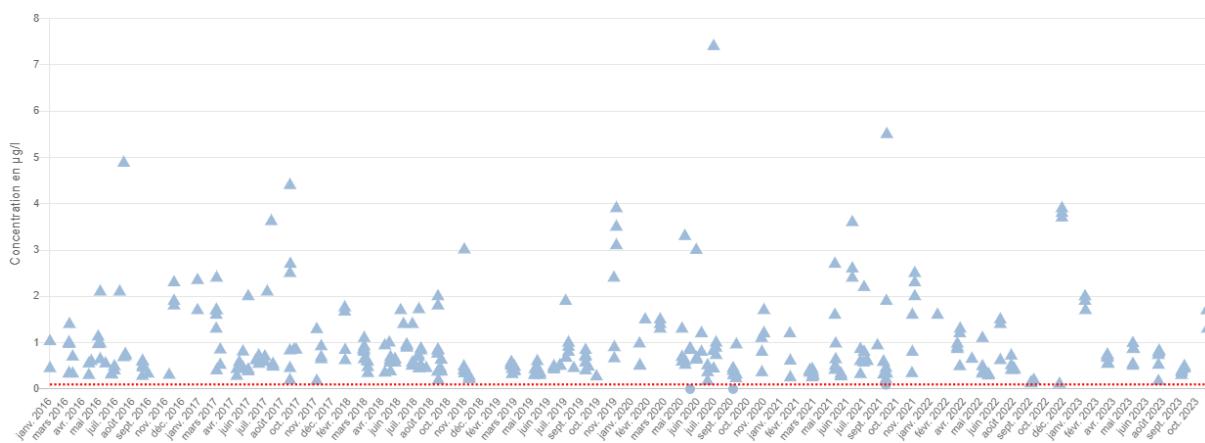


Figure B22 - Situation des concentrations en Esa métolachlore au regard du seuil de 0.1 µg/L sur la zone amont du captage de Gaugé

On observe également des concentrations élevées en DMTA-P en mai et juin (cf. Figure B23).

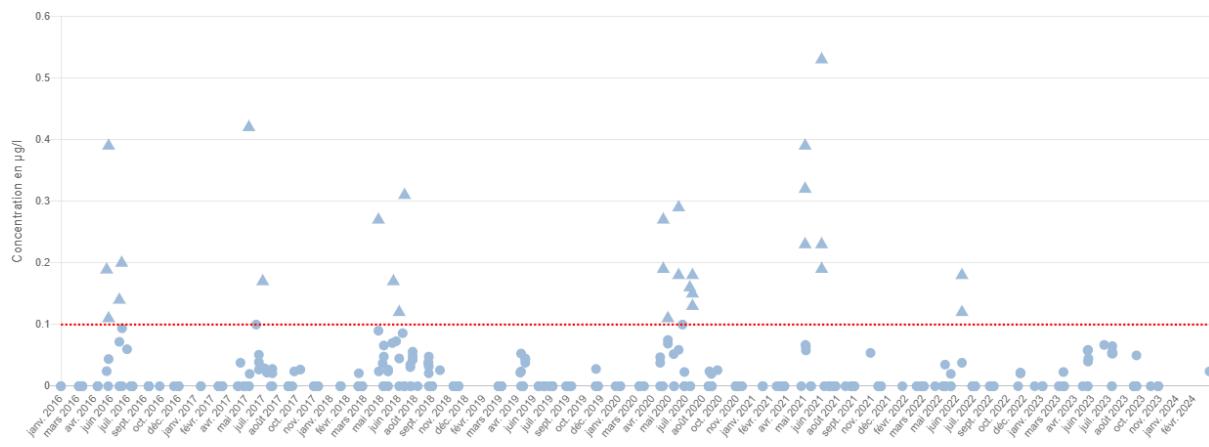


Figure B23 - Concentrations en DMTA-P le long de la Baïse

Le métaldéhyde est également présent avec des pics de concentration en mai/juin et novembre (cf. Figure B24).

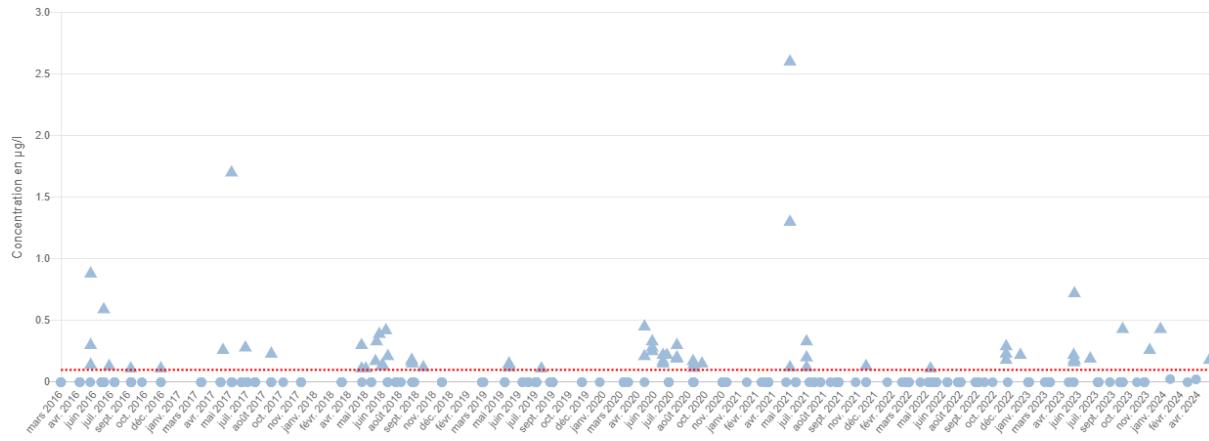
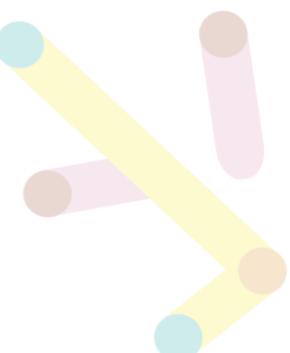


Figure B24 - Concentrations en métaldéhyde le long de la Baïse

b) Caractérisation des types d'agriculteurs sur la zone

La zone Baïse compte 218 exploitations dont la surface totale fait 14 456 ha. C'est la zone qui a la plus grande diversité de types de production et de profils d'exploitation. Cette zone reflète à elle seule une majorité des agricultures du Gers. Cette diversité se traduit par 6 types d'exploitations, dont 3 types principaux : les éleveurs, les céréaliers et les polyculteurs, qui représentent 86 % de la SAU.

23 exploitations ont été enquêtées.



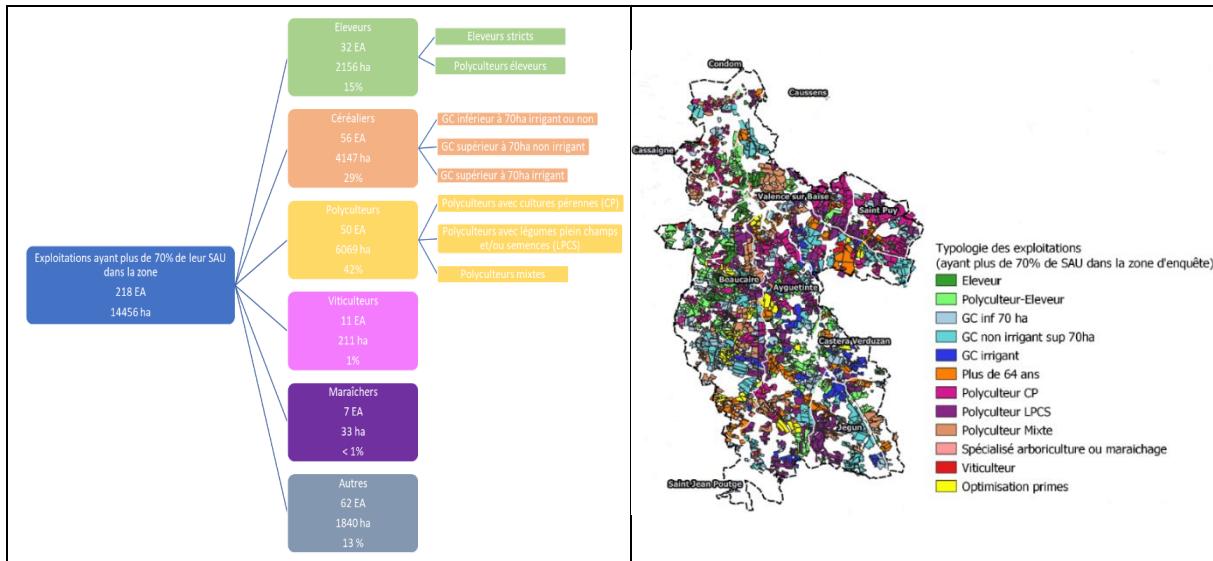


Figure B25 : Typologie des exploitations et leur répartition sur la zone Baïse

iii. Zone Baïse : types « Agriculteurs de plus de 64 ans » et « Exploitations avec faible productivité »

Les agriculteurs de plus de 64 ans et les exploitations avec faible productivité représentent respectivement 8% et 4 % des surfaces du territoire (cf. Figure).

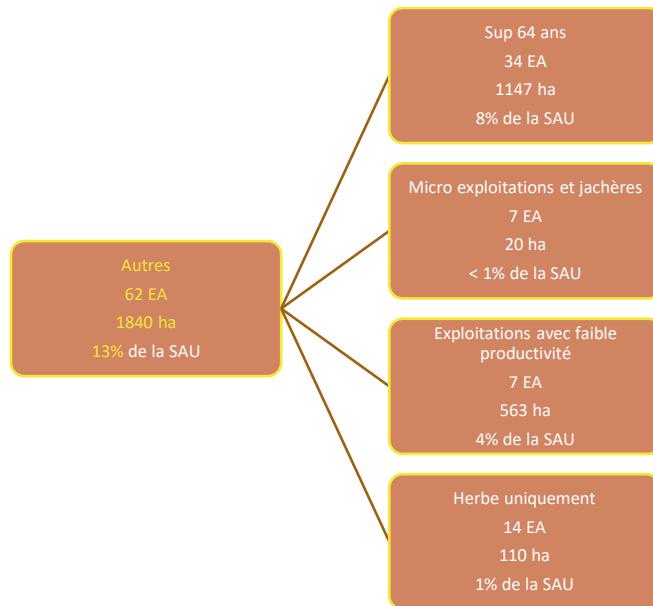


Figure B26- Classement des exploitations "Autres" en sous-types

Agriculteurs de plus de 64 ans

Sur les 34 agriculteurs, près de la moitié possède moins de 20 ha, avec un assolement simple alternant blé et tournesol, et un peu de luzerne ou de prairie permanente, en conventionnel.

Quand la SAU > 20 ha, la moitié est en AB avec une dominante de blé, de tournesol, puis du soja et de la luzerne. L'autre moitié en conventionnel ont un système simple blé et tournesol.

Exploitations avec faible productivité

Ces agriculteurs ont une stratégie de consolidation de leur revenu par les primes et la décapitalisation de l'outil de production. Ils ont passé 100 % de leur SAU en AB, avec principalement de la luzerne et des prairies temporaires (divers mélanges fourragers dont trèfle). La présence sur une exploitation d'une surface de coriandre très importante n'est, a priori, pas faite dans un but de commercialisation mais pour les primes élevées qu'elle rapporte.

iv. Zone Baïse : type « Eleveurs »

Les éleveurs peuvent être répartis dans des sous-types permettant de distinguer des stratégies de production et de gestion différentes. La répartition des éleveurs en sous-types prend en compte le type de production (herbivore ou granivore). Les éleveurs stricts sont différenciés des polyculteurs-éleveurs par le ratio SFP/ SAU dans le cas des herbivores, ou la SAU dans le cas des granivores. La Figure donne description des éleveurs en 4 sous-types, avec des précisions sur le nombre d'exploitations et la surface exploitée (en hectare et en pourcentage du territoire).

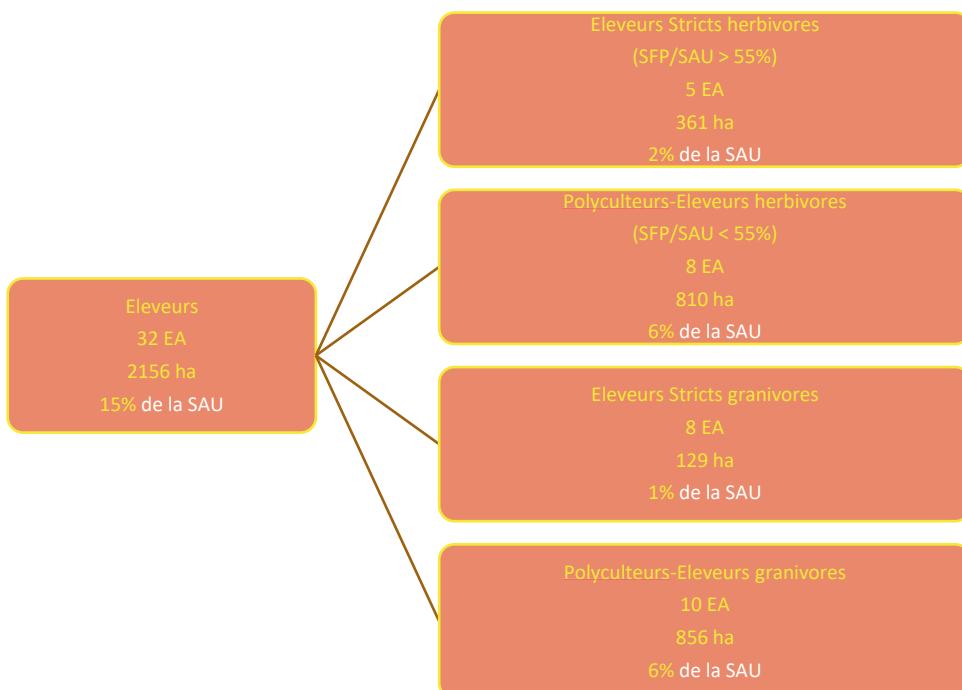
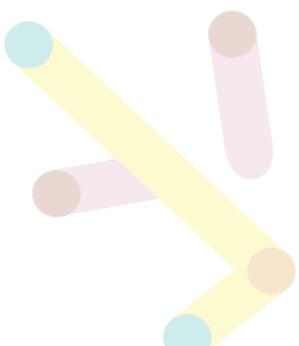


Figure B27 - Caractérisation des éleveurs en sous-types



❖ Caractérisation des sous-types

Eleveurs stricts d'herbivores SFP/SAU > 55 %

Les éleveurs stricts d'herbivores ont un revenu qui vient en totalité ou en très grande partie de l'atelier animal et, éventuellement, de la vente de production végétale. Ils ont majoritairement des cheptels de petites tailles, et un chargement d'animaux faible sur l'exploitation (> 0.4 UGB par ha de SAU).

Leur stratégie est de réduire les charges tout en valorisant les surfaces en herbe, et de rechercher de la valeur ajoutée via la vente directe ou en circuits-courts locaux. La surface fourragère est majoritaire, avec une forte part de prairies (entre 45 et 100% d'herbe). Des cultures de céréales peuvent être présentes, et servent en grande partie à l'alimentation du troupeau (orge, féverole, présence de maïs sur une exploitation irrigante qui présente un chargement animal plus élevé). En fonction du potentiel parcellaire, certains produisent des cultures de vente sur de petites surfaces et selon le contexte de l'année (soja, tournesol).

Les éleveurs cherchent à sécuriser l'alimentation du troupeau avec de la luzerne achetée sur pied (contractualisée) à d'autres exploitations. Avec ces surfaces, ils n'atteignent pas l'autonomie en concentrés ni en protéines : ils achètent certains aliments tout ou en partie.

Avec une charge de travail très importante, les éleveurs cherchent à optimiser le temps et l'organisation des chantiers, les menant à chercher à être autonomes en matériel. Les annuités sont importantes sur ces exploitations qui ont en face un EBE faible et une trésorerie dégradée. Les agriculteurs ont développé ou cherchent à développer une activité complémentaire en lien avec l'exploitation afin de stabiliser leur propre revenu. Des nouvelles installations ou en projet sur l'exploitation interrogent sur la capacité de l'exploitation à générer un revenu supplémentaire. La durabilité de ces exploitations se pose également avec leur isolement dans le territoire, la très forte charge de travail et charge mentale des éleveurs.

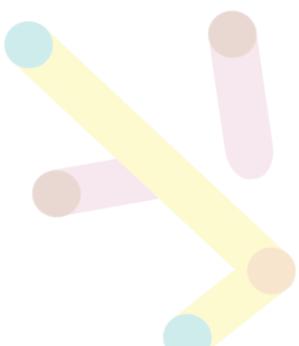
Polyculteur-éleveurs d'herbivores SFP/SAU < 55 %

Les polyculteur-éleveurs d'herbivores ont aussi globalement des cheptels de petites tailles, et présentent une charge d'animaux inférieure aux éleveurs stricts (< 0.4 UGB/ha de SAU). La stratégie est de valoriser les surfaces peu productives avec le troupeau. Les cultures de vente sont un complément important voire le principal revenu. Il peut y avoir une recherche de valeur ajoutée via des circuits courts ou de la vente directe des produits animaux, ou via des cultures de vente à forte valeur ajoutée (ail, courge, vigne).

La surface fourragère est plus réduite que chez les éleveurs stricts (SFP < 55 % de la SAU) et les prairies représentent moins de 40% de la SAU. Les cultures de vente représentent plus de 40 % de la surface et sont plus diversifiées : principalement des céréales à paille et du tournesol, puis de la luzerne, du colza, du maïs et du soja ; certaines exploitations ont des cultures forte valeur ajoutée (ail, courge, vigne).

Plus les surfaces sont petites, avec peu de cultures de vente, plus la stratégie d'exploitation se rapproche de celle des éleveurs stricts. Plus l'exploitation est grande, avec des surfaces de cultures de vente plus importante, plus la stratégie sera comparable à celle des céréaliers ou des polyculteurs.

Certains polyculteurs-éleveurs double-actifs maintiennent l'exploitation pour sa valeur patrimoniale et l'élevage par passion, mais ils cherchent à optimiser au maximum leur temps de travail sur les cultures, et peuvent faire appel à des prestataires pour certains chantiers (travail du sol...). Là-aussi, la question d'être autonome en matériel est importante, pour que l'agriculteur ait la possibilité d'agir au moment où il se trouve disponible. Comme l'exploitation n'est pas la source de revenu principal, les bénéfices sont réinvestis pour faciliter le travail.



Eleveurs stricts de granivores

Les éleveurs stricts de granivores ont des surfaces limitées (maximum 25 ha) : ils achètent l'aliment des animaux et produisent peu de cultures de vente. Ils optent pour deux types de stratégies :

- soit ils sont à 100% sur l'exploitation et recherchent de la valeur ajoutée par la transformation et la vente directe ou circuit-courts
- soit ils sont double-actifs et l'exploitation est un complément de revenu ; dans ce cas, ils sont dans une recherche d'optimisation du temps (production intégrée et circuits en coopérative)

Demandant une faible surface, ces ateliers granivores sont généralement montés dans le cadre de projets d'installation, et peuvent fonctionner en lien avec une autre exploitation (celles des parents notamment). Les éleveurs sont dans une recherche d'optimisation des charges de structure, avec peu de matériel et/ou amorti ; les investissements dans les bâtiments sont plus ou moins amortis selon l'âge de l'atelier. La charge de travail, avec de l'astreinte quotidienne, est importante, et les éleveurs font appel à de la main d'œuvre familiale ou de l'entraide entre agriculteurs. Les résultats sont aléatoires en raison du contexte de la grippe aviaire, et la trésorerie est fragile.

Polyculteur-éleveurs de granivores

Les polyculteur-éleveurs de granivores ont des surfaces plus importantes (maximum 150 ha), leur permettant de tirer un revenu complémentaire avec l'atelier végétal. Ils peuvent adopter l'une ou les deux stratégies suivantes :

- sur l'atelier animal, recherche de valeur ajoutée avec de la vente en circuits-courts et locaux
- sur l'atelier végétal, recherche de valeur ajoutée avec des petites surfaces de cultures à très forte valeur ajoutée (maïs semence, verger, melon)

A priori, il n'y a pas de lien entre les deux ateliers, car l'aliment complet ou céréales (dont le maïs) pour l'alimentation des animaux est acheté, par simplicité et pour limiter le temps de travail sur l'atelier animal.

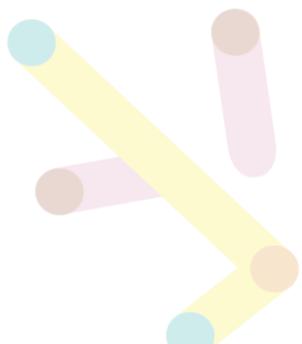
La complémentarité des ateliers permet de sécuriser le revenu. Les investissements sont partagés entre les deux ateliers, et la capacité d'investissement revient une fois que les bâtiments sont amortis. Les polyculteur-éleveurs ont une charge de travail pouvant être très forte pour gérer les deux ateliers en parallèle et avec de l'astreinte quotidienne. L'entraide entre agriculteurs, l'achat en copropriété ou l'accès à la CUMA permet de maîtriser les charges tout en optimisant la charge de travail.

❖ Assolements et tendances d'évolution

Dans le cas des éleveurs de granivores, il y a soit une volonté d'augmenter la SAU pour développer l'atelier de « grandes cultures » (=> polyculteur-éleveur) soit de consolider l'atelier d'élevage en sécurisant les parcours et en développant une petite production de céréales pour les animaux.

Les polyculteurs-éleveurs ont des stratégies de diversification des cultures notamment en intégrant des légumineuses (étalement et diminution du temps de travail sur la production végétale). L'insertion de luzerne s'accompagnera sûrement d'une conversion en AB des parcelles concernées. Cela sera notamment le cas des exploitations ayant un atelier animal important. Pour les autres, des protéagineux d'hiver seront intégrés dans l'assolement de base.

Au niveau des herbivores, l'objectif sera de sécuriser une partie de l'alimentation du troupeau. Pour les éleveurs, la part des prairies temporaires pourra potentiellement



diminuer au profit de céréales (y compris de maïs s'il y a possibilité d'irriguer). Les surfaces concernées n'excéderont pas 10-15 ha par exploitation.

Pour les polyculteurs-éleveurs, la stratégie sera de développer les surfaces fourragères (y compris de la luzerne en AB) et de protéagineux pour rechercher une sécurisation partielle en protéine sur le troupeau. Ce développement de surfaces de légumineuses se fera au détriment de la sole de blé et de tournesol. Ces surfaces évolueront en fonction des contextes économiques des années.

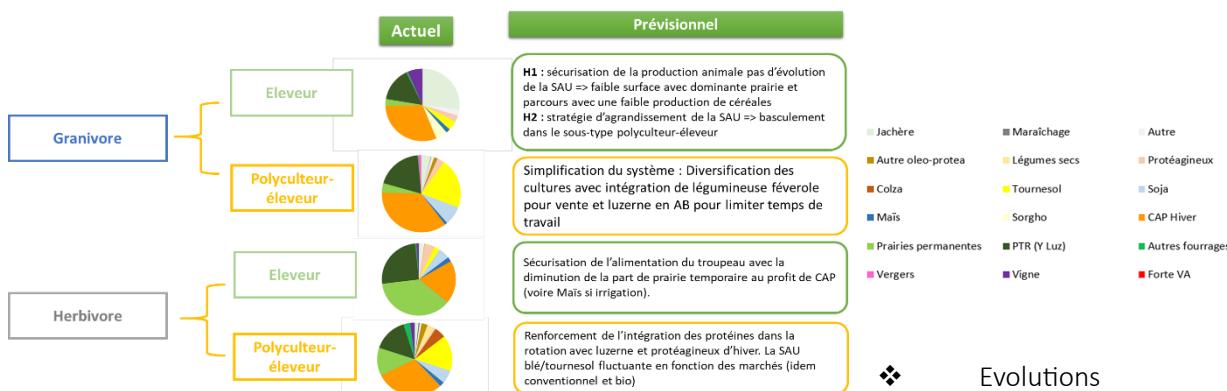


Figure B28 : Assoulements actuels des éleveurs de la zone Baïse et les évolutions possibles

❖ Evolutions stratégiques et techniques

Chez les éleveurs d'herbivores, la stratégie d'évolution sera de sécuriser l'autonomie fourragère et en concentrés. Les polyculteurs-éleveurs vont chercher à sécuriser l'autonomie protéique. Pour les éleveurs stricts, il s'agira d'agrandir la SAU ou d'irriguer des cultures, et de sécuriser, voire d'augmenter, les surfaces sous contrats de fauche de luzernes avec des céréaliers pour l'apport protéique. La construction de bâtiments pour le troupeau et le stockage des fourrages sera nécessaire.

Ils souhaitent également améliorer les résultats zootechniques et/ou développer l'atelier animal pour permettre l'installation ou l'augmentation de la quotité de travail de l'agriculteur sur l'exploitation quand il est double actif. Ils souhaitent renforcer la vente directe.

Chez les granivores, il n'y a pas de stratégie commune entre les éleveurs et les polyculteurs-éleveurs. Ces derniers vont chercher à stabiliser ou augmenter la production végétale : les agriculteurs < 50 ans investiront, tandis que les > 50 ans décapitaliseront l'outil de production. Ils développent des surfaces en AB pour les primes. Les éleveurs stricts de granivores vont, quant à eux, chercher à consolider l'activité animale en sécurisant la production dans le contexte de grippe aviaire (investissement dans les bâtiments, sécurisation de la transformation et de la vente). S'il y a des productions de grandes cultures (par ex. en lien avec une autre exploitation), la stratégie va s'orienter vers celle des polyculteurs-éleveurs.

v. Zone Baïse : « Céréaliers »

Les céréaliers peuvent être répartis en sous-types permettant de distinguer différentes stratégies de production et de gestion. La répartition des céréaliers en sous-types prend en compte la surface de l'exploitation, et la possibilité ou non d'irriguer. La Figure B29 donne le classement des céréaliers en 4 sous-types, avec des précisions sur le nombre d'exploitations et la surface exploitée (en hectare et en pourcentage du territoire).



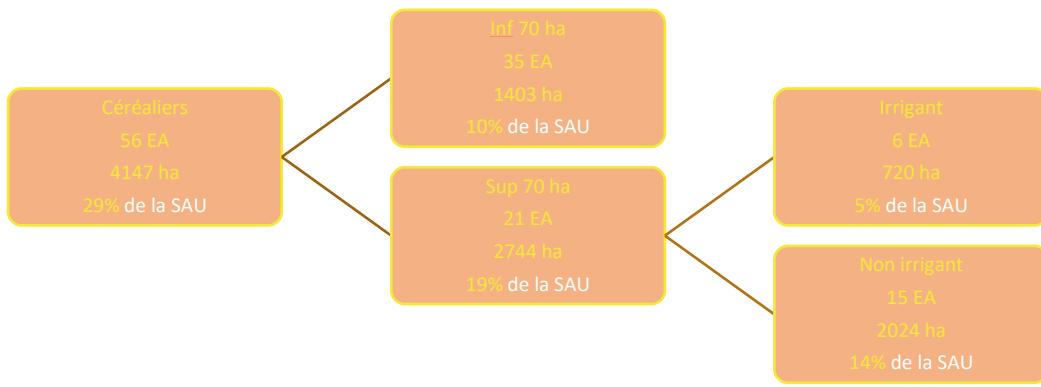


Figure B29 - Classement des céréaliers en sous-types dans la zone Baïse

❖ Caractérisation des sous-types

Céréaliers SAU < 70 ha en sec

Historiquement en polyculture-élevage ou polyculture, ces exploitations se sont spécialisées en céréales. La stratégie de l'agriculteur est de maintenir le patrimoine familial. L'agriculteur est double actif : il optimise son temps de travail par la simplification du système de cultures. La simplification se traduit par une optimisation des charges (voire de la décapitalisation) : arrêt de l'irrigation, matériel d'occasion avec un faible taux de renouvellement, recours à de la prestation si besoin.

Ces céréaliers ont une dominante de céréales à paille (blé principalement, orge) en alternance avec du tournesol, et éventuellement d'autres cultures : colza, protéagineux ou légumes secs en conventionnel. Cette diversification en légumineuses est d'autant plus forte en AB. Le potentiel du sol est favorable à cette diversification (notamment le long de la Baïse).

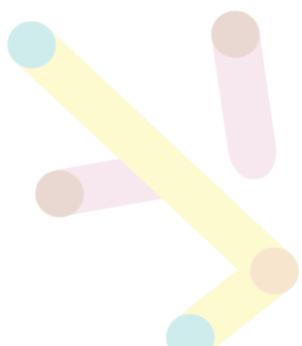
Les céréales produites sont vendues dans le circuit coopératif/négoce.

Les céréaliers s'appuient sur une main d'œuvre familiale active mais vieillissante.

Céréaliers SAU > 70 ha

- Céréaliers en sec

Ce profil est très proche du profil SAU <70 ha en sec, avec une diversification plus importante : les cultures principales sont le blé, l'orge, le tournesol, le colza, la luzerne. Cette plus grande diversification avec de la luzerne s'explique par une volonté d'étailler les pics de travaux et de limiter le temps de travail grâce à la luzerne. Cependant, il n'y a pas de culture à très forte valeur ajoutée qui peut être chronophage.



- Céréaliers irrigants

Les céréaliers > 70 ha irrigants sont à 100% sur l'exploitation. Ils ont une stratégie de travail collective afin d'optimiser les coûts de production, simplifier l'organisation du travail, tout en ayant accès à du matériel performant. Les cultures sont assez proches des céréaliers < 70 ha en sec, avec une augmentation de la part de soja. La surface irrigable est limitée à un tiers de la SAU avec des cultures à valeur ajoutée (ex. : soja alimentaire) et permet de gérer les aléas climatiques. En présence d'un outil de stockage, la stratégie est de maîtriser la commercialisation avec une diversification de débouchés sur des coopératives ou négocios.

En AB, la stratégie est équivalente ; sur les exploitations autour de 100 ha, la mise en place d'un atelier de transformation avec vente directe ou circuit-court est possible.

- ❖ Assolements et tendances d'évolution

Les céréaliers irrigants n'ont pas l'intention de réaliser des changements majeurs sur leur SAU et leur assolement. Les soles de soja et de maïs seront en léger recul pour laisser place à une irrigation opportuniste sur blé et tournesol. Une légère augmentation de la SAU de l'orge peut être prévu comme paille secondaire.

Pour les céréaliers non irrigant avec une SAU inférieure à 70 ha, il n'y a pas de volonté de changement. Les parts des cultures principales fluctueront en fonction du prix du marché. Pour limiter le temps de présence sur l'exploitation (double activité), ils font le choix de rester sur un système simplifié.

Pour les céréaliers non irrigants avec une SAU supérieure à 70 ha, la stratégie est de développer une SAU irrigable sur une petite surface à forte valeur ajoutée (production de maïs semence). Cela pourra être complété selon les années par du maïs pop-corn ou soja alimentaire. Ces cultures entraîneront une diminution de la sole de tournesol.

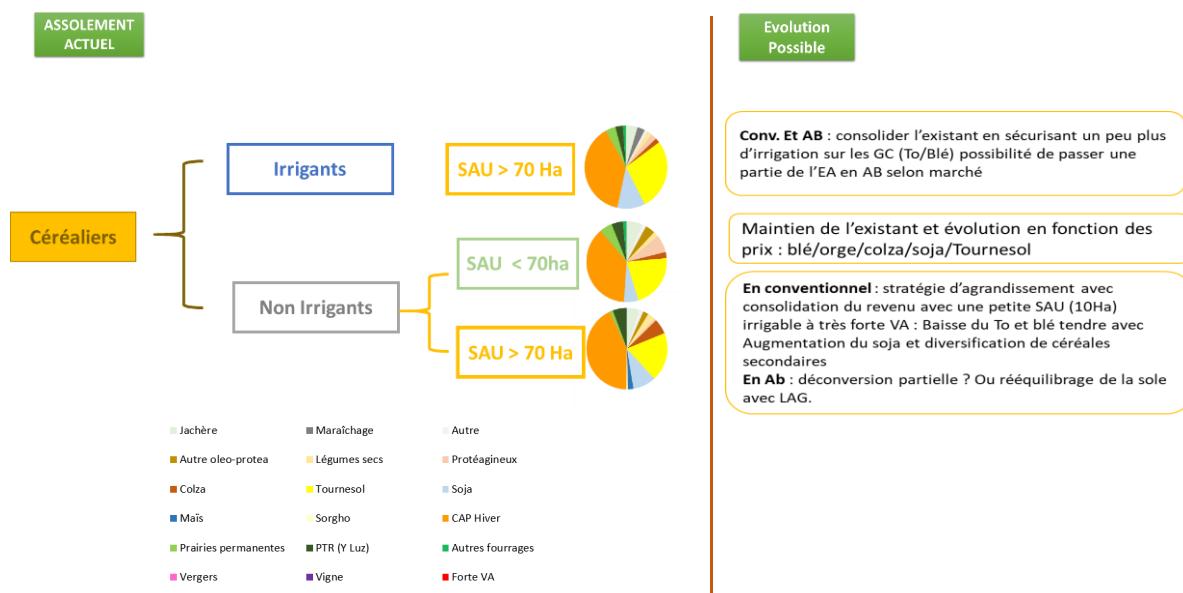


Figure B30 : Assolements actuels des céréaliers de la zone Baïse et les évolutions possibles

❖ Evolutions stratégiques et techniques

La stratégie des exploitations reste dans la continuité de ce qui est fait aujourd’hui, tout en cherchant à consolider le revenu.

Les exploitants > 70 ha irrigants cherchent à trouver de nouveaux débouchés soit via les coopératives (lien avec une amélioration logistique et de l’outil de stockage pour faire de l’allotement), soit via de la vente en directe (lien transformation).

Pour les AB, compte tenu d’une faible valorisation des filières classiques (circuits coopératives/négoces), une partie des surfaces sera déconvertie pour pouvoir maintenir un revenu suffisant. En parallèle, les agriculteurs cherchent d’autres voies de valorisation (ex. : filières carbone, labels, etc.).

Les irrigants > 70 ha pourraient limiter les cultures exigeantes en eau afin de garantir sa disponibilité pour les cultures sous contrat à fortes valeurs ajoutées et pour gérer les aléas climatiques.

Le souhait d’agriculteurs doubles-actifs serait d’augmenter leur temps de travail sur l’exploitation, car cela permettrait de pallier la baisse de main d’œuvre familiale. Certains souhaitent passer à 100% sur l’exploitation, mais, limités par une surface trop petite, ils devront trouver du foncier et, si possible, avec un accès à l’eau afin de développer une culture à forte valeur ajoutée (sur une petite surface).

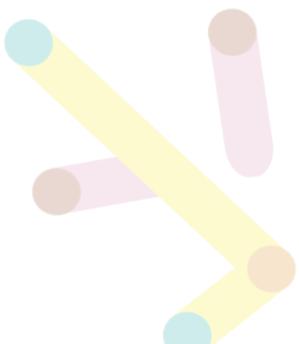
Certains agriculteurs SAU > 70 ha, sont intéressés pour développer les couverts végétaux – qu’ils soient pratiqués actuellement ou non - et pour travailler sur la fertilité de leur sol (protection contre l’érosion via l’installation de haies et réduction du travail du sol, avoir une meilleure connaissance du sol via cartes de résistivité, profils de sols, etc.)

Les agriculteurs proche de la retraite sans reprise continuent tant qu’ils pourront et tant que l’exploitation dégagera un revenu suffisant, tout en décapitalisant et en faisant appel à de la prestation de service.

La question de la maîtrise des adventices sera très importante notamment pour les petites exploitations avec peu de moyens. Les AB vont développer de la luzerne comme levier de gestion.

vi. Zone Baïse : « Polyculteurs »

Les polyculteurs ont des grandes cultures et des cultures pérennes ou de plein champ à très forte valeur ajoutée (vigne ou verger, semences, légumes plein champs). Ils peuvent être répartis en sous-types permettant de distinguer différentes stratégies de production et de gestion. La répartition des polyculteurs en sous-types prend en compte les types de productions (cultures pérennes, légumes plein champ et/ou semences). La B31 donne le classement des polyculteurs en 3 sous-types, avec des précisions sur le nombre d’exploitations et la surface exploitée (en hectare et en pourcentage du territoire).



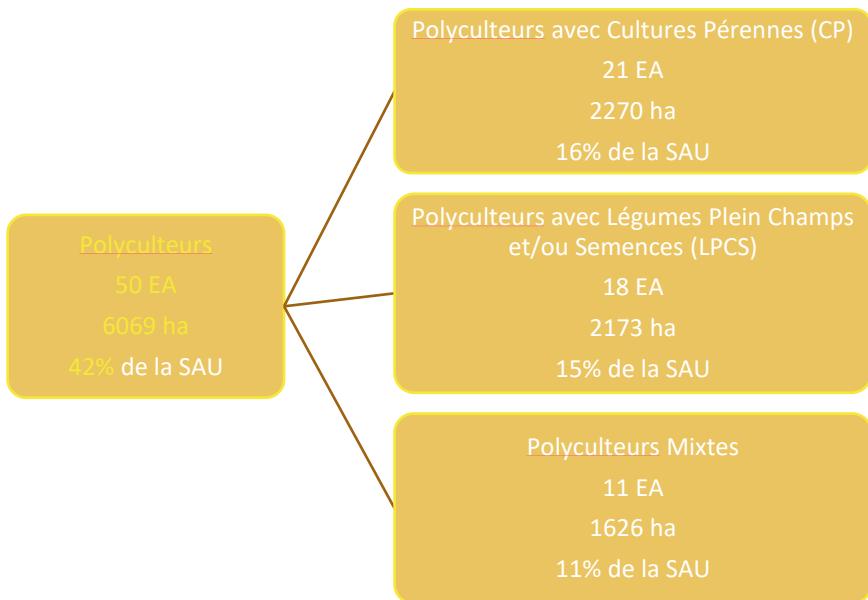


Figure B31 - Classement des polyculteurs en sous-types

❖ Caractérisation des sous-types

Historiquement, cette zone est diversifiée avec des cultures spécialisées (tabac, légumes plein champ), des cultures pérennes, et la présence d'élevage. Aujourd'hui, on retrouve des exploitations qui ont gardé plusieurs ateliers de productions et le maïs semence est venu compenser la baisse de production du tabac.

De manière générale, la présence de ces ateliers chronophages nécessite une main d'œuvre importante : les agriculteurs sont à 100% sur l'exploitation ou, quand ils sont doubles actifs, des salariés capables de gérer les ateliers de façon autonomes sont présents (chefs de cultures). Le recours à de la main d'œuvre saisonnière ou familiale est importante.

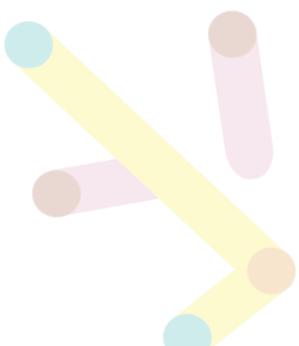
Polyculteurs avec Cultures Pérennes (CP)

Pour cette catégorie, les cultures pérennes correspondent en très grande majorité à des vignes. Pour la suite de rapport, les cultures pérennes seront assimilées à la vigne.

Les polyculteurs avec cultures pérennes se différencient par leur mode de commercialisation : cave particulière ou cave coopérative ou négocié.

En cave particulière, la valeur ajoutée repose sur l'activité de vinification et de commercialisation. Les moyens humains sont donc concentrés sur la production viti-vinicole. Les grandes cultures sont considérées comme un complément de revenu : elles sont en général très simplifiées.

En cave négocié ou coopérative, il y a un équilibre entre les deux ateliers. Si la SAU vigne > 20% de la SAU totale, le revenu principal est issu de la vigne avec un complément plus ou moins important apporté par les grandes cultures. Les grandes cultures sont en système simplifié (blé dur – tournesol ou luzerne en AB) pour limiter le temps de travail. Si la SAU vigne < 20% de la SAU totale, le revenu principal est issu des grandes cultures avec un complément plus ou moins important de la vigne (qui représente moins d'1/3 du chiffre d'affaire). L'atelier grandes cultures est géré de la même manière que les céréaliers irrigants ou en sec.



Polyculteurs avec Légumes Plein Champs et/ou Semences (LPCS)

On distingue deux profils de polyculteurs selon les cultures de plein champ présentes. Soit il s'agit de productions de semences contractualisées, principalement du maïs semence, associé ou non à du colza ou du blé semence. Soit il s'agit de légumes plein champ sur une SAU de moins de 10 ha, essentiellement diversifiés, et principalement sur les exploitations en AB. Les exploitations avec légumes plein champs sont en moyenne plus petites, avec une valeur ajoutée à l'hectare plus importante et une intensité de travail plus forte étalée sur la saison.

La valeur ajoutée créée sur l'exploitation permet d'avoir du matériel performant en propriété ou en CUMA. De manière générale, le matériel d'irrigation est récent et efficient.

Toutes ces exploitations ont la possibilité d'irriguer et selon cette capacité à irriguer, la diversité de l'atelier grandes cultures va soit se rapprocher d'un céréalier irrigant soit d'un céréalier en sec. Les grandes cultures sont vendues aux coopératives ou négociées avec ou sans stockage à la ferme.

Polyculteurs Mixtes

La stratégie de création de valeur repose sur des cultures spécialisées (9 exploitations ont des semences, 2 ont des légumes plein champ) et la vigne (SAU < 20%). Les grandes cultures sont un complément de revenu.

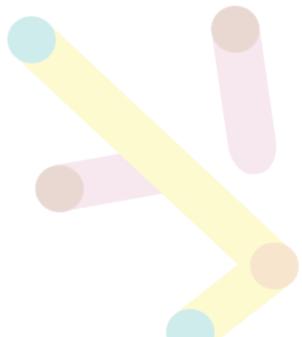
Par rapport aux polyculteurs LPCS et CP, ils ont des voies de commercialisation semblables, mais une charge de travail encore plus importante.

❖ Assolements et tendances d'évolution

De manière générale, les productions spécialisées seront au moins sécurisées, voire augmentées.

Pour les polyculteurs avec production de légumes plein champs ou/et semences, le choix est de sécuriser voire d'augmenter un peu la surface à forte valeur ajoutée sur les terres à fort potentiel irrigable (le long de la Baïse), tout en diversifiant les autres cultures pour faciliter l'organisation du travail et positionner un bon précédent avant les cultures à fortes valeur ajoutée. En conventionnel, il y a un développement des cultures d'été contractualisées (soja alimentaire et maïs pop-corn). En agriculture biologique, le choix est de développer des légumineuses à graines principalement du pois chiche à la place du tournesol.

Pour les polyculteurs avec des cultures pérennes (vigne principalement), l'évolution de la SAU est conditionnée au devenir de la vigne. Pour les producteurs en agriculture biologique, l'objectif est de stabiliser voire d'augmenter la SAU vigne. Au niveau de l'atelier grande culture, il y a une recherche d'intégration des légumineuses à graines au détriment du tournesol. Pour les agriculteurs en conventionnel, l'évolution de la SAU est plus complexe. Elle va dépendre de deux paramètres : le débouché (cave coopérative ou particulière) et la surface de vigne par rapport aux grandes cultures. Dans le cas d'agriculteurs coopérateurs, si la SAU vigne est inférieure à 20 %, il y a une volonté de diminuer les surfaces de vigne au profit de cultures annuelles à forte valeur ajoutée (légumes plein champ ou semences). Dans ce cas, l'évolution de la surface des grandes cultures est équivalente aux sous-type « polyculteurs LPCS ». Par contre si la SAU vigne > 20 %, les surfaces de vigne sont stables voire en augmentation avec une simplification de l'atelier grande culture. Il y a moins de diversification de cultures (liée à un manque de main d'œuvre). On a soit une stabilisation voire une



augmentation des soles de blé et tournesol, soit un passage en AB avec la mise en place de luzerne. Pour les polyculteurs mixtes c'est-à-dire ayant à la fois des cultures pérennes et des légumes plein champ et/ou semences, le choix est plutôt de développer l'atelier LPCS avec une stabilisation ou diminution de la SAU vigne. La charge de travail très importante impacte directement l'assolement des grandes cultures. Il y a une simplification de l'assolement des grandes cultures autour blé, tournesol et de l'orge.

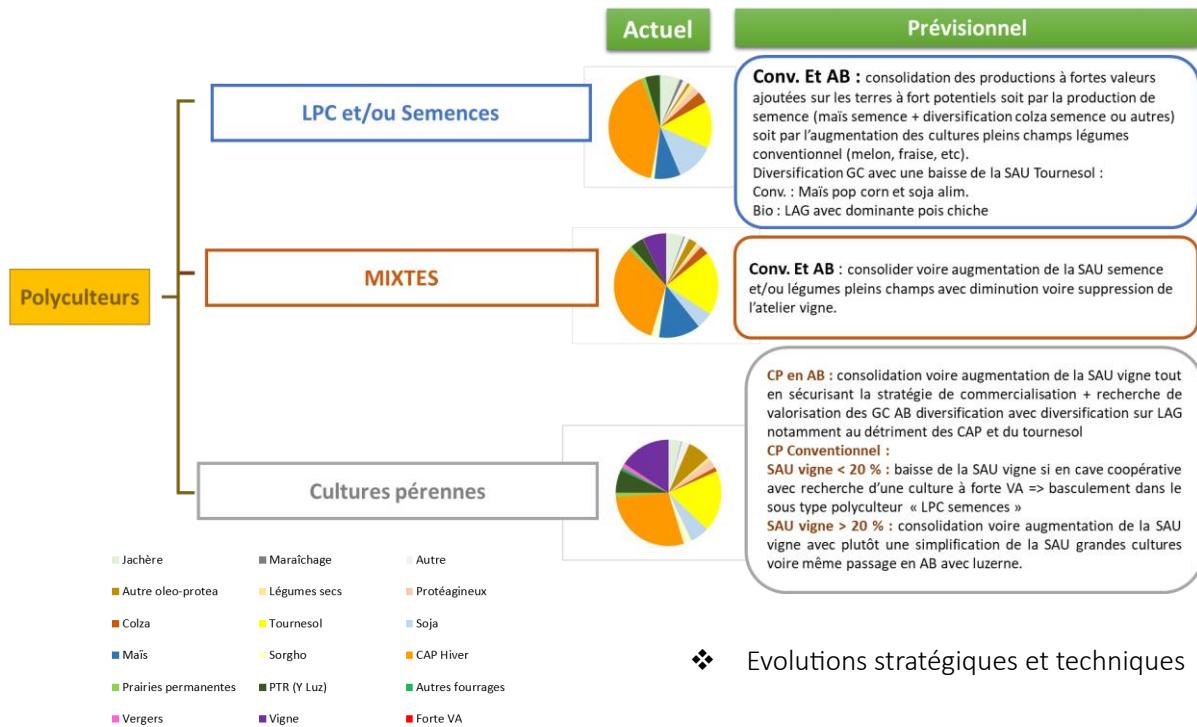


Figure B32 : Assoulements actuels des polyculteurs de la zone Baïse et les évolutions possibles

Dans les 3 à 5 ans à venir, les polyculteurs avec des légumes plein champs et/ou des semences vont chercher à consolider les productions à forte valeur ajoutée sur les terres à forts potentiels : maintien voire diversification des surfaces de semences (maïs et éventuellement diversification avec colza ou blé) ou de légumes plein champs (melon, fraise, etc.). Cela sera conditionné par l'accès à l'eau. Les agriculteurs cherchent alors à le sécuriser (projet de construction de retenue individuelle) et à s'équiper de matériels plus efficents (pivots). Au niveau des grandes cultures, le contexte réglementaire va engendrer une nécessaire diversification et rotation (baisse de la monoculture de maïs, développement de sorgho ou de soja semences).

Pour des polyculteurs LPCS de plus de 55 ans, le devenir de l'exploitation va engendrer des stratégies différentes. Les semences ou les légumes plein champ pourront être réduits voire supprimés pour faciliter la gestion par les futurs repreneurs et pour développer des cultures en cohérence avec leur projet (ex. en lien avec un projet de production de l'aliment pour un atelier granivore : céréales, maïs, protéagineux, tournesol).

Pour les polyculteurs avec de la vigne en AB, la stratégie sera de consolider les surfaces en vigne tout en sécurisant la commercialisation. Il pourra y avoir une recherche de valorisation sur les grandes cultures diversifiées en AB (marchés de niche, transformation). Pour la vigne en conventionnel < 20 % de la SAU, la stratégie sera de consolider la production de grandes cultures, avec une stabilisation ou un arrêt de la vigne (lié à une évolution de main d'œuvre sur l'exploitation). La SAU en grandes cultures va évoluer soit sur des productions à plus forte valeur ajoutée

(production de semences), soit via une évolution du mode de commercialisation (stockage à la ferme ou cultures contractualisées).

Avec une SAU vigne conventionnelle > 20 % de la SAU, il y aura certainement une consolidation de la production vigne.

Pour les polyculteurs mixtes (avec LPC/semences + vigne), avec une forte tension de travail (voire de main d'œuvre), la stratégie sera de consolider les LPCS à forte valeur ajoutée et de stabiliser, voire de réduire la production de vigne.

Pour les polyculteurs ayant de la vigne, la sécurisation pourra passer par la mise en place de l'irrigation (goutte à goutte).

D'un point de vue technique, les polyculteurs cherchent à maintenir / développer voire diversifier les couverts végétaux en grandes cultures et en vigne, tout en travaillant sur une amélioration de la fertilisation (modulation intraparcellaire, analyses jus de sève, engrains foliaires, apports de fumiers compostés...). Selon le temps disponible et la valorisation possible, les polyculteurs évoquent le fait d'aller vers des techniques qui bouleversent moins le sol ou le développement du désherbage mécanique.

c) Besoins exprimés par les agriculteurs

Gestion technique : optimiser les intrants et améliorer la fertilité du sol

En termes d'investissement matériel, les besoins se concentrent surtout autour des **outils de désherbage** (4) (pulvérisateur à coupure de tronçons automatique, bineuse), mais aussi de matériel nécessaire à la **mise en place de couverts végétaux et à la gestion intraparcellaire de l'azote** (2) (épandeur avec modulation intraparcellaire). L'existence d'aides permettant de financer l'achat de pièces mécaniques a également été évoquée, notamment pour les petites structures (1).

Les agriculteurs expriment un besoin **d'accompagnement sur les sujets de la fertilité du sol** (réalisation d'un diagnostic sol sur l'exploitation) et de la **lutte contre l'érosion**. L'aide à l'**achat de semences de couverts végétaux** a été évoquée.

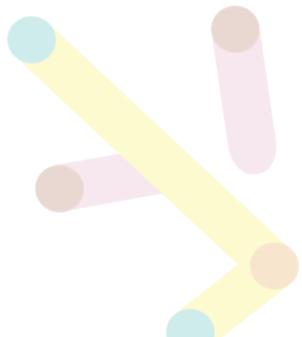
Certains céréaliers et polyculteurs, en particulier des petites exploitations, évoquent la nécessité d'avoir un meilleur **accompagnement technique pour la gestion des produits phytosanitaires à la parcelle** (2). Le renforcement de la formation pour faciliter les conversions en AB a également été évoqué par les céréaliers (2). La réflexion et la mise en place de **nouvelles cultures** (semences, maraîchage plein champs) nécessite de l'accompagnement (1).

Les éleveurs sont en demande **d'appui technique global sur l'élevage** (gestion fourragère, construction de la ration, production d'aliments à la ferme).

Gestion stratégique : sécuriser l'accès à l'eau, l'installation et le foncier

Sept agriculteurs enquêtés souhaitent **sécuriser voire développer l'accès à l'eau**. Quatre polyculteurs ou céréaliers souhaitent sécuriser ou développer **l'irrigation** pour les grandes cultures ou la vigne. Cela passe par le curage de lac individuel, le projet de construction de lac individuel ou une démarche collective de retenue d'eau (en cours de réflexion sur la Gélise), et du matériel pour l'irrigation efficient (pivots).

Trois éleveurs souhaitent sécuriser l'eau pour **l'abreuvement des animaux**. Cela passe par une demande d'amélioration du réseau d'adduction de l'eau jusqu'à l'exploitation, la



demande d'autorisation de remplissage de réservoirs à partir d'eau de rivière, et des aides pour l'achat de matériel pour collecter et stocker l'eau.

Deux éleveurs ont soulevé la nécessité d'obtenir de **l'aide autour de la mise en place de nouveaux bâtiments et d'équipements**. Cela doit permettre d'optimiser les charges (amélioration du stockage d'aliment pour augmenter la production à la ferme et diminuer l'achat à l'extérieur), d'améliorer le bien-être animal, ou de sécuriser la production au point de vue sanitaire (deuxième salle de gavage).

Deux d'entre eux ont également témoigné de l'intérêt pour bénéficier d'un **accompagnement stratégique plus global** (étude comptable approfondie, aide à la restructuration et à la priorisation des ateliers).

La **difficulté d'accès au foncier** a été évoquée (2) ainsi que la nécessité d'être accompagné pour **faciliter l'installation** des enfants (1).

Diversification et développement de filières

La question du développement des **filières valorisant des bonnes pratiques** revient régulièrement (7). Le **bio** (3) et les **circuits-courts** (3) sont particulièrement identifiés, avec notamment la nécessité de **soutenir l'abattoir d'Auch** (filières ovine et bovine) et **d'améliorer la rémunération du bio** (et notamment de la viande AB). L'intérêt pour d'autres démarches (Nataïs qui intègre la valorisation des couverts végétaux) est également relevé (1).

Les agriculteurs expriment le souhait que le **stockage du carbone soit valorisé** (4). Enfin, le développement de panneaux photovoltaïques est un projet d'investissement qui revient régulièrement (autoproduction d'électricité, complément de revenu, compensation de certaines charges, notamment d'irrigation...)

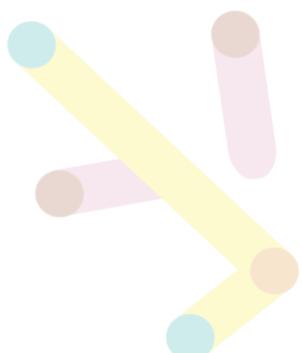
Aspects réglementaires et accès aux aides

Concernant les aspects réglementaires, comme sur les autres zones, les agriculteurs (tous types confondus) souhaitent qu'une simplification s'opère (6). Les revendications portent sur la **facilitation de l'accès aux aides**, notamment pour les petites structures et les pluriactifs. Par exemple, un agriculteur venant de s'installer en maraîchage, évoque le refus par les services de l'Etat de lui octroyer une aide pour l'achat de matériel d'irrigation au motif qu'il n'allait pas faire d'économie d'eau... Les revendications portent aussi sur **l'amélioration de la lisibilité de la réglementation** (cohérence entre l'approche administrative et la réalité de terrain, clarté des informations, des enjeux et des objectifs à atteindre de la part des pouvoirs publics, multiplicité des interlocuteurs). Trois d'entre eux regrettent une **approche punitive et la logique de contrôle** qu'ils trouvent contre-productive et démotivante. Un agriculteur déplore également la redondance des éléments à fournir entre différents contrôles.

Un viticulteur s'interroge sur le bien-fondé de l'exclusion de la vigne dans le calcul des Droits à Paiement de Base (DPB).

Besoins et pistes d'accompagnement identifiés lors de la restitution, zone Baïse

La restitution des enquêtes de la zone Baïse a fait ressortir le besoin d'accompagnement technique des agriculteurs qui expriment le fait que la rapidité des évolutions sociétaleséconomiques/réglementaires actuelles ne leur laisse pas le temps de s'adapter en conservant leur rentabilité sur le long terme. La pratique de la polyculture devient de plus en plus complexe du fait de la multiplication des normes propres à chaque atelier. Les agriculteurs sont demandeurs de solutions techniques pour pallier l'arrêt de l'utilisation de produits



phytosanitaires. Le besoin d'accès à l'eau pour la diversification des cultures a également été exprimé par certains.

d) Ce qu'il faut retenir sur la zone de la Baïse

Problèmes de qualité de l'eau

Sur la zone de la Baïse au sud de Condom, le S-métolachlore et ses métabolites sont retrouvés dans les eaux brutes et distribuées de la Baïse à des concentrations supérieures à 0,1 µg/L. Le métaldéhyde est également retrouvé à des concentrations élevées. D'autres produits tels que le glyphosate et l'AMPA, l'imazamox et le DMTA-P sont également détectés dans les eaux brutes, à des concentrations plus faibles.

Par ailleurs, la pollution des eaux brutes par les nitrates est un enjeu fort dans la zone car le seuil de potabilité est fréquemment dépassé.

Stratégies d'évolution des exploitations et leurs besoins

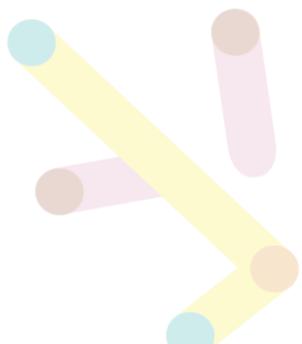
La zone de la Baïse présente une grande diversité des systèmes de productions : l'ensemble des agricultures gersoises y sont représentées. Les terres à fort potentiel permettent d'avoir des cultures diversifiées. **Les polyculteurs, majoritaires sur la zone**, présentent une ou des cultures spécialisées sur de petites surfaces dont la forte valeur ajoutée permet de sécuriser le revenu et la trésorerie des exploitations. **A court et moyen terme, ces surfaces auront tendance à se stabiliser voire à augmenter.** Le modèle de la vigne conventionnelle en cave coopérative ou négoce aura tendance à diminuer au profit de cultures spécialisées annuelles. A moyen terme, les céréaliers en sec chercheront aussi à intégrer des cultures à forte valeur ajoutée sur de petites surfaces pour sécuriser le revenu, à l'exception des exploitations de plus de 64 ans et des exploitations à faible productivité où on assistera à une simplification du système (blé-tournesol ou luzerne en AB). Les exploitations en conventionnel intègreront des cultures sous contrat (maïs pop corn, soja alimentaire) ou du soja. En AB, la recherche de diversification s'orientera plutôt autour des légumineuses à graines avec de nouveaux modes de commercialisation et de contrats.

Pour les polyculteurs et les céréaliers, **la stratégie vise à sécuriser l'accès à l'eau pour les cultures à forte valeur ajoutée, à préserver le potentiel des sols (limiter érosion), et à anticiper les baisses d'utilisation des produits phytosanitaires.** Cela passera par la mobilisation de moyens d'investissement pour du matériel d'irrigation, d'outils de désherbage mécanique et de précision (OAD), d'accompagnement technique notamment autour des couverts, de la réduction du travail du sol et du recours au désherbage mécanique.

Pour les éleveurs, à la fois diversifiés en termes de productions et isolés, la stratégie sera de **sécuriser la production de ressources autoconsommées et leur mode de commercialisation via des circuits courts ou de la vente directe.** Cela passera par la production de céréales à pailles pour l'apport d'énergie, de protéagineux (pois, féverole) et de luzerne (moins chronophage) pour l'apport d'azote. Leurs besoins se concentrent **majoritairement** sur le maintien et le développement **des outils d'abattages et des moyens de valorisation locaux.** Les éleveurs identifient le besoin d'être **accompagnés sur le troupeau** (zootechnie). Des besoins en infrastructures et en équipements sont également essentiels pour sécuriser la production et gérer l'alimentation des animaux (y compris accès à l'eau d'abreuvement).

Enjeux prioritaires

Aujourd'hui, les polyculteurs et céréaliers sont ceux qui ont le plus d'impacts sur la qualité de l'eau. Leurs **assolements diversifiés sont des leviers incontournables pour permettre d'adapter les itinéraires techniques aux enjeux de qualité d'eau.** Cette diversification est aussi liée à



la diversité des opérateurs économiques présents sur la zone. **La diversité de cultures ne signifie pas forcément la rotation de cultures diversifiées. Il sera donc indispensable de travailler les rotations des cultures afin de limiter les usages de produits phytosanitaires.** En parallèle, la mise en place de cultures techniques a déjà permis d'intégrer des pratiques alternatives (désherbage mécanique). **La réduction des produits phytosanitaires à court terme est possible.** Néanmoins, contrairement à d'autres zones, les **problématiques d'érosion liées à la non couverture des sols** est prépondérante. Il y a un travail à faire autour du développement de la simplification du travail du sol et des couverts végétaux. Les agriculteurs partagent à la fois le constat et les pistes de travail identifiées.

Au niveau des polyculteurs-éleveurs de granivores, l'enjeu est identique car les pratiques sont similaires aux céréaliers.

En ce qui concerne les éleveurs d'herbivores, l'enjeu est de maintenir l'élevage sur la zone. L'impact sur la qualité de l'eau est limité par la présence des prairies qui diminuent l'utilisation en produits phytosanitaires.

De manière générale, il y a peu ou pas de situations d'impasses techniques sur la gestion des adventices aujourd'hui. Il y a donc possibilité de faire évoluer les programmes herbicides au moins sur les parcelles les plus exposées. A moyen terme, la diversité des productions présentes devrait permettre de limiter l'utilisation des produits phytosanitaires. L'enjeu est donc de **sécuriser certaines filières dont les légumineuses à graines en AB** présentes sur la zone.

4. Résultats de la zone Tasque-Tarsac

a) Qualité de l'eau

La zone d'enquêtes à l'ouest du Gers se situe autour des captages (points verts sur la carte) en eaux souterraines de Tarsac-Banet à l'Ouest et Tasque-Goux à l'Est.

La nappe alluviale de l'Adour influence les eaux souterraines prélevées dans ces deux captages (apport estimé de 50 à 80% de la nappe vers les captages). Ainsi, pour analyser la qualité de l'eau de la zone, il faut considérer à la fois les données de qualité des eaux brutes de l'Adour et des eaux souterraines.

La qualité de l'eau brute dans la zone a été analysée à partir des prélèvements de 4 stations en eaux brutes superficielles (l'Adour à Estirac, l'Adour en amont de Riscle, l'Adour à Saint Mont et l'Adour en amont d'Aire-sur-Adour, cf. Figure) et de 3 stations en eaux brutes souterraines (Plaisance, Tarsac et Saint Mont, cf. Figure) entre 2019 et 2021.

Le S-métolachlore et son métabolite l'ESA-métolachlore (catégorie 1) ont respectivement des fréquences de détections supérieures à 90 % et des pics concentrations de 5,83 et 2,24 µg/L dans les eaux brutes superficielles. Dans les eaux souterraines, l'ESA-métolachlore est détecté à une fréquence de 100 % avec un pic à 4,8 µg/L. Ces fortes concentrations se

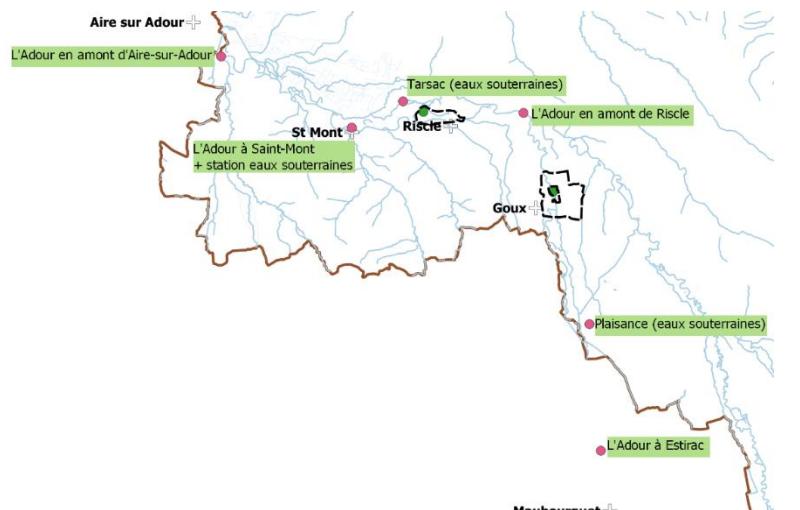


Figure B33 - Stations de mesure zone Tarsac-Tasque

traduisent par des dépassements réguliers du seuil de 0,1 µg/L dans les eaux distribuées des concentrations en ESA-métolachlore. Une grande diversité de produits phytosanitaires (notamment OXA-métolachlore, glyphosate et AMPA) est aussi détectée dans les eaux brutes mais avec des concentrations plus faibles (catégorie 2). Ces produits ne sont pas détectés dans l'eau potable. La concentration en nitrate est faible en eau superficielle mais elle dépasse régulièrement le seuil de 50 mg/L en eau souterraine au niveau de la station de Plaisance sans pour autant atteindre la valeur seuil de 100 mg/L.

En analysant une chronique des concentrations en ESA-métolachlore entre 2021 et 2022, on observe des pics au-delà de 0,1 µg/L dans les eaux souterraines (cf. Figure B34) et dans les eaux superficielles de l'Adour (stations de mesure en amont et aval des deux captages, cf. Figure 2).

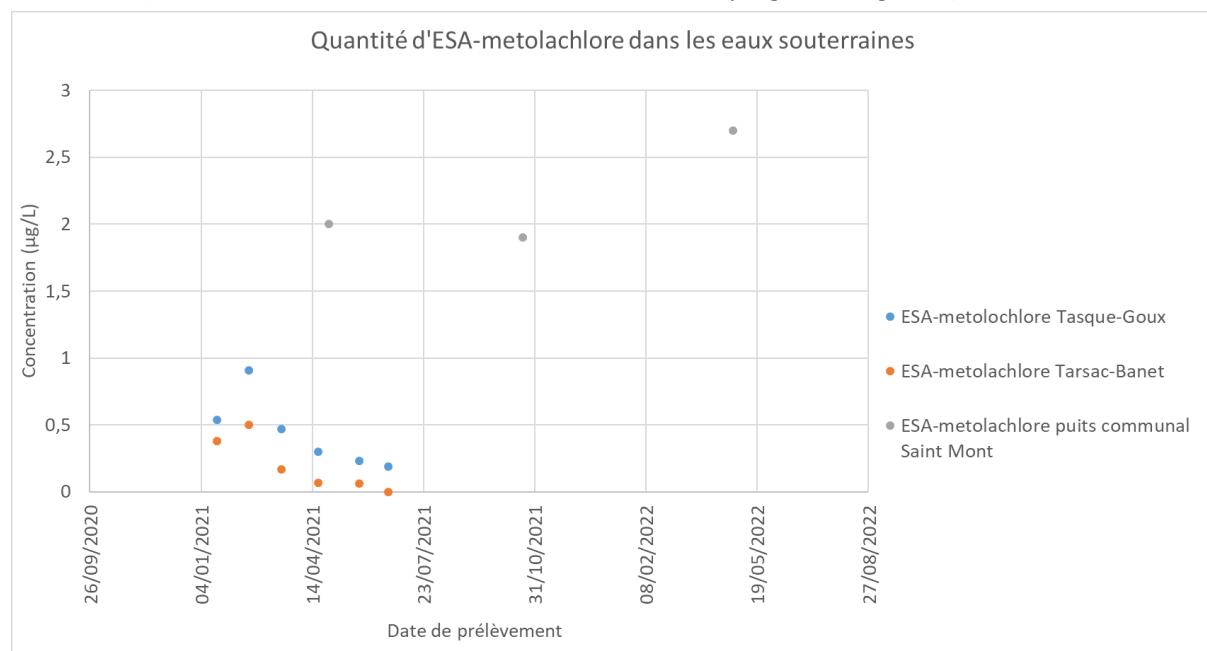


Figure B34 - Concentration en ESA-métolachlore dans les eaux souterraines de Tarsac, Tasque et Saint-Mont

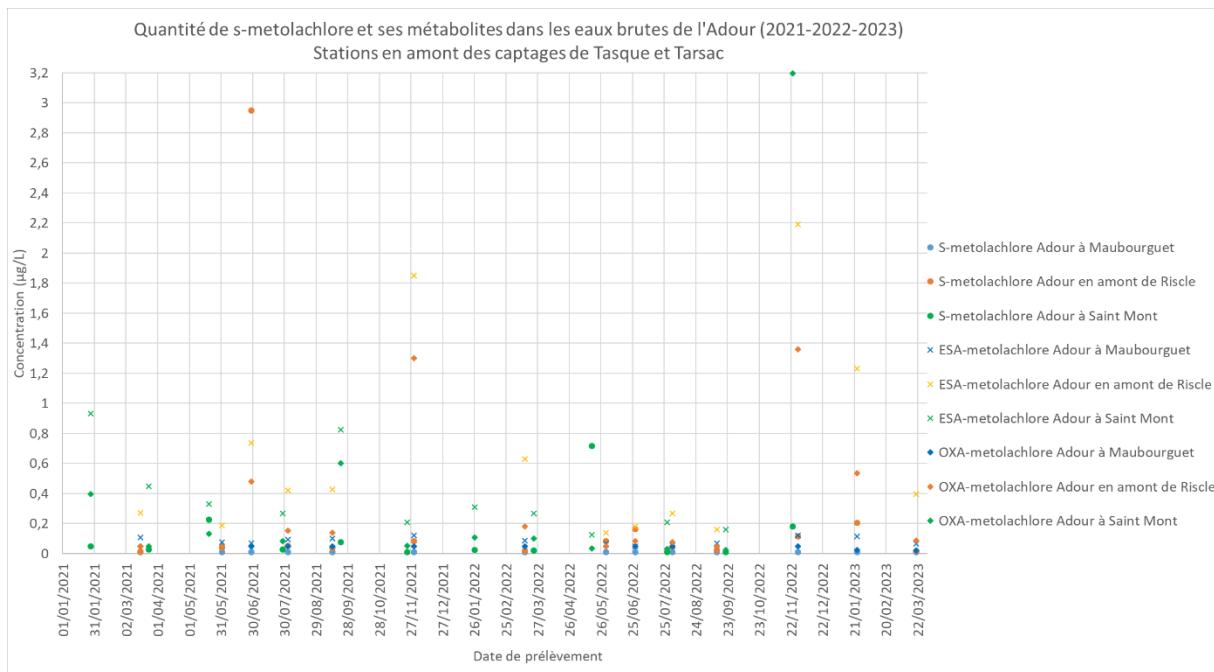


Figure 2 - Concentration en S-métolachlore et ses métabolites en amont et aval des captages de Tarsac et Tasque

b) Caractérisation des types d'agricultures

La zone Tarsac-Tasque comprend 20 exploitations. La SAU est de 50 ha dans l'AAC de Tarsac et de 300 ha dans le périmètre de protection du captage de Tasque.

- Zones d'enquêtes
- + Communes Tarsac-Tasque

Types de cultures 2020

- Maïs
- Oléo-protéagineux
- Céréales hors maïs
- Colza
- Tournesol
- Soja
- Légumes secs
- Maraîchage
- Verger
- Vigne
- Jachères
- Luzerne
- Prairies
- Fourrages
- Autres

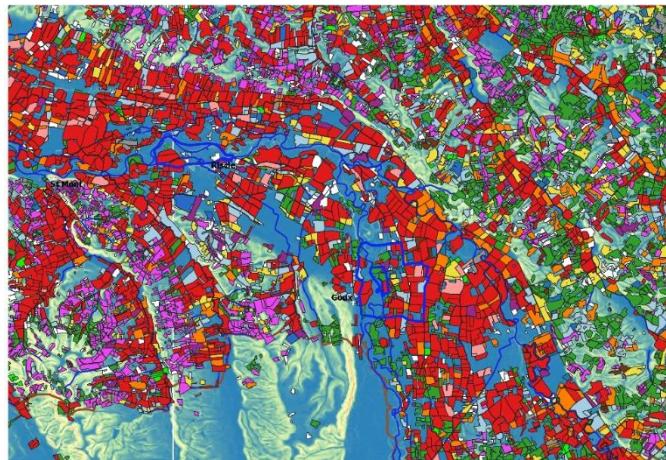


Figure B36 - Assolement de la zone Tarsac-Tasque en 2020

Cette zone d'enquête est caractérisée par une forte présence de cultures de maïs. On trouve également des prairies et vignes dans les coteaux.

Six exploitations ont été enquêtées. La majorité des exploitations sont en agriculture conventionnelle. L'ensemble des exploitations s'est spécialisé dans la production de maïs irrigué car le contexte pédoclimatique y est adapté (sols limoneux/alluviaux et ressource en eau disponible avec l'Adour). La production de maïs consommation et/ou waxy (selon cours du marché) est la base de la rentabilité de toutes les exploitations car la production, régulière grâce à l'irrigation, sécurise le revenu (cf. Figure). Le maïs consommation et/ou waxy est vendu auprès des coopératives/négocios. Ensuite, les exploitations produisent des cultures sous contrat pour rechercher de la valeur ajoutée avec dans l'ordre du maïs semence, du maïs doux, du haricot vert et du tournesol semence. Ces cultures sont moins régulières car elles sont plus sensibles aux aléas climatiques. Enfin, les exploitations produisent du soja alimentaire pour diversifier la rotation et bénéficier des aides PAC. La production de cultures d'hiver est très faible dans la zone de la plaine car elles ne sont pas adaptées au sols hydromorphes du territoire et ne valorisent pas assez l'irrigation pour amortir les investissements (60 q/ha en blé tendre hiver).

La stratégie des exploitations se différencie ensuite en fonction de l'activité complémentaire. Des exploitations possèdent un atelier animal d'engraissement complémentaire pour diversifier le revenu : volailles ou bovin viande. Les ateliers de volailles sont majoritaires sur la zone (poulet, pintade et chapon label rouge). Les bâtiments d'élevages et les parcours extérieurs occupent une faible surface, ce qui permet de conserver la production de maïs. L'alimentation est automatisée et intégrée afin de limiter le temps de travail (1 heure/jour). La rentabilité de ces ateliers est satisfaisante compte-tenu du faible temps de travail passé. L'élevage de bovin viande, minoritaire, permet de valoriser les parcelles à faible potentiel dans les coteaux en prairies. Le polyculteur-éleveur est autonome en fourrages et achète les aliments concentrés. Les exploitations sans ateliers d'élevage se spécialisent davantage dans la production végétale. Ils séchent et stockent une partie de la production de maïs consommation afin de réduire les charges et maîtriser le prix de vente (500 à 2500 tonnes/an) et/ou ont une activité d'ETA pour diversifier le revenu.

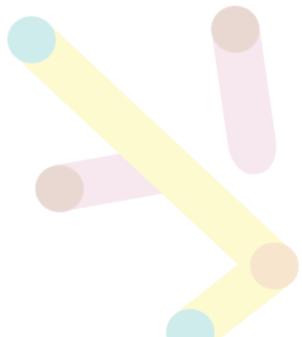
Les exploitations avec des parcelles dans les coteaux valorisent celles-ci soit avec des cultures en sec (blé, colza, tournesol), soit avec un troupeau de bovin viandes (prairies), soit par la conversion en AB de prairies de luzerne pour bénéficier des aides PAC et pour des raisons techniques (résistance raygrass et vulpin).

Les agriculteurs sont satisfaits de leur revenu. Par contre, ils ont une charge de travail conséquente durant les périodes estivales (travail du sol, semis, irrigation...). De plus, ils ont une charge mentale de plus en plus importantes avec des investissements de plus en plus conséquents du fait de l'augmentation des coûts d'intrants et de l'énergie, la volatilité des prix de vente et l'évolution permanente de la réglementation (contrôle, retrait herbicide). L'accumulation de ces éléments peut provoquer un mal-être chez les agriculteurs.

❖ Assolements et tendances d'évolution

Les agriculteurs proches de la retraite et sans projet de reprise d'exploitation vont simplifier le système de production avec l'arrêt de productions techniques et/ou chronophages (maïs semence et bovin viande) au profit du maintien de productions rentables et moins chronophages (maïs consommation, haricots vert, maïs doux et volaille).

Pour les autres exploitations, l'objectif est aussi de maintenir la surface de maïs consommation et waxy car c'est le pilier de la rentabilité économique. Les surfaces de cultures à forte valeur ajoutée vont se maintenir voire augmenter avec le maïs semence, le



haricot vert et le maïs doux. Les exploitations avec un atelier complémentaire de volailles souhaitent sécuriser voire développer cette activité car elle est rentable et peu chronophage. Les exploitations sans atelier complémentaire souhaitent développer davantage le séchage et stockage à la ferme afin de maîtriser les prix de ventes. Les exploitations souhaitent réduire voire arrêter la production de soja car cette culture est moins rentable et demande plus d'eau que le maïs, notamment en fin de cycle lorsque les agriculteurs ont atteint leur quota d'irrigation. Les exploitations qui possèdent des parcelles en coteaux souhaitent se concentrer sur les parcelles en plaine car elles sont plus rentables. Les parcelles coteaux seront probablement vendues ou converties en luzerne AB.

Ainsi la surface de production de maïs consommation, waxy, maïs doux et haricots verts sera stable les prochaines années. Le soja risque de diminuer. La surface de maïs semence tend à diminuer avec la simplification des exploitations proches de la retraite. Cette perte de surface ne sera pas compensée car peu de projets de reprise d'exploitation sont en cours. Les surfaces de cultures à forte valeur ajoutée pourront évoluer en fonction des prix de vente et de la PAC. Les parcelles en coteaux vont être vendues par les exploitations ou bien converties en luzerne AB. Une exploitation souhaite diversifier sa production en intégrant une culture de bambous. Les ateliers de volailles vont se consolider voire augmenter car ils sont rentables et peu chronophages. A l'inverse les ateliers de ruminants tendent à diminuer (voire disparaître d'ici quelques années sur ce territoire ?).

❖ Evolution stratégique et techniques

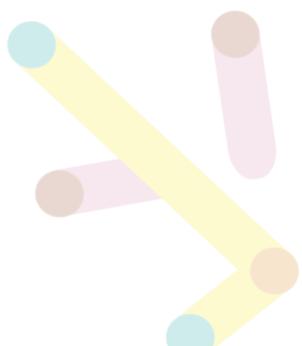
D'un point de vue technique, l'arrêt du S-métolachlore oblige les agriculteurs à modifier leur stratégie de désherbage. L'ensemble des exploitations va substituer le S-métolachlore par d'autres molécules. Aujourd'hui le binage est essentiellement effectué pour enfouir l'urée. Certaines exploitations pensent intensifier le désherbage mécanique. Néanmoins ils sont confrontés à des problématiques de matériel (outils et tracteurs), de main d'œuvre et de créneaux d'intervention (conditions météos).

Certaines exploitations souhaitent protéger encore plus la fertilité de leur sol en généralisant les couverts végétaux et en testant le semis direct sur une faible surface. Le semis direct a aussi pour objectif de réduire la charge de mécanisation. Enfin quelques exploitations souhaitent développer la modulation intra parcellaire d'azote pour optimiser les charges.

c) Besoins exprimés par les agriculteurs

Accompagnement technique et investissement matériel

Sur cette zone, le retrait de l'herbicide S-métolachlore génère une grande inquiétude auprès des agriculteurs au niveau de la gestion des adventices sur maïs (graminées) et donc de la rentabilité des exploitations. Les agriculteurs enquêtés souhaitent qu'il **existe des alternatives (chimiques ou non) aux molécules avant leur suppression**. La diminution des prix en dehors de la morte saison est également évoquée pour leur permettre d'ajuster au mieux les programmes en fonction des flores et stades des adventices. Actuellement les exploitations achètent des herbicides complets en morte saison sans connaître la flore adventice afin de bénéficier de prix avantageux. Une **formation sur les techniques de pulvérisation** et sur les mesures de protection aux produits phytosanitaires est évoquée par un agriculteur. Concernant la fertilisation, un agriculteur évoque le besoin d'accéder à un OAD pour optimiser les apports d'azote (diminution des charges). Deux exploitations sont aussi intéressées pour moderniser leurs pulvérisateurs notamment avec des coupures de tronçons et un système d'injection d'air.



Concernant l'irrigation, certains agriculteurs (2) souhaitent de l'aide pour **rénover le réseau d'eau vieillissant et sécuriser la disponibilité de la ressource en eau** (création de lac en amont de l'Adour).

Développement de filières

Il semble plus important pour les agriculteurs que leurs **pratiques soient valorisées par des filières** plutôt que par des primes (2).

Aspects réglementaires

Certains agriculteurs enquêtés font part de la nécessité de **stabiliser la réglementation et d'être mieux informés lors de changements** (difficulté d'investir dans des projets lorsque la réglementation change régulièrement).

Enfin, deux agriculteurs évoquent une image dégradée de l'agriculture. L'amélioration de l'attractivité du métier faciliterait l'accès à une main d'œuvre qualifiée difficile à trouver aujourd'hui.

d) Ce qu'il faut retenir sur la zone Tasque-Tarsac

Problèmes de qualité de l'eau

La qualité de l'eau est principalement impactée par la présence de S-metolachlore et ses métabolites présents à des concentrations supérieures au seuil de 0,1 µg/L dans les eaux brutes et distribuées. La concentration en nitrate dans les eaux superficielles brutes est en dessous du seuil de potabilité. En revanche, dans les eaux souterraines brutes, la concentration en nitrate dépasse régulièrement le seuil de potabilité.

Stratégies d'évolution des exploitations et leurs besoins

La stratégie de base de l'ensemble des agriculteurs est de stabiliser la surface de production de maïs consommation et waxy afin de sécuriser le revenu.

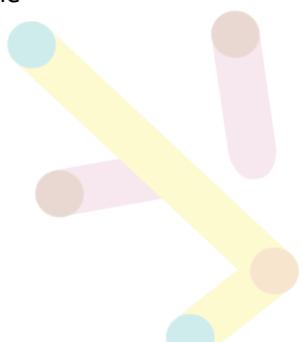
Les agriculteurs proches de la retraite vont simplifier le système de production avec l'arrêt de productions techniques et/ou chronophages (maïs semence et bovin viande). Les autres exploitations vont maintenir voire augmenter la surface de cultures à forte valeur ajoutée avec le maïs semence, le haricot vert et le maïs doux. Les exploitations avec un atelier complémentaire de volailles souhaitent sécuriser voire développer cette activité car elle est rentable et peu chronophage. Les exploitations sans atelier complémentaire souhaitent développer davantage le séchage et le stockage à la ferme afin de maîtriser les prix de ventes.

L'assolement de maïs consommation et/ou waxy, maïs doux, et haricots verts restera stable. Les surfaces de maïs semences et soja risquent de diminuer. Les parcelles en coteaux risques d'être vendues ou converties en luzerne AB.

Pour mener à bien leurs projets, les agriculteurs souhaitent des alternatives viables au retrait du S-métolachlore et un maintien des niveaux d'accès à l'eau actuels pour l'irrigation. D'un point de vue réglementaire, ils demandent une stabilisation et une clarification de la réglementation pour travailler et investir plus sereinement. Les agriculteurs évoquent des difficultés pour trouver de la main d'œuvre. Enfin les agriculteurs ont la volonté d'améliorer la fertilité de leur sol et développer le semis direct.

Enjeux prioritaires

La rentabilité des exploitations est basée principalement sur la production de maïs. Le retrait de l'herbicide S-métolachlore génère une grande inquiétude chez les agriculteurs au niveau de la gestion des adventices et donc de la rentabilité des exploitations. L'enjeu prioritaire à court terme est de trouver des alternatives techniques au retrait du S-métolachlore tout en évitant une substitution par d'autres herbicides très solubles dans l'eau (DMTA-p) qui dégradent la qualité de l'eau.



Le système production de monoculture de maïs semble de moins en moins adapté aux enjeux de l'agriculture : dépendance importante aux herbicides, disponibilité en eau, volatilité des prix, vulnérabilité face aux aléas climatiques... A moyen-long terme, il semble nécessaire pour les exploitations de diversifier l'assolement pour augmenter leur résilience. Mais cette diversification n'est pas simple à effectuer. Tout d'abord parce que les exploitations ont investi autour de cette culture, et ont des emprunts à rembourser. Ensuite, parce qu'il existe peu de filières en dehors du maïs dans le territoire. Et enfin, parce que les agriculteurs sont attachés à la production de maïs. Couplés à l'évolution permanente de la réglementation et des cours du marché, ces freins ne peuvent être levés par les agriculteurs seuls. Il est indispensable que l'ensemble des acteurs agricoles travaillent ensemble pour faire évoluer et créer de nouvelles filières à l'échelle du territoire.

La diminution de la main d'œuvre et des reprises d'exploitation est aussi un enjeu fort à prendre en compte sur le territoire.

C. Caractérisation des grandes agricultures à l'échelle du Gers

L'enjeu du travail réalisé n'est pas de se contenter d'une représentation à l'échelle de chaque zone d'étude, mais d'avoir une présentation projetée de la diversité des agricultures sur l'ensemble du département afin d'adapter des stratégies de préservation de la qualité de l'eau dans chaque territoire. Pour cela, les différents profils d'agriculteurs identifiés dans les 4 zones ont été mutualisés, regroupés. L'analyse des stratégies des exploitations, en lien avec les filières sur le territoire a permis de faire ressortir des tendances d'évolutions et des risques liés à la problématique de qualité de l'eau.

Les agricultures gersoises sont à la fois liées à des contextes pédoclimatiques variés et à des identités fortes qui se fédèrent autour de quelques filières dans certains territoires. Cela se traduit par une palette d'agricultures très diversifiées ou, au contraire, très spécialisées selon les territoires. L'ensemble de ces grandes typologies d'agriculture sont déclinées en suivant.

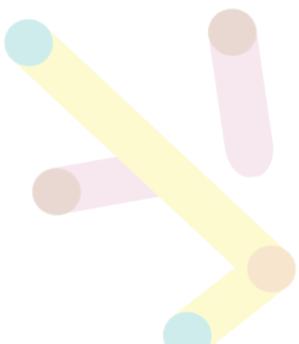
1. Les Céréaliers

La grande typologie des « Céréaliers » est majoritaire dans le département. Ce n'est pas tant le mode de production qui contribue à différencier les céréaliers, mais plutôt l'accès à l'eau, qui permet de sécuriser une partie du revenu.

Quel que soit le territoire et le niveau de diversité des productions, la majorité des agriculteurs s'inscrit dans des filières issues des coopératives ou des négocios. La commercialisation en circuits-courts est minime, et concerne plutôt des exploitations en AB avec un atelier de transformation.

a) Céréaliers en sec

Les céréaliers en sec sont présents sur l'ensemble du territoire avec une dominante sur les coteaux argilo-calcaires. La culture principale est le blé tendre avec, potentiellement, une partie contractualisée en blé améliorant.



(1) Céréalier en sec double actif : recherche d'un complément de revenu

Si, l'activité de l'exploitation ne permet pas de dégager un revenu suffisant pour l'agriculteur, celui-ci exercera une activité en dehors de l'exploitation pour dégager un complément de revenu. Cette activité est bien souvent liée à l'activité agricole. Dans ce cas, l'exploitation est considérée comme une gestion de patrimoine ou comme un complément de revenu.

La SAU est le facteur déterminant qui explique la capacité ou non à dégager un revenu suffisant. En effet, un seuil autour de 120-140 ha semble permettre d'accéder au plein emploi agricole. En dessous de 50 ha, l'activité peut être déléguée à une entreprise de travaux agricoles.

(2) Céréalier en sec à temps plein : recherche d'optimisation des coûts de production

Au-delà de 140 ha, le revenu de l'exploitant provient majoritairement de l'exploitation. Le facteur de réussite de ces exploitations repose sur la gestion des pics de travaux. Ceci est d'autant plus vrai à l'automne, au moment de l'implantation des céréales à pailles, qui dépend des conditions climatiques. Ce chantier de semis vient en concurrence directe avec les semis des couverts végétaux qui interviennent sur la même période. La surfaces de couverts végétaux sont donc liés à la SAU des céréales et aux conditions climatiques de l'automne.

(3) Stratégie d'évolution des exploitations et impacts sur la qualité de l'eau

La stratégie de gestion de ces exploitations se base sur une optimisation des coûts de productions, en optant pour du matériel en co-propriété, en CUMA ou d'occasion. Il n'y a pas ou peu de stratégie de défiscalisation par le matériel. La gestion des charges se veut adaptée au potentiel de production de l'exploitation. Le potentiel d'investissement reste faible.

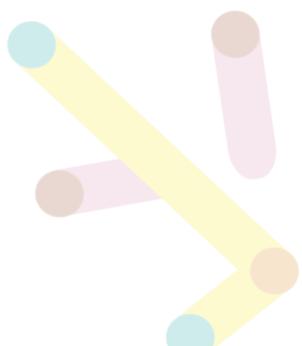
En dessous de 50 ha, l'exploitation peut s'orienter vers deux stratégies différentes :

- Conversion en AB avec production de luzerne voire de coriandre afin de construire un revenu par les primes
- Simplification du système de production conventionnel (blé/tournesol) avec délégation à une ETA

Au-dessus de 50 ha, l'exploitation peut s'orienter vers l'une de ces trois stratégies :

- Consolidation du revenu extérieur avec une simplification du système de production actuel autour de trois cultures principales (blé, orge, tournesol). La succession de deux céréales à paille d'hiver s'explique essentiellement par les difficultés de production des cultures de printemps.
- Consolidation du revenu par l'accès à l'eau qui permet l'irrigation d'une petite SAU de cultures à forte valeur ajoutée et la gestion de l'aléa climatique (cf. polyculteur coopérateur). Cela s'accompagne souvent d'une stratégie d'agrandissement des exploitations.
- Consolidation du revenu par la complémentarité avec un atelier d'élevage (cf. polyculteur-éleveur)

L'évolution des exploitations en agriculture biologique en dessous de 140 ha est difficile à prévoir. Les secteurs, comme la zone de Condom, présentant des productions contractualisées avec des débouchés diversifiés, pourraient mieux maintenir l'AB. Sur les autres secteurs, cela dépendra essentiellement du niveau d'aide actuel des exploitations. Ces dernières



pourraient soit passer en luzerne en attendant des jours meilleurs soit se déconvertir si la trésorerie de l'exploitation le permet...

Avis de LIA :

Le passage en luzerne ou en cultures annuelles fortement subventionnées, comme la coriandre, en AB est, certes, bénéfique pour la qualité de l'eau mais cela n'est pas durable puisque ces surfaces non productives ne permettent ni la création de valeur ajoutée dans le territoire, ni la garantie d'une bonne qualité de l'eau à moyen terme (quid de l'arrêt des aides à 5 ans ?).

Le cas de la luzerne est clairement différent de la coriandre dans l'approche de l'agriculteur. Le choix de la luzerne est évoqué dans une stratégie plus globale de gestion de l'exploitation pour la gestion des adventices et la valorisation de la céréale qui suit. L'augmentation probable des soles de luzerne s'inscrit dans une stratégie de réduction des coûts dans un marché de la céréale peu porteur et dans l'opportunité d'une meilleure valorisation des blés (la luzerne étant un excellent précédent).

La spécialisation des cultures en sec autour d'une succession de deux céréales à paille entraîne(ra) une augmentation de l'usage d'herbicides racinaires pour la gestion du ray-grass. Ceci présente des risques d'augmentation de pression de molécules de chlortoluron dans les cours d'eau.

Dans certains cas, l'accès à l'eau peut potentiellement avoir deux intérêts :

- Permettre de diminuer une pression des herbicides racinaires dans le territoire si cet accès s'accompagne d'une stratégie de diversification de culture
- Limiter le risque de transfert direct des substances actives par sédimentation lors de l'usage de retenues collinaires (réflexion autour d'un positionnement des retenues en créant des zones humides artificielles)

b) Céréaliers avec accès à l'eau

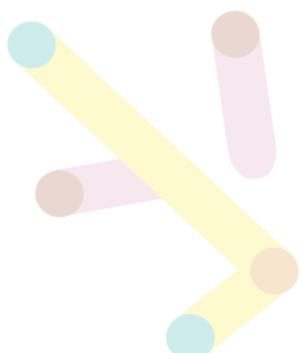
L'accès à l'eau permet de mieux sécuriser le revenu agricole. La majorité des profils irrigants sont à plein temps sur l'exploitation. Comme évoqué ci-dessus, l'irrigation permet de diversifier une partie de la SAU. Cela ne veut pas dire que l'ensemble du parcellaire des exploitations est diversifié mais plutôt que la SAU irrigable sera plus diversifiée que la SAU en sec. On distinguera 3 profils d'agriculteurs irrigants :

- Les céréaliers irrigants
- Les maïsiculteurs
- Les polyculteurs

(1) Céréaliers irrigants

Les céréaliers irrigants ont à la fois une SAU en sec qui ressemble à celle des céréaliers en sec et une SAU irriguée plus diversifiée qui va intégrer d'autres cultures de printemps telles que le maïs et le soja.

De manière générale, la stratégie de commercialisation est basée sur la mise en concurrence de l'ensemble des marchés sans distinction. Pour cela, les agriculteurs ont développé une capacité de stockage assez importante (30% de la récolte a minima) et une SAU irrigable (10 à 50 % de la SAU totale) afin de sécuriser une partie de la production. Les SAU de ces exploitations sont plutôt importantes (supérieures à 180-200 ha). Ces agriculteurs travaillent avec une mise en



concurrence de plusieurs opérateurs économiques et peuvent développer en même temps des cultures contractualisées (en sec et irriguées) et des cultures de vente sur le marché à terme. Ces agriculteurs ont souvent un opérateur privilégié dont la part de marché est négocié chaque année selon le contexte de l'année. Ces exploitations sont spécialisées en grandes cultures et peuvent présenter une production à forte valeur ajoutée comme le maïs semence ou de l'ail, même si cela reste complément de revenu.

Ces exploitations ont une stratégie opportuniste vis-à-vis des marchés en agriculture biologique et en conventionnel. Les surfaces irriguées sont plutôt sécurisées par des marchés contractualisés (maïs pop-corn, soja alimentaire...). Comme pour la stratégie de commercialisation, la gestion de l'irrigation s'adapte aux contextes climatiques et aux prix de l'année. Minimum 10 % de la SAU sera irriguée avec des cultures à forte valeur ajoutée (semence, ail ou autre, tel que sur la zone de la Baïse).

Ce sont des exploitations qui ont plutôt une bonne assise financière (certains ont plus de 300 jours d'avance de trésorerie...) et qui ont amorti une grande partie de leur structure (foncier et irrigation).

Pour résumer, ceux sont les exploitations de plus de 200 ha avec une SAU irrigable de 10 à 50 % de la SAU totale et avec à minima 5 % de SAU irriguée en forte valeur ajoutée (production de semence ou ail). Ces exploitations sont principalement présentes sur la Gimone et la Baïse, et dans une moindre mesure sur le Sud Gers.

(2) Maïsiculteur

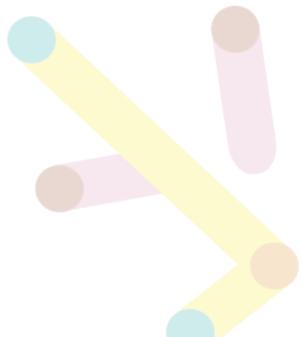
Dans certains territoires où le contexte pédoclimatique est favorable à la culture du maïs, les exploitations se sont spécialisées dans cette production. Leur SAU est composée à plus de 70 % de maïs. Ces exploitations sont en conventionnel. Ces stratégies de production sont principalement situées autour de l'Adour, à proximité des Hautes-Pyrénées et des Landes qui présentent des stratégies de productions assez similaires.

Le revenu des maïsiculteurs est principalement dépendant du maïs. Pour sécuriser l'activité, il y a une diversité de types de production de maïs (semence, doux, waxy, pop-corn). Cela permet à l'agriculteur de contractualiser une partie de la production. La diversification de ces exploitations est liée soit au contexte de l'exploitation (des céréales à paille et du tournesol sont cultivés sur les terres de coteaux non irrigables), soit au prix du soja qui est parfois intégré dans l'assoulement. A coût équivalent, le maïs est favorisé par rapport au soja car le besoin en eau plus tardif du soja ne permet pas de sécuriser l'irrigation jusqu'à la fin du cycle.

Les résultats permettent de dégager un revenu sur ces exploitations. Néanmoins, on peut noter une certaine inquiétude sur la pérennité de cette stratégie de développement. Depuis ces dernières années les résultats économiques sont plutôt stables mais les charges engagées pour la mise en production ont quasiment doublé. Cela demande donc une trésorerie plus importante, ce qui représente une plus grande prise de risque. Pour limiter cette prise de risque (hormis les systèmes assurantiels), il peut y avoir une stratégie de diversification d'atelier avec la mise en place d'un atelier de volailles (cf : polyculteurs-éleveurs).

(3) Polyculteur

Contrairement aux céréaliers irrigants, la principale source de revenu des polyculteurs est construite autour de cultures à forte valeur ajoutée. Selon le niveau de rémunération, la surface dédiée à ces cultures spécialisées est plus ou moins importante. De manière générale, le travail s'organise autour de ces productions. L'agriculteur a des possibilités d'irrigation (sauf cas particulier de la vigne) et du matériel adapté aux productions spécifiques (semences, légumes plein champ et vigne). La présence de ces productions est liée à des accès à l'eau et à des terroirs.



La taille des exploitations est en général moins importante que les céréaliers irrigants, favorisant une stratégie de recherche de concentration de la valeur ajoutée sur une faible SAU. A l'exception des cultures pérennes comme la vigne, cette SAU peut être assolée (intégrée dans la rotation).

Cette valeur ajoutée est principalement issue des trois marchés :

- La production de semences avec principalement de maïs/colza semence
- La vigne : on distingue des stratégies de commercialisation de la récolte via les caves coopératives ou les négocios, et des stratégies de producteurs indépendants
- Les légumes de plein champ et autres plantes aromatiques

Ces agriculteurs se concentrent essentiellement sur les zones à fort potentiel de production avec accès à l'eau pour ceux qui produisent des semences ou des légumes plein champ (notamment autour de la Baïse au sud de Condom et dans l'axe du Gers au sud d'Auch), et sur les terroirs de vigne à l'ouest du département. Selon le poids de la culture, qui peut être contractualisée, la dépendance économique de l'agriculteur à cette filière est extrêmement importante.

(4) Stratégie d'évolution et impacts sur la qualité de l'eau

Les stratégies d'évolution des exploitations diffèrent de manière importante selon leur type : elles sont essentiellement liées aux possibilités des filières actuelles. Sauf cas particuliers, le mode de commercialisation de ces exploitations ne sera, à priori, pas remis en question.

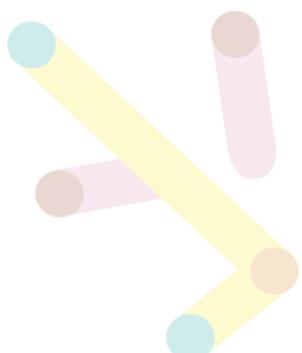
Les céréaliers irrigants et les polyculteurs ont comme stratégie commune de sécuriser une surface plus ou moins importante de cultures à forte valeur ajoutée. Pour les polyculteurs dont la base du revenu vient de ces cultures à forte valeur ajoutée, le souhait est de sécuriser le revenu en consolidant -voire en augmentant - les surfaces de cultures contractuelles et, si possible, de les diversifier. Pour les céréaliers irrigants, cette surface de cultures à forte valeur ajoutée est plus faible - cela reste un complément de revenu, ce qui laisse la possibilité d'irriguer une partie des cultures classiques (blé, tournesol) pour sécuriser le potentiel de production dans le contexte de changement climatique. Ces deux types d'agriculteurs sont sensibilisés aux enjeux d'érosion, et ils mettent en place - ou souhaitent mettre en place - des pratiques agroécologiques (couverts végétaux et implantation d'IAE).

En ce qui concerne les maïsiculteurs, les stratégies d'évolution reposent sur une évolution des pratiques actuelles autour de l'optimisation des intrants et de la recherche de compléments de revenu (volailles, photovoltaïque, etc).

Les stratégies des polyculteurs avec vigne sont plus complexes à appréhender. Selon la stratégie de commercialisation, l'évolution des surfaces de vigne sera différente. Pour les polyculteurs en cave viticole, il y a deux stratégies qui sont évoquées : soit réduire ou supprimer la surface de vigne (cela est étroitement lié à une main d'œuvre familiale vieillissante), soit sécuriser ou augmenter la productivité de la vigne en développant l'irrigation. Pour les polyculteurs vigneron indépendants, la stratégie est plutôt de sécuriser les surfaces de vigne existantes. De manière générale, la tendance va vers de la diminution de surface de vigne.

Avis du LIA-GIP Transition :

Les céréaliers irrigants sont potentiellement plus diversifiés que le reste des exploitations avec une intégration de cultures de printemps plus fortes et variables selon les conditions climatiques et les prix du marché. Dans la conjoncture actuelle, c'est la typologie la plus engagée dans un processus de déconversion en agriculture biologique (cf. Filière). Ces exploitations intègrent une diversité de pratiques importantes. En conventionnel, elles sont plutôt consommatrices d'intrants mais avec, pour une majorité d'entre elles, des pistes de solutions techniques de réduction déjà mises en œuvre ou en déploiement. Il faudra, pour cette typologie, être vigilent sur les stratégies de gestion adventices sur cultures de printemps (cf. analyse pratique).



La stratégie économique des maïsiculteurs repose sur la production de maïs. Le risque de concentration de stratégie de gestion adventice autour d'herbicides potentiellement présents dans l'eau est non négligeable. Le risque d'impasse technique à moyen terme est possible (cf analyse pratique).

Le revenu des polyculteurs est dépendant voire très fortement dépendant à ces productions à fortes valeurs qui peuvent être consommatrices d'intrant. La production étant contractualisée, il est important de travailler l'évolution des pratiques avec les opérateurs de l'aval. L'un des enjeux majeurs de l'agriculture gersoise est, à la fois, de pouvoir travailler à la sécurisation des pratiques sur les filières à fortes valeurs ajoutées (les semences notamment) et la recherche de nouvelles filières à fortes valeurs ajoutées afin de limiter les risques économiques.

Concernant les polyculteurs avec de la vigne, l'analyse reste partielle, et l'étude nécessiterait un complément d'enquête à destination de cette typologie. A priori, leurs pratiques sont à la fois liées à des contextes de terroir de production mais aussi aux débouchés. Selon le mode de production et la stratégie commerciale (indépendants et cave coopérative), les pratiques peuvent changer (cf analyse filière). Il faut à la fois travailler l'évolution des pratiques dans le cadre des cahiers de charges de production et dans les spécificités techniques des territoires. L'une des inconnues sera le devenir des terres de vignes qui seront potentiellement arrachées.

Selon les situations, l'amélioration de la qualité de l'eau passera par un travail sur les productions végétales plus ou moins intenses. Selon les typologies prépondérantes sur les territoires à enjeux et la nature des filières présentes, l'évolution des pratiques sera plus ou moins faciles (lien aux cahiers de charges de production). De manière générale, le travail autour de l'érosion semble être un enjeu partagé par tous, et la réflexion autour de pistes d'évolution des pratiques est, surement, plus simple mettre en œuvre à court terme.

2. Les éleveurs

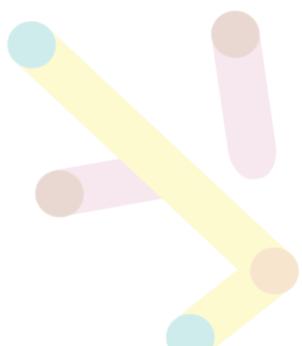
La présence de l'élevage est hétérogène sur le département : les conditions pédoclimatiques et la présence des filières jouent sur la présence et la dynamique des élevages. L'élevage du Gers est fragilisé par une crise plus globale de l'élevage, mais également par la crise de la grippe aviaire qui sévit depuis une dizaine d'années. Dans la zone Sud-Gers, la densité de l'élevage est bien plus importante que dans la zone Gimone, la zone Baïse ou la zone Tarsac.

Les productions sont diversifiées, avec des bovins principalement, des ovins, des volailles et des canards gras. Les modes de commercialisation sont très diversifiés. Les éleveurs pratiquent la vente en circuits-courts (boucheries locales, restauration scolaire) et la vente directe, mais passent également par des négociants ou des coopératives (broutards, ovins viande) voire s'inscrivent dans des filières intégrées en lien avec des coopératives (volailles, canards gras). Trois profils d'éleveurs se démarquent selon la présence ou non d'un atelier végétal de vente et son importance.

a) Polyculteur-éleveur : un céréalier avec un atelier complémentaire

Les polyculteurs-éleveurs ont un atelier végétal qui tient une part complémentaire dans la stratégie économique de leur exploitation.

Il peut s'agir de céréaliers qui ont développé un atelier complémentaire d'élevage permettant d'assurer un revenu complémentaire avec une charge de travail maîtrisée. Ces céréaliers se tournent principalement sur un atelier de granivore intégré, qui, par simplicité et pour limiter le temps de travail, n'est pas lié à la production végétale. La stratégie alimentaire se base sur l'achat d'aliments complets équilibrés. Ce type d'atelier peut être développé sur l'exploitation dans le cadre de l'installation d'un enfant car il demande un investissement de départ important mais est une garantie de revenu plutôt stable.



Il peut également s'agir d'exploitations qui ont maintenu de la polyculture-élevage pour valoriser au mieux les différents niveaux potentiels des terres. Les potentiels plutôt faibles (accidentés, sols plus superficiels, etc.) sont valorisés par les animaux, tandis que les surfaces à bons potentiels ont permis de développer des productions végétales à destination de la vente. Cette stratégie de production permet d'assurer une sécurité de revenu avec un équilibre entre le revenu animal et végétal. La stratégie alimentaire du troupeau se base sur l'autoconsommation de fourrages produits sur l'exploitation. Pour les céréales et les apports en protéines, cela dépendra d'un arbitrage économique (à savoir entre le prix des céréales produites et le coût de l'aliment) et de la disponibilité en temps et en surfaces.

La taille des exploitations est supérieure aux éleveurs-polyculteurs et éleveurs stricts (moyenne 110 ha). Soit leur part de cultures de vente y est plus importante, plus diversifiée en terme de grandes cultures, voire des cultures à forte valeur ajoutée (maïs semence, ail, courge, vigne, verger), soit la place des cheptels d'herbivores est plus réduite (UGB/SCOP<1). La surface fourragère représente moins de 50 % de la SAU et les prairies moins de 40% de la SAU. Chez les polyculteur-éleveurs de granivores, la surface en herbe représente moins de 10% de la SAU.

La charge de travail est forte lors de pics de travaux sur les cultures. La charge de travail sur l'élevage granivore est plus limitée que sur l'élevage herbivore. L'aide familiale, l'entraide entre agriculteurs, l'achat en copropriété ou l'accès à la CUMA permet de maîtriser les charges tout en optimisant la charge de travail. La situation économique de ces exploitations est plutôt bonne en régime de croisière. Cependant, les gros investissements réalisés, notamment au lancement de l'activité, pèsent dans l'économie et le fonctionnement de l'exploitation. Le développement des activités entraîne des charges financières et de travail de plus en plus lourdes alors que le bénéfice est équivalent.

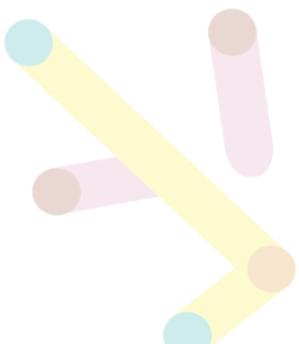
Le cas d'éleveurs proches de la retraite ou de doubles actifs qui diminuent le cheptel peuvent se retrouver dans ce profil Polyculteur-éleveur ou dans le profil Eleveur-polyculteur (décris ci-dessous), en fonction de la surface dont ils disposent pour la production de céréales de vente. Dans leur situation, ils cherchent à optimiser au maximum leur temps de travail avec un système de production végétal simplifié. La situation économique est plutôt saine : dans un cas l'agriculteur décapitalise en vue de diminuer et d'arrêter l'activité, dans le second cas il peut réinvestir les bénéfices tout en tirant son revenu principal en dehors de l'exploitation.

b) Eleveur-polyculteur

Chez les éleveur-polyculteurs, l'atelier animal est l'atelier principal et l'atelier végétal apporte un complément de revenu. L'atelier végétal est avant tout destiné à l'alimentation des animaux, mais les surfaces permettent de vendre une partie de la production.

La stratégie de ces exploitations est d'abord tournée autour de l'atelier animal. Elle se traduit soit par la diversification des types d'élevage (coexistence de deux ateliers d'élevage), soit la maîtrise de l'alimentation (par exemple avec une fabrique d'aliments), soit la transformation et/ou commercialisation en vente directe ou circuits-courts. Le choix des productions végétales est ainsi d'abord en lien avec les besoins animaux. Les surfaces restantes permettent de mettre en place des cultures de vente qui varieront selon le contexte prix de l'année et l'état des stocks d'alimentation du troupeau. La stratégie alimentaire des animaux se base sur l'autoconsommation de fourrages, de céréales et de cultures riches en protéines produites sur l'exploitation. Cependant, les éleveurs-polyculteurs peuvent avoir recours à l'achat complémentaire de céréales et/ou de productions riches en protéines (ex. : contrats de luzernes) en complément.

Ces éleveurs ont une charge de travail importante, centrée sur les ateliers animaux, avec de l'astreinte quotidienne, toute l'année ou quasiment selon les types de production. Par période, il peut y avoir des difficultés à tout gérer en parallèle. L'atelier animal reste prioritaire.



Les situations économiques sont très hétérogènes et dépendent beaucoup de la capacité à gérer l'atelier animal et de la valorisation qui en est tirée. Les besoins en investissements sont assez conséquents pour le fonctionnement de l'atelier animal. Le manque de matériel ou d'infrastructures accentue les difficultés de gestion du ou des ateliers sur les exploitations en difficultés.

c) Eleveur strict

Les éleveurs ont un revenu qui vient en totalité (ou quasi-totalité) de la production animale. La production végétale, avec une très forte part de prairies, est destinée à l'alimentation du troupeau (vente uniquement en cas de surplus). Les éleveurs d'herbivores sont dans une recherche de réduction des coûts notamment au travers de la valorisation du pâturage. Les effectifs des cheptels sont limités par les ressources alimentaires de l'exploitation et les moyens en infrastructures. Ils ont pour la plupart recours à l'achat partiel ou total des céréales et de cultures riches en protéines (contrats de luzerne entre agriculteurs). Les éleveurs cherchent principalement à valoriser la production en vente directe ou en circuits courts, et peuvent mettre en place de la transformation. Cependant, la valorisation est faible compte-tenu du temps passé et la qualité des produits en lien avec un mode de production extensif. Certains éleveurs rencontrent également une certaine instabilité dans les débouchés (AB, vente de canards à la ferme).

Les situations économiques et financières sont fragiles, et les éleveurs ont peu de moyens pour investir. Si les éleveurs proches de la retraite sans reprise cherchent à décapitaliser et compléter leur revenu en trouvant une activité à l'extérieur, les éleveurs plus jeunes ou en vue d'une installation, réalisent des projets d'investissements qui génèrent de très fortes tensions économiques et financières. Certains cherchent également un revenu complémentaire via une autre activité. La charge de travail y est très forte ; l'aide familiale est - comme pour les autres types d'éleveurs - très présente.

d) Stratégie d'évolution des exploitations et impacts sur la qualité de l'eau

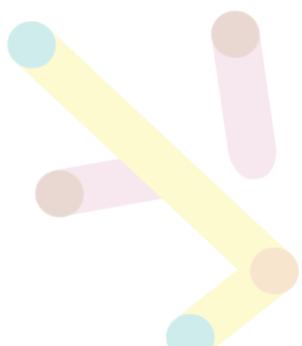
La baisse du nombre d'éleveurs et des effectifs d'animaux concerne l'ensemble du territoire du Gers. Il ne reste que très peu de production laitière (un peu d'élevage caprin) et l'élevage avicole a été fortement réduit avec la grippe aviaire. La fermeture ou les difficultés d'abattoirs locaux ainsi que l'évolution des marchés sont défavorables aux éleveurs. Cette dynamique tend à se poursuivre. Il sera donc d'autant plus difficile de pérenniser l'élevage sur les zones à faible densité d'éleveurs.

Les éleveurs ont de plus en plus de difficultés à se projeter dans ce contexte, auquel s'ajoute des aides qui diminuent et des exigences réglementaires qui s'accentuent (plan de fumure, mise aux normes des bâtiments, etc.). Les exploitations d'élevage seront donc plus ou moins résilientes. Le maintien des exploitations se fera en fonction de leur capacité à sécuriser leur production tout en optimisant leurs coûts, à avoir accès à des voies de valorisation adaptées, et à réorganiser le travail dans le cadre d'une diminution de la main d'œuvre familiale.

Les élevages de granivores ne pourront se maintenir que si l'outil de production s'adapte pour faire face aux problèmes sanitaires et pour sécuriser les circuits d'approvisionnement et de transformation/vente. Les petites exploitations d'élevage indépendant (non intégré) seront plus vulnérables.

Pour les autres exploitations d'élevage strict ou d'élevage-polyculture avec herbivores, leur viabilité sera conditionnée par :

- La sécurisation voire le développement de la production animale : cela nécessitera de mieux organiser la production et la reproduction, en ayant des bâtiments adaptés pour mieux gérer les différents lots d'animaux ;



- L'accès aux surfaces de fourrages et de céréales sur la ferme ou au moyen de contrats entre agriculteurs. Les éleveurs chercheront à valoriser davantage les surfaces de prairies pour optimiser les coûts ;
- La sécurisation et le développement des voies de commercialisation principalement en circuit-courts ou en direct.
- La valorisation de ce qu'ils font déjà (aides aux prairies, développement de luzerne AB...)

Les éleveurs-polyculteurs pourront chercher à développer la part de cultures de vente, avec une potentielle sécurisation via de l'irrigation. Si des projets de diversification rattachés à l'exploitation sont envisageables dans l'objectif d'un apport de revenu complémentaire ou de la mise en place d'un projet de bâtiment (ex. projets photovoltaïques), les exploitants dans une situation financière difficile chercheront des revenus complémentaires à l'extérieur quitte à diminuer/simplifier leurs ateliers végétal et/ou animal.

Les polyculteurs-éleveurs consolideront ou développeront les cultures de vente, y compris des cultures à forte valeur ajoutée. L'élevage sera plus ou moins renforcé selon son statut dans l'exploitation : les exploitations présentant des élevages importants auront des tendances proches des éleveurs-polyculteurs.

Les éleveurs proches de la retraite qui n'ont pas de repreneur identifié vont diminuer le cheptel, réduire la production animale et réorganiser leur activité en faisant appel à des ETA sur les cultures. Les besoins en aliments diminuant, l'exploitation se recentrera sur une partie des surfaces (arrêt du fermage par exemple) et sur les cultures les moins contraignantes. La surface de maïs va potentiellement diminuer ainsi que l'irrigation. Ils pourront chercher à développer et valoriser les prairies (dont la luzerne) en les passant en AB. Les petites exploitations d'élevage strict, qui sont actuellement les plus vulnérables, vont être les premières à disparaître. Les surfaces partiront à l'agrandissement d'autres exploitations.

S'il y a une reprise potentielle, les éleveurs chercheront à consolider ou à développer le revenu de l'exploitation. Cela pourra passer par l'agrandissement et le développement de cultures de vente ou le développement d'un atelier d'élevage complémentaire. Cela pourra passer également par la maîtrise de la production de l'aliment sur la ferme si cela permet une valorisation du produit.

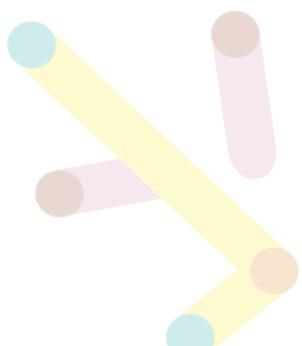
Avis du LIA-GIP Transition :

Les exploitations d'élevage ont une part importante des prairies qui permettent une pression faible en matière de produits phytosanitaires et qui constituent une protection contre l'érosion des sols. Si la diminution de l'élevage s'associe au retournement des prairies, l'impact sur la qualité de l'eau serait fortement défavorable sur les territoires. Il sera indispensable d'accompagner le maintien de l'élevage, notamment sur des zones de coteaux particulièrement sensibles à l'érosion.

Les éleveurs sont donc une typologie d'agriculteurs où l'enjeu réside au maintien de leurs activités et à la valorisation de pratiques déjà existantes (notamment dans la gestion des prairies permanentes)

Les éleveurs-polyculteurs ont à la fois des pratiques favorables pour les enjeux de qualité de l'eau et des possibilités d'amélioration de pratiques assez fortes sur les surfaces en céréales et protéoléagineux (SCOP). Il faut donc travailler à la fois sur le maintien des filières élevages et sur la mise en place d'aides incitatives aux changements de pratiques (type PSE).

Les polyculteurs-éleveurs sont plus proches de stratégie céréalières dans la gestion de leurs productions végétales. La sécurisation de leur modèle agricole passera soit par le développement de pratiques évoquées dans les profils céréaliers, soit par le développement d'un élevage qui tendrait à les faire basculer vers une typologie d'éleveurs polyculteurs. La tendance actuelle mène plutôt à un développement de l'activité céréalière au détriment de l'élevage « plein air ».



L'enjeu du maintien de l'élevage sera un enjeu fort dans certaines zones agricoles du Gers (notamment dans le sud du département).

3. Viticulteurs

Les viticulteurs stricts représentent 173 exploitations pour une SAU de 6600 Ha. Le nombre d'enquêtes est trop faible (3 viticulteurs enquêtés) pour en tirer de grandes conclusions. Au regard des enjeux actuels il faudrait compléter ce diagnostic dans les zones à très fortes dominantes de vignes. Néanmoins comme évoqué pour les polyculteurs, la production de vigne est fortement liée aux débouchés et à la stratégie de commercialisation. Selon le cahier des charges de production et la stratégie de commercialisation, il y a plus ou moins des leviers d'actions.

4. Les plus de 64 ans, Tout en herbe et Autres exploitations

Les plus de 64 ans, les Autres exploitations (céréaliers en sec < 40ha) et les exploitations tout en herbe sont des exploitations que l'on peut difficilement projeter. Pour les premières, leur évolution dépendra du (des) futur(s) repreneur(s) ou acquéreur(s).

De manière générale sur ces types d'exploitations, le principe est de maintenir l'exploitation car elle a une valeur patrimoniale et offre un complément de revenu. Les systèmes sont simplifiés (nombre de cultures limités voire tout en prairies) afin d'optimiser les charges et le temps de travail. Dans certains cas, les propriétaires choisissent de déléguer la gestion de l'exploitation à des prestataires, plutôt que de les mettre en fermage (gestion purement foncière). Les cultures évolueront en fonction de la PAC (conversions en AB associées à la mise en place de prairies ou de luzerne).

Bien qu'elles soient nombreuses (2350 exploitations, soit 38% des exploitations, dont 1300 agriculteurs de plus de 64 ans) elles représentent 12 % de la SAU totale du Gers, et moins de 400 d'entre elles se concentrent 7 % de la SAU totale du Gers.

D. Tendance d'évolution du territoire Gersois

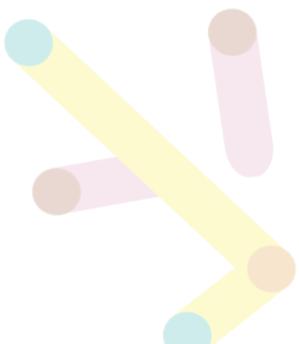
1. Extraposition des stratégies agricoles à l'échelle du Gers

A l'échelle du département, les types d'exploitation se répartissent différemment selon les zones.

Les polyculteurs, dont la stratégie est basée principalement sur des cultures à forte valeur ajoutée, se retrouvent principalement sur une ceinture au nord du département. Ils sont en effet sur des zones de production de semences, de légumes plein champs et, particulièrement sur l'ouest, de viticulture.

Si on redescend sur le sud-ouest, autour de Riscle et le bassin de l'Adour, les maïsiculteurs, également irrigants, dominent en termes de céréaliers. C'est, en effet, le secteur de prédilection des opérateurs spécialisés dans la filière maïs.

Les céréaliers irrigants sont plus étalés sur le territoire. Ils couvrent l'ensemble du département, avec une moindre présence sur la zone des polyculteurs et des maïsiculteurs, et une plus forte



densité dans la zone sud. Leur stratégie est basée sur les grandes cultures avant tout, avec de l'irrigation sur de petites surfaces de cultures à forte valeur ajoutée (semences par exemple).

Les céréaliers en sec sont davantage présents dans la zone est du département.

Du côté des exploitations avec de l'élevage, les polyculteurs-éleveurs sont bien représentés et leur répartition est assez homogène dans le département. Ceci est cohérent car ils ont les mêmes stratégies que les céréaliers décrits précédemment, avec un atelier d'élevage complémentaire.

Les éleveurs et éleveur-polyculteurs sont peu nombreux. On les retrouve principalement sur un quart sud – sud-ouest du département, correspondant au territoire de l'Astarac (valorisation des coteaux). Leur densité est globalement faible, excepté sur deux zones : sur le bassin du Gers au sud d'Auch, et à la tête des bassins du Midour, de la Douze et de la Gélise.

Les viticulteurs stricts sont localisés au nord-ouest (pour rappel, la vigne n'est pas présente que sur cette zone, car elle fait partie des stratégies de production des polyculteurs).

Les agriculteurs > 64 ans, les exploitations tout en herbe et autres petites exploitations céréalières en sec (inférieures à 40 ha) sont répartis sur l'ensemble du territoire.

En résumé, compte-tenu de la répartition des types d'exploitations, on peut schématiquement couper le département en 4 grandes zones :

- au nord-ouest et à l'ouest : les polyculteurs et les viticulteurs dominent
- au sud-ouest sur le bassin de l'Adour : les maïsiculteurs prédominent ;
- au sud : les éleveurs et les éleveurs-polyculteurs sont en majorité ;
- à l'est : polyculteurs, irrigants et céréaliers en sec se mélagent.

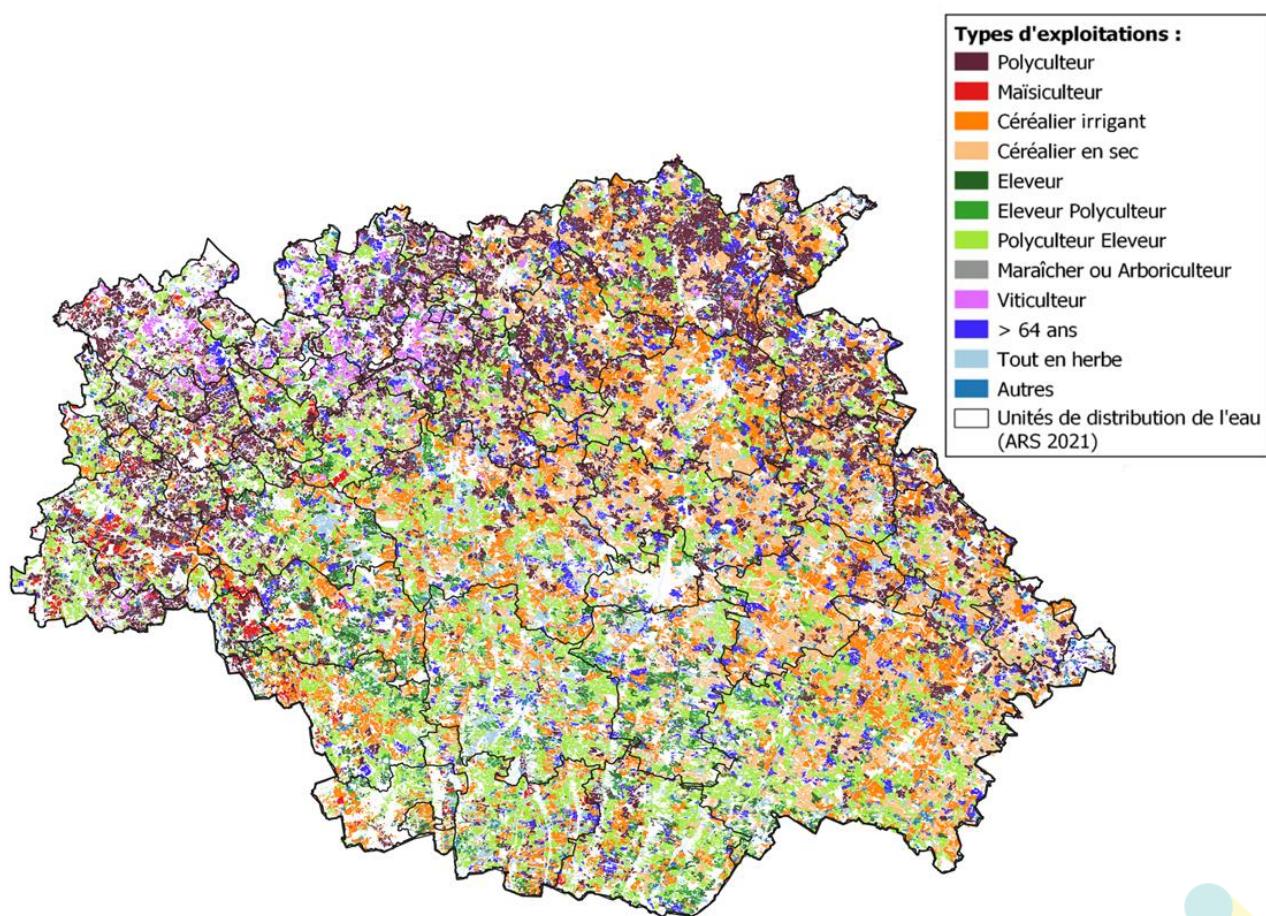


Figure D1 : Extrapolation et spatialisation des grands types d'exploitation à l'échelle du Gers

2. Analyse filières et conseil

A l'échelle des territoires enquêtés et à l'échelle du Gers, les agriculteurs s'inscrivent majoritairement dans des filières longues et vendent leurs productions via des coopératives ou négocios.

La coopérative/négoce constitue un interlocuteur structurant dans l'acte de production. Il est possible de corrélérer des profils d'exploitations avec les coopératives et les négoce majoritaires.

a) Zones de chalandise des opérateurs économiques, stratégies de filières

Bien que les organismes stockeurs couvrent des zones étendues à l'échelle du département, la présence de chacun est plus importante sur des territoires plus précis. Sur le secteur EST du département, une multitude d'opérateurs sont présents (Grain d'Oc, Arterris, Qualisol, Cascap, Ets Goudy et Cie), même si Val de Gascogne est le plus implanté. Val de Gascogne est également très présente dans le nord (Ténarèze et Haut Armagnac). Gersycoop est présente sur une zone allant du sud du département autour de la Baïse, autour d'Auch et jusqu'à Lectoure. Vivadour est très présente sur le secteur OUEST du département.

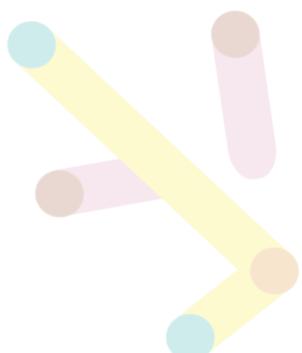
Les zones où prédomine un opérateur économique se limitent à quelques cantons. L'absence ou la quasi absence de monopôle dans le nord-est et l'est du département traduit la présence de nombreux opérateurs qui viennent sur des marchés spécifiques. C'est notamment le cas de la zone de Condom / Lectoure avec la présence d'opérateurs sur des marchés de niche (pouvant venir du Lot-et-Garonne - historique de productions légumières et de semences).

Les polyculteurs peuvent être, selon la production contractualisée :

- plutôt coopérateurs. C'est souvent le cas pour la production de semences de maïs dans le sud-Gers, avec un lien fort avec la coopérative, ou pour la vigne dans le nord-ouest,
- plus indépendants avec une production d'ail ou autres potagères ou de légumes plein champs. C'est le cas sur la zone du nord-est de la Gimone et au nord autour de la Baïse).

Sur le reste du département, les deux cultures contractualisées à fortes valeurs ajoutées sont le maïs semence et l'ail.

Dans le sud du département, les producteurs de semences sont d'anciens polyculteurs-éleveurs ou producteurs de tabac qui ont développé la culture de semences – principalement le maïs semence – avec une forte valeur ajoutée. Ils sont engagés avec un opérateur économique principal : Vivadour, qui travaille avec les semenciers. Pioneer en est l'opérateur majoritaire, même si d'autres



semenciers (Corteva, Lidea, Pioneer, KWS, RAGT) sont présents, avec d'autres organismes économiques.

Pour d'autres agriculteurs, la production de semences reste un complément de revenus avec une petite SAU de semence. C'est le cas des céréaliers irrigants.

Les céréaliers irrigants sont plus ou moins liés à une structure, soit pour l'agrofourniture soit pour la collecte. Une majorité de ces agriculteurs est en recherche de contractualisation. Parmi les contrats fréquemment évoqués :

- les blés types CRC avec Val de Gascogne pour les cultures en sec,
- le maïs Pop-corn (privilégié en conventionnel) avec Nataïs
- le soja alimentaire (avec Agricert ou Soytouch) pour les cultures irriguées selon le niveau d'accès à l'eau.

Le profil céréalier irrigant avec une forte capacité de stockage travaille avec plusieurs opérateurs dont Agrod'Oc. Pour ce profil, l'accès à l'eau est souvent plus important permettant des assolements plus adaptés au contexte du marché avec moins de productions contractualisées. Ce profil d'agriculteur conserve les mêmes opérateurs économiques même s'il change de mode de production.

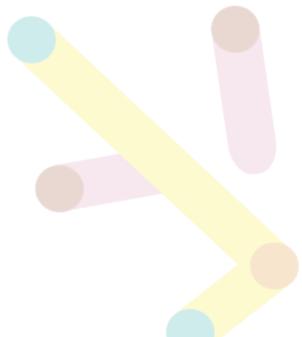
Les maïsiculteurs, présents dans la zone de Riscle, ont un revenu basé principalement sur le maïs, avec éventuellement un complément avec l'élevage de volailles hors sol ou de bovins. Ils sont essentiellement engagés avec des opérateurs économiques de l'Adour : Euralis, Vivadour, les Ets Cazaux. Les impasses techniques sur ces systèmes poseront problème à l'avenir pour leur pérennité. En théorie, la diversification des cultures pourrait permettre de résoudre certaines impasses techniques. Mais à ce jour, une telle diversification n'est pas compatible avec la logistique de la filière maïs liée à des investissements spécifiques (notamment en matière de collecte et stockage). L'évolution probable de cette filière, au regard des différents enjeux du département, est à construire sur le long terme, en lien avec des territoires voisins des Landes et des Hautes-Pyrénées.

Les céréaliers en sec, qui ont une dominante de céréales à pailles dans leur asselement, travaillent essentiellement avec les coopératives du département. Le contexte climatique et économique a plutôt tendance à renforcer les cultures de blé et d'orge. Etant souvent doubles-actifs dans le secteur agricole, ces agriculteurs travaillent avec un ou deux opérateurs économiques (profil plutôt coopérateur). Ces agriculteurs sont notamment présents sur les zones de chalandise de Gersycoop et de Val de Gascogne.

Si l'enjeu de la qualité de l'eau concerne essentiellement les surfaces en céréales et oléo-protéagineux, la production de maïs et de soja sont plus concernées par des risques de transferts de produits phytosanitaires. En effet, le S-Métolachlore est utilisé sur des parcelles irriguées souvent positionnées en bord des cours d'eau en terre de vallée. L'impact réel reste à confirmer avec l'étude sur les zones de vulnérabilité aux transferts de produits phytosanitaires. Par ailleurs, compte tenu de l'enjeu économique, les cahiers des charges pour la production de semences est sécurisée par des traitements phytosanitaires imposés.

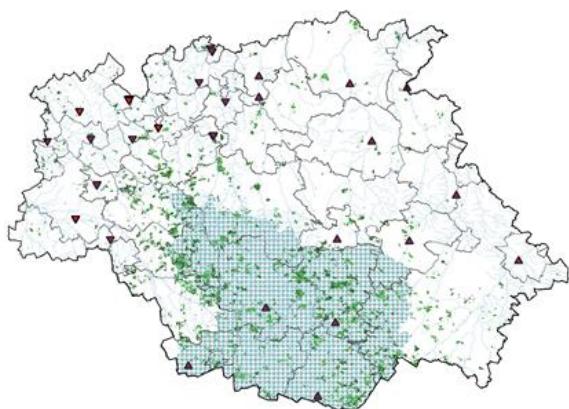
Cette implication des cahiers des charges concerne de manière générale les filières contractualisées (sur la majorité des cultures irriguées). La co-responsabilité entre l'opérateur économique et l'agriculteur dans l'acte de production, doit amener à une discussion sur l'évolution des pratiques et de partage de prise de risque à l'échelle de la filière.

L'élevage est plus diffus sur le territoire, mais il présente une diversité de productions (bovins viande, ovins, caprins lait, volailles de chair et pondeuses, canards gras, porcs) et de voies de commercialisation. Les systèmes intégrés permettent de générer un revenu stable tout en maîtrisant le temps passé, tandis que la vente en circuits courts (bouchers ou magasins locaux) ou en direct permet d'augmenter la valeur ajoutée de la production.



Pour certains agriculteurs, la vente via la coopérative (Arterriss pour les ovins, Vivadour pour les bovins et volailles) est une solution de facilité de gestion de la commercialisation. D'autres vendent à un maquignon indépendant, avec une relation commerciale particulière (bien souvent une personne qu'ils connaissent depuis longtemps), et des conditions de vente aléatoires.

Certains producteurs mixent différents modes de commercialisation selon les produits ou les besoins qu'ils ont. D'autres ne commercialisent qu'à un seul opérateur (ce qui restreint les marges de manœuvre). Cette grande diversité de productions et d'opérateurs est un atout car il offre une palette de possibilités, de marges de manœuvre et de produits. Néanmoins, le maillage diffus et le contexte économique et sanitaire fragilisent les filières d'élevage. Les micro-élevage présent dans le Gers avant la grippe aviaire ont quasi-totalement disparus. Les mises aux normes ainsi que les difficultés de trésorerie ont favorisé l'agrandissement des exploitations.



Le futur PNR d'Astarac s'étend sur une zone de plus forte densité de l'élevage - allant des coteaux d'Astarac au nord-ouest de Mirande. L'opportunité de revaloriser l'élevage par ce moyen est important.

Sur la zone du PNR, la moitié des agriculteurs actifs sont des éleveurs. On y retrouve plus de 40% des éleveurs stricts, 65 % des éleveurs polyculteurs et 40 % des polyculteurs éleveurs du département.

b) Diminution des productions en Agriculture Biologique ?

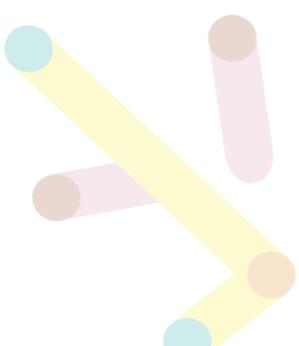
A court terme, compte-tenu du contexte économique, la production en Agriculture Biologique diminuera. Deux mouvements vont s'opérer : 1/la dé-conversion d'une partie de la SAU agricole et 2/la mise en herbe d'une autre partie de la SAU productive. Cela aura pour effet une baisse du volume total produit en agriculture biologique dans le département. Les exploitations qui produisent en agriculture biologique depuis longtemps sont des exploitations qui ont diversifié leurs débouchés et leurs modes de commercialisation. Ce profil d'exploitation est minoritaire dans le paysage gersois.

(1) Dé-conversion vers une stratégie de production hybride

Les agriculteurs qui se dé-convertissent sont principalement ceux qui se sont convertis dans les années 2010 pour des logiques économiques (subvention intéressante + prix du marché soutenu). L'arrêt de l'aide au maintien au bout de 5 ans d'AB, couplé à l'effondrement des prix du marché, entraîne une stratégie de dé-conversion.

Les céréaliers irrigants, en particulier dans la zone de la Gimone, sont certainement ceux qui dé-convertiront en priorité les surfaces en sec. Cette réflexion est issue d'un raisonnement technique - avec notamment la difficulté de gestion du chardon - et économique - avec l'augmentation du prix des intrants (gasoil notamment) et la baisse globale du marché.

Certains polyculteurs en légumes pleins champs notamment sur la zone nord de la Baïse pourraient eux-aussi prendre le chemin de la dé-conversion, même si cela est moins marqué dans les enquêtes.



La dé-conversion de ces exploitations engendre de nouvelles stratégies de gestion avec un modèle d'exploitation plus hybride. Le retour au conventionnel est plutôt vécu comme une « contrainte », et l'utilisation des intrants se fera dans une logique d'ultime recours. En effet, des techniques développées en agriculture biologique seront maintenues et les couverts végétaux seront développés. Il y aura dans ce profil d'agriculteurs en dé-conversion une recherche de valeur ajoutée sur divers marchés plus ou moins de niche.

(2) Mise en place de fourragères dans une optique de rebond du marché AB

Cette tendance de dé-conversion sera moins marquée sur les exploitations dans les secteurs où il y a une plus grande diversité de débouchés et un meilleur potentiel de production (par ex. sur la zone de la Baïse au sud de Condom), ainsi que sur les exploitations économiquement plus fragiles qui ont souvent une activité complémentaire à côté de l'exploitation (double activité). La mise en place de fourragères sur ces deux types d'exploitation est stratégique et a comme objectif de limiter au maximum les coûts de productions en attendant une reprise du marché.

Les polyculteurs concentreront l'acte de production sur les filières contractualisées ou/et à fortes valeurs ajoutées et augmenteront leur SAU en herbe. Les céréaliers en sec doubles actifs augmenteront ou passeront l'intégralité de leur exploitation en AB pour limiter leur temps de travail.

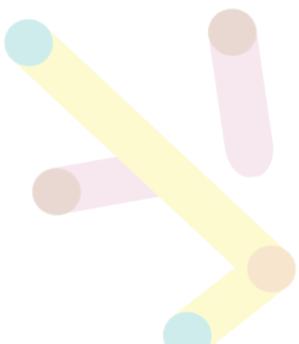
Les futures conversions en AB pourraient en revanche concerner les agriculteurs proches de la retraite, avec le développement de surfaces de luzernes AB. Cela serait d'autant plus marqué sur des territoires où la pression foncière est forte. Le territoire de la Gimone est sûrement plus concerné par le développement de ces luzernes. La question de la valorisation économique de ces productions (au-delà des aides) doit être posée.

c) Maintien de diversification et accessibilité à l'eau

Actuellement, l'utilisation de l'eau et le besoin en eau sont très variables selon les zones et les profils d'exploitation. Deux stratégies sont bien marquées : 1/généraliser l'irrigation pour intensifier la production d'une culture, ou 2/concentrer l'irrigation sur des cultures spécifiques à forte valeur ajoutée.

(1) Le cas du maïs et des maïsiculteurs

Les maïsiculteurs, en particulier sur la zone de l'Adour, se sont spécialisés dans le maïs, principale source de leur revenu. L'eau est un facteur d'intensification d'un système basé sur la monoculture de maïs. Ces producteurs sont étroitement liés à leur coopérative dans un système économique basé sur cette culture. Des opérateurs (principalement Vivadour) ont développé une stratégie de segmentation de marché à partir de la culture de maïs (semences, nutrition animale, biocarburant, industrie agroalimentaire, grande distribution) et de filières animales intégrées. Pour ces maïsiculteurs, l'eau est utilisée en cadence sur le maïs, sur une part importante de leur SAU, notamment en périodes d'étiage. Le changement climatique et également les coûts de production de plus en plus élevés posent déjà des questions sur ces systèmes maïs intensifs en eau. A court et moyen termes, si les maïsiculteurs choisissent de sécuriser le maïs quitte à réduire les autres cultures irriguées (ex. le soja), les tensions risquent de devenir de plus en plus fortes (utilisation de l'eau et potentielles impasses techniques liées à la restriction d'usage de certains herbicides) et l'évolution vers la diversification de ces systèmes à long terme devra être engagée.



(2) Cas des céréaliers irrigants

Pour les céréaliers irrigants, l'utilisation de l'eau vise à produire sur une petite surface des cultures à forte valeur ajoutée et à gérer l'aléa climatique sur d'autres cultures plus classiques. Leur raisonnement repose sur la priorisation de l'utilisation de l'eau selon les cultures, les cours des marchés et/ou la disponibilité de l'eau. Pour ce profil, l'eau permet en général d'introduire de la diversité de cultures (par ex. semences, maïs pop corn, soja alimentaire, etc.) et de consolider le revenu. Très présents sur la zone de la Gimone, ils chercheront à sécuriser les productions actuelles, notamment via des retenues individuelles.

(3) Cas des polyculteurs

Les polyculteurs ont basé leur revenu sur une diversification avec des cultures à forte valeur ajoutée (par ex. semences, légumes plein champs, vigne, etc). L'eau est utilisée sur ces cultures à forte valeur ajoutée, sur des surfaces intermédiaires à celles observées chez les maïsiculteurs et les céréaliers irrigants, souvent les plus productives de l'exploitation. La gestion de ces surfaces par l'agriculteur est souvent indépendante du reste de l'exploitation. Dans le futur, la tendance sera de sécuriser l'accès à l'eau pour maintenir voire développer les cultures à forte valeur ajoutée, ou éventuellement pour gérer l'aléa climatique.

(4) Evolution potentielle des surfaces irriguées

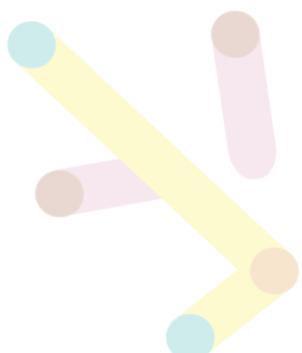
Le maïs est actuellement la principale culture irriguée dans le département, suivie du soja. La baisse de l'AB sur les exploitations productives va certainement entraîner une diminution du soja AB. Les tensions sur l'eau vont aussi jouer sur la baisse du soja car celui-ci a des besoins en eau supérieurs et sur une période plus tardive que le maïs : les agriculteurs prioriseront le maïs. Plus globalement, si les exploitations ont tendance à recentrer l'usage de l'eau sur les cultures qui leur rapportent le plus, il sera important de prioriser les filières de diversification pour les accès à l'eau.

d) Conseils : demandes en lien avec l'acte de production

L'accompagnement des exploitations est essentiellement perçu comme un conseil centré sur l'acte de production. Celui-ci est d'autant plus identifié s'il y a des filières contractualisées (type production de semence). L'essentiel du conseil technique est assuré par les organismes économiques. La majorité du conseil se traduit par un conseil individuel sur l'acte de préconisation des intrants à l'année. Selon le profil du conseiller et de l'agriculteur, ce conseil peut soit se limiter à deux ou trois visites par an (souvent en morte saison sur l'achat de l'agrofourniture), soit à un conseil technique à adapter aux problématiques parcellaires avec un ajustement à l'année.

Les éleveurs et éleveurs-polyculteurs ont en général peu accès au conseil technique sur les productions végétales. Les polyculteurs ou les céréaliers irrigants ont un conseil sur les cultures contractualisées, mais celui-ci est peu adapté aux systèmes et aux souhaits individuels. Sur les autres cultures, le conseil est assez limité et a souvent lieu en morte saison ou sur demande s'il y a un problème spécifique en culture. Cependant, l'agriculteur peut trouver des appuis techniques ailleurs :

- Paiement pour un service de conseil de groupe (par exemple via un CETA) ou en individuel (par exemple, service technique d'une coopérative plutôt orienté sur le sol, ou conseiller indépendant plus orienté sur le conseil sur les intrants)
- Appui sur son réseau d'agriculteurs permettant d'échanger de l'information technique (par ex. au sein de certaines CUMA/réseau Dephy/GIEE).



Ces sources de conseil se limitent aujourd’hui aux agriculteurs qui ont les moyens et/ou le réseau.

Le conseil est aussi très fortement lié aux personnes qui le formalisent et à leurs compétences. Or, aujourd’hui, sur le territoire le turn-over des conseillers et des animateurs agricoles est important, quelles que soient les structures (coopératives, chambre d’agriculture et autres), ce qui affaiblit la connaissance qu’ont ces structures des agriculteurs et des exploitations et crée des difficultés pour appuyer les dynamiques de changement qui sont complexes sur les exploitations.

De manière générale, un suivi technique adapté à la parcelle semble être souhaité par un grand nombre d’agriculteurs, mais se pose la question de la prise en charge de ce conseil. Les typologies les plus suivies d’un point de vue technique sont les céréaliers irrigants et les polyculteurs. Aujourd’hui, les agriculteurs ont beaucoup d’inquiétude sur les interventions à réaliser en cultures et expriment un manque de confiance vis-à-vis du conseiller qui les préconise.

L’accompagnement administratif fait aussi partie des éléments abordés lors des entretiens. Il diffère entre les céréaliers et les éleveurs. De manière générale, l’accompagnement est plus important pour les éleveurs sur deux aspects : les aides aux mises aux normes et les aides spécifiques à l’élevage (grippe aviaire, PAC, etc). Pour les céréaliers, le besoin d’accompagnement a été évoqué pour les aides à l’investissement sur de l’agroéquipement et sur de l’agro-photovoltaïsme. La majorité de ce suivi est effectué par la Chambre d’agriculture 32, le CER France et le Gabb 32. D’autres outils comme les PPF (plans prévisionnels de fumure) sont perçus comme des outils réglementaires et sont plutôt délégués à un organisme de développement. Selon les profils d’agriculteurs, l’information issue de ces outils réglementaires (ex. reliquat sortie hiver) n’est pas toujours prise en compte dans la stratégie de gestion.

Une majorité des agriculteurs trouve inadapté de devoir payer un service pour justifier/produire des éléments sur le plan réglementaire et se protéger des éventuels manquements. Hormis les agriculteurs qui payent un accompagnement, la majorité des agriculteurs, tous types confondus, pensent qu’ils sont moins bien accompagnés et plus isolés face à leurs difficultés administratives et techniques. Un renforcement de la présence de conseillers est indispensable sur les exploitations les plus isolées. L’adaptation du suivi et du conseil administratif et technique au type d’agriculteur et au territoire est à prévoir et à co-construire avec l’ensemble des opérateurs agricoles du Gers.

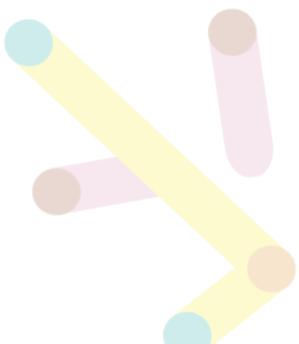
Le besoin d’accompagnement stratégique des exploitations a été peu exprimé par les agriculteurs. Il apparaît pourtant nécessaire au vu des situations constatées. Cet accompagnement pourrait se traduire plutôt par des études d’opportunités sur le développement d’un atelier complémentaire de service (ex. : accueil à la ferme), ou de production agricole (poulets, lavande, bambou, etc.) ou d’énergie (photovoltaïsme et méthanisation).

Compte-tenu de ces observations, il sera important de proposer à l’avenir deux niveaux d’accompagnements des agriculteurs :

- un accompagnement technique individuel permettant de sécuriser les choix et interventions des agriculteurs avec une approche à la parcelle ;
- un accompagnement stratégique individuel permettant d’appuyer les agriculteurs sur leurs orientations stratégiques. Cet accompagnement est également un moyen d’identifier les difficultés globales des agriculteurs et d’apporter un lien social

Des démarches collectives impliquant les filières, notamment sur la diversification, doivent émerger de manière complémentaire pour permettre des projets à des échelles plus importantes.

3. Analyse des pratiques agricoles



Les principaux produits phytopharmaceutiques problématiques dans l'eau sont des herbicides de type racinaires et des métabolites d'herbicides. Les pratiques qui ont un impact direct sur le transfert d'herbicides dans l'eau sont :

- La diversification des cultures
- La gestion de l'interculture (couverture et travail du sol en lien avec l'érosion)
- Les stratégies de désherbes mécaniques et chimiques

Ces pratiques sont étroitement liées à des profils d'agriculteurs et à des contextes de production (contexte pédoclimatique). Cette partie aborde les pratiques des agriculteurs en lien avec la gestion des adventices. L'ensemble des éléments indiqués présentés sont à dire d'agriculteurs. Néanmoins, il a été fait le choix de décrire les grandes tendances techniques des différents profils d'agriculteurs. Cette analyse ne se veut pas exhaustive.

Pour chaque profil d'agriculteurs, le document fournit ensuite une description des grandes stratégies des agriculteurs et un avis du GIP-LIA sous forme d'analyse matricielle (type AFOM)

a) Céréaliers en sec

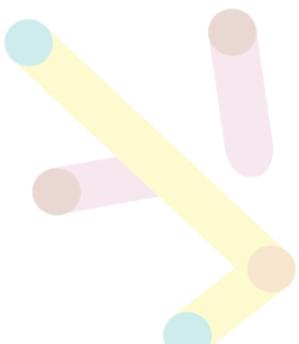
(1) Diversification des cultures

En conventionnel, la tendance est une simplification de la rotation avec un renforcement des cultures d'hivers (succession blé/orge/tournesol). Les céréaliers en sec privilégient les céréales à pailles car elles sont adaptées aux contextes pédoclimatiques et permettent donc de sécuriser le revenu (rendement plus régulier). Le choix entre blé dur, blé tendre et blé tendre améliorant s'effectue en fonction de l'évolution du marché (prix des intrants/ prix de vente du blé). Les céréaliers à temps plein implantent du colza par opportunité (condition climatique de l'année) pour diversifier la rotation et gérer les graminées (propyzamide) tandis que les céréaliers pluriactifs ou plus de 64 ans cherchent à simplifier la rotation (blé/tournesol) pour diminuer le temps de travail. Certains céréaliers convertissent une partie ou l'ensemble de l'assolement en luzerne AB pour réduire considérablement le temps de travail, mais sans réelle stratégie de valorisation. Le retour fréquent des cultures d'hiver génère de forte pression en ray-grass et vulpin résistants. Le raygrass est l'adventice la plus citée par les agriculteurs et la plus problématique avec des levées échelonnées presque toute l'année. Le retour fréquent du tournesol génère aussi de fortes pressions en xanthium. Les agriculteurs sont confrontés à des problématiques de chardon notamment dans les sols argileux. La pression en ravenelle est importante et non maîtrisée sur colza, notamment dans la zone sud Gers et Baïse.

En agriculture biologique, les céréaliers en sec tentent de diversifier davantage la rotation pour limiter la pression en bioagresseurs. Néanmoins, la possibilité de diversification est restreinte avec peu de débouchés rémunérateurs (sarrasin, pois chiche, lin de printemps, épeautres...). Les prairies temporaires de luzernes sont intégrées dans la rotation pour réduire la pression en adventice et pour apporter de l'azote. La pression en graminée est faible. Par rapport aux agriculteurs conventionnels, les agriculteurs AB sont plus impactés par le chardon, le xanthium et le datura. La principale source d'inquiétude est le chardon qui, selon les contextes, entraîne des déconversions partielles d'exploitations pour maîtriser sa gestion par l'utilisation d'herbicide.

(2) Raisonnement de l'interculture

Avant les cultures de printemps, le choix de travail du sol est conditionné par la pression en ray-grass et/ou vulpin.



En cas de forte pression en ray-grass et/ou vulpin, les agriculteurs positionnent un labour avant le tournesol en octobre (argile) ou en sortie hiver (boulbène). Le labour ne revient pas avant 3-4 ans.

Il n'y a pas de labour quand la pression en ray-grass et/ou vulpin est faible. Les agriculteurs privilégident un travail du sol profond sans retournement avant le tournesol en octobre (argile) ou en sortie hiver (boulbène). Les céréaliers en sec, notamment en AB, effectuent un ou plusieurs passages de travail profond avec des ailettes durant l'été pour gérer le chardon.

Sur une partie des parcelles non labourées, les céréaliers tentent d'implanter des couverts végétaux. Les céréaliers en sec ont généralement des sols argileux, ce qui complexifie la gestion des couverts sur les étapes des semis et de destruction. L'espèce dominante est la féverole. Les agriculteurs effectuent un décompactage puis sèment la féverole pour sa facilité d'implantation (semis à l'épandeur recouvert au déchaumeur) et de destruction et son prix faible (semence fermière).

Les céréaliers pluriactifs (hors ETA) n'implantent pas ou très peu de couverts végétaux par manque de temps. Les rares couverts qui sont semés servent à répondre à la réglementation. Les céréaliers en sec à temps plein développent des surfaces de couverts végétaux sur environ 20% à 30% de la SAU. Ces pratiques sont plutôt récentes. Elles sont la conséquence de la réglementation PAC et nitrates. Ces agriculteurs ont peu d'expérience et ont des difficultés techniques notamment la destruction dans les sols argileux.

Pour les céréaliers en agriculture biologique, une partie n'implante pas de couverts végétaux par manque de temps ou de disponibilité en semence certifiée (très dépendant de l'organisme certificateur). Certains préfèrent se concentrer sur la gestion des vivaces par un travail du sol avec des outils à dent pendant la période d'interculture, ce qui limite la possibilité de semer un couvert. Une autre partie des céréaliers AB implante des couverts pour améliorer la fertilité du sol et apporter de l'azote dans le système.

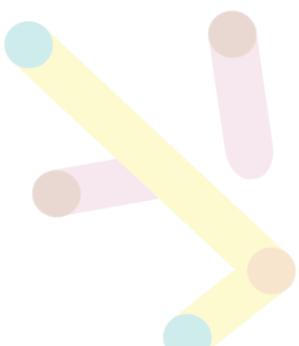
Avant les cultures d'hiver, les agriculteurs simplifient le travail du sol avec un ou plusieurs déchaumes superficiels pour limiter les charges et réduire le temps de travail. Ils effectuent également des faux semis pour gérer le ray grass et le vulpin. Une minorité de céréaliers effectue un labour systématique avant les cultures de printemps. Ces agriculteurs correspondent à des agriculteurs proches de la retraite qui ne souhaitent pas modifier leur système de culture avant la retraite.

(3) Stratégie de gestion des adventices

- Principales adventices problématiques

Tableau 1: Adventices problématiques pour les céréaliers en sec

Adventice	Pression	Niveau de maîtrise	Culture	Mode production	Précisions
Ray-grass (Résistant)	Très forte	Partielle voire non maîtrisé	Céréales à paille Colza Tournesol	Conventionnel	
Vulpin (Résistant)	Forte	Partiellement voire non maîtrisé	Céréales à paille Colza	Conventionnel	



Chardon	Forte (localisé)	Partiellement/non maîtrisé	Toutes	AB (++) et conventionnel	Plus présent sur sol argilo-calcaire et dans la zone de la Gimone
Xanthium	Très forte	Partiellement/non maîtrisé	Tournesol	Conventionnel et AB	
Ravenelle	Forte	Partiellement maîtrisé	Colza	Conventionnel	Plus présent dans les zones sud Gers et Baïse
Datura	Modéré	Partiellement/non maîtrisé	Tournesol	AB	Tendance à augmenter

- Leviers alternatifs à la lutte chimique

Les leviers de gestion alternatifs mobilisés par les céréaliers en sec sont principalement liés à la gestion de l'interculture en associant des techniques de labour, de faux semis et de mise en place de couverts végétaux selon les problématiques de flores rencontrées. Le désherbage mécanique type binage a plutôt tendance à diminuer car il augmente le risque d'érosion et peu de temps reste disponible pour cette activité.

Plus précisément, les situations varient selon le mode production :

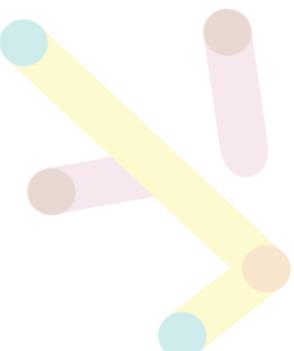
- conventionnelle : Alternance de culture d'hiver/été, labour, faux semis
- leviers spécifique à l'AB : Diversification de culture, intégration prairies temporaires dans la rotation, travail profond l'été, désherbage mécanique

- Lutte chimique

Les programmes herbicides sont le plus souvent construits avec un technicien coopérative/négoce/indépendant et l'expérience de l'agriculteur. Ils sont décrits en suivant pour l'interculture et les différentes cultures mises en place par les céréaliers en sec.

Interculture : Les céréaliers en sec appliquent du glyphosate selon le salissement. Il peut être appliqué avant le semis des cultures d'hiver, en sortie hiver et/ou avant le semis des cultures de printemps. Les doses sont comprises entre de 1.5 et 3 L/ha en fonction des espèces et du stade des adventices. Les doses les plus élevées sont utilisées pour lutter contre le chardon, le ray-grass développé (après le stade tallage) et le chiendent. Le glyphosate peut être associé à du 2-4-d pour augmenter l'efficacité sur chardon. De manière générale, le glyphosate est plus utilisé en sortie hiver pour gérer les repousses d'adventices sur les préparations automnales. Les céréaliers en sec qui pratiquent les couverts ont tendance à utiliser le glyphosate en post-destruction du couvert végétal et pré-semis de la culture.

Blé et orge : De façon générale, le raygrass est l'adventice la plus problématique sur les céréales à pailles. Les agriculteurs vont adapter les programmes de désherbage en fonction de la pression de cette adventice et/ou du vulpin. Sur les parcelles où la pression de ces adventices est faible, ils effectuent un désherbage complet en sortie hiver en un ou deux passages. Pour gérer globalement les graminées, ils appliquent soit du Pinoxaden, soit du Pyroxysulame, soit du metsulfuron/iodosulfuron en association. En complément et pour gérer les dicotylédones, ces antigraminées sont associés avec du florasulame ou du metsulfuron/thifensulfuron (+fluroxypyr-meptyl). Un deuxième passage



d'herbicide peut être effectué en avril/mai pour gérer la folle avoine (pinoxaden) et le chardon. Les parcelles gérées uniquement avec cette stratégie (désherbage sortie-hiver) sont souvent intégrées dans des rotations diversifiées avec des légumineuses fourragères.

La majorité des céréaliers en sec, faisant face à du raygrass et du vulpin résistant, ont adaptés leurs stratégies de gestion en appliquant ces familles d'herbicides en sortie hiver (DIM, FOP, DENS et sulfonylurées). Si les parcelles ont une forte pression Ray-grass/vulpin, les agriculteurs effectuent également des désherbages à l'automne. Ils appliquent principalement l'association prosulfocarbe/DFF ou du chlortoluron solo en pré ou post levée précoce en fonction des conditions climatiques. Les autres herbicides disponibles (pendiméthaline et le flufénacet) sont appliqués dans une moindre mesure. Les désherbages à l'automne ne gèrent pas la folle avoine, le chardon, la ravenelle et d'autres dicotylédones. Ainsi, en sortie de l'hiver et en fonction du salissement, les agriculteurs effectuent ou non des rattrapages :

- Pour gérer la folle avoine, les agriculteurs appliquent principalement du Pinoxaden ou du Pyroxslame ou l'association mésosulfuron/iodosulfuron.
- Pour le chardon, la ravenelle, les autres dicotylédones, les agriculteurs appliquent principalement sur metsulfuron/thifensulfuron et du florasulame. Du 2,4-d peut être aussi utilisé pour gérer le chardon.

Pour de plus en plus d'agriculteur, la pression en ray-grass/vulpin est généralisée sur l'ensemble des parcelles. Ces agriculteurs effectuent donc systématiquement des désherbages à l'automne sur l'ensemble des parcelles avec un rattrapage sortie hiver selon le salissement comme indiqué précédemment. Dans les situations à très forte pression, certains agriculteurs effectuent deux désherbages à l'automne, un en prélevé et un en post levé. Une minorité d'agriculteurs effectue uniquement des désherbages sortie hiver sur l'ensemble des parcelles de l'exploitation. Cette stratégie tend à disparaître avec l'augmentation de la pression ray-grass et vulpin sur le territoire.

Tableau 2 Stratégie désherbage sur céréales à pailles

Stratégie	En prélevée ou post levée précoce	Rattrapage	
Désherbage automnal (De plus en plus utilisé)	Défi 2 à 3L + Compil 0,1 à 0,2L (en majorité) Ou Chlortosint 2 à 3L (en minorité) Défi 3L Chlortosint 2 à 3L + Compil 0,1 à 0,2L Codix 2L Fosburry 0,5 L (uniquement post)	Rattrapage contre graminées (et dicotylédones) Aucun rattrapage ou Axial pratic 1 à 1,2L Absolu 1,5 L Quazar 0,2 kg Garig 0,3 kg	Rattrapage contre dicotylédones et chardon Aucun rattrapage ou Racing 0,07 à 0,09 Kg Allié 0,03 Kg Provalia 0,8L Allié duo 0,06 kg+ Primus 0,7L



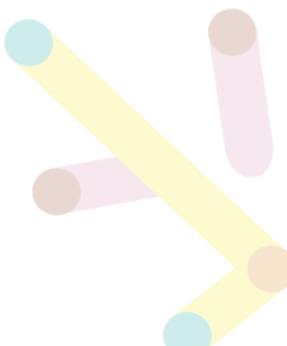
Désherbage sortie hiver (De moins en moins utilisé)	X	Majoritairement 1 seul passage complet Axial pratic 1,2L + Florid 0,15L (+ harmony sx 0,015 kg) Axial one 1 à 1,3L Absolu pro 1,2 L + Primus 0,05 L Absolu pro 1,2 L + Phyton 0,09 Kg Levto 0,5 Kg + Provalia 0,8 L 2^{ème} passage possible si pression folle avoine ou chardon
--	---	--

Tournesol : Les principales flores problématiques sur tournesol sont le xanthium, le chardon et le ray-grass. De plus en plus d'agriculteurs implantent des variétés VTH afin de gérer la pression grandissante du xanthium et du chardon. La stratégie est d'appliquer systématiquement du S-métolachlore (Mercantor Gold) en pré-levée pour gérer les graminées. Le S-métolachlore peut être associé à du métobromuron (Proman) pour renforcer l'action sur les dicotylédones. Ensuite les agriculteurs effectuent un ou deux rattrapages à base d'imazamox ou de tribénuron-méthyle pour gérer le chardon et le xanthium. Parmi les agriculteurs qui implantent des variétés VTH, une minorité n'effectue pas d'herbicide de pré-levée. En fonction du salissement, ils appliquent du cycloxydime pour gérer les graminées, et/ou des antidiicotylédones (imazamox ou tribénuron-méthyle) pour gérer le xanthium et le chardon. Ce choix d'éviter l'utilisation d'herbicide racinaire s'explique par la baisse d'efficacité du désherbage de pré-levée dans des conditions sèches au semis du tournesol .

De moins en moins d'agriculteurs sont dans une stratégie de pré-levée stricte sans utilisation de variétés VTH et donc d'antidiicotylédone post-levée. Ils effectuent préférentiellement un herbicide racinaire en prélevé systématique à base de S-métolachlore solo ou associé à la pendiméthaline, au métobromuron, ou au flurochloridone pour avoir un large spectre d'action. Certains agriculteurs, en très faible nombre, utilisent l'association dmta-p/pendiméthaline. Ces derniers associent du dakota-P avec de l'Atic-aqua afin d'augmenter les doses de pendiméthaline. Ce choix d'association DMTAP/pendiméthaline permette de répondre aux enjeux réglementaires avec un programme herbicide qui a une DVP (Dispositif Végétal Permanent) de 5 mètres.

Tableau 3 Stratégie désherbage sur tournesol

Stratégie	Prélevée	Post levée
Stratégie VTH prélevée + post levée <i>(De plus en plus utilisée)</i>	Mercantor Gold 1L (majorité) <i>ou</i> Mercantor Gold 1L + Proman 1L	VTH Clearsfield : Pulsar en 1 passage entre 0,8 et 1,2 L/ha ou en 2 passages entre 0,3 à 0,6 L/ha/passage VTH Express sun : Express en 1 passage à 45 g/ha ou Express en 2 passages à 20 g/ha/passage
Stratégie sans VTH Prélevée systématique <i>(De moins en moins utilisée)</i>	Mercantor gold 1 L + Inigo 0.8 à 1L <i>ou</i> Mercantor gold 1 L puis Racer 1 à 2L	



	ou Mercantor gold 1L + Pendaqua 1,5L ou Mercantor 1L ou Dakota-p 2L + Atic aqua 1,8 L (faible utilisation actuellement)	
Stratégie VTH post levée strict (peu utilisée)	X	Si pression graminée → Stratos 1L + Dash 1L Si pression xanthium ou chardon → Pulsar (VTH Clearfield) ou express (VTH express Sun) en 1 ou 2 passages (même dose que stratégie VTH)

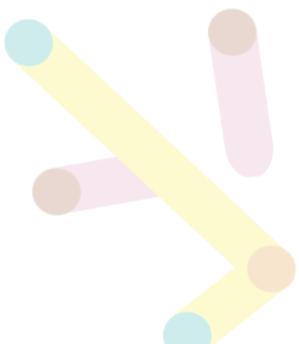
Colza : Les adventices problématiques sur colza sont le raygrass et la ravenelle.

La base de gestion du ray-grass est l'utilisation de la propyzamide en entrée hiver. L'ensemble des agriculteurs enquêtés intègre cette molécule à leur programme de désherbage. Les repousses de céréales, selon la pression à l'entrée de l'hiver, peuvent être gérées en supplément par du cycloxydime. Pour la gestion des dicotylédones, 3 grandes stratégies sont réalisées :

- Un désherbage pré-levée ou post levée précoce à base quinmerac/métaazachlore. Ce programme est de moins en moins pratiqué du fait des conditions climatiques sèches sur le mois de septembre et de nouvelles solutions chimiques.
- Un programme de désherbage plus ciblé sur la gestion des ravenelles avec l'utilisation d'isoxaben ou de mésotrione (associé ou non)
- Un programme à un seul passage associant la propizamide et l'aminopyralide.

Tableau 4 : Principaux programmes de désherbage sur colza

Stratégie	Pré ou post levé précoce	Post levé	Post levée Entré hiver
Dominante	Si pluie Novall 1,9 à 2,5L ou Anitop 2L ou Alabama 2L	Selon pression céréales Stratos 1L+ Dash 1L	Selon pression RG ou si pré ou post levée non effectuée Kerb 1,6L Ielo 1,5L



Minoritaire	X	Selon pression céréales Stratos 1L+ Dash 1L	Gestion ravenelle en 2 passages Callisto 0,15 à 0,2L Callisto 0,15 à 0,2L+ Cent7 0,2L	Kerb 1,6L Ielo 1,5L
-------------	---	--	---	------------------------

b) Maïsiculteurs

(1) Diversification des cultures :

Les assolements des maïsiculteurs sont principalement constitués de maïs (semences, grain, doux) pour des raisons technico-économiques. Les agriculteurs intègrent du soja pour diversifier la rotation et bénéficier des aides PAC. Ils implantent aussi du haricot vert en compléments de revenu. Les maïsiculteurs implantent peu de blé car cette culture n'est pas adaptée au sol limoneux/alluvions (hydromorphie) et elle n'est pas assez rentable pour amortir les charges. Le blé est principalement implanté dans les zones difficilement irrigables et pour isoler les maïs semences. La monoculture de maïs génère de fortes pressions en graminées estivales (panics, sétaires, digitaires) et en datura. Certains maïsiculteurs possèdent des parcelles dans des coteaux sans irrigation. Ces parcelles génèrent peu de revenu pour les exploitations en raison du plus faible potentiel agronomique. Les agriculteurs y simplifient la rotation avec une succession similaires aux céréaliers en sec (blé/orge/tournesol) ou convertissent les parcelles en luzerne AB. Sur ces parcelles, les maïsiculteurs sont aussi concernés par les problématiques de ray-grass et vulpin résistants.

(2) Raisonnement de l'interculture :

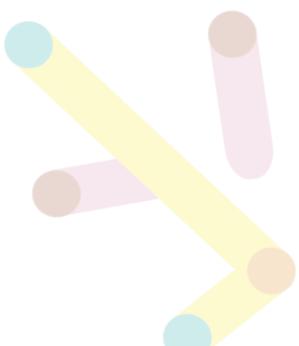
Les maïsiculteurs ont deux grandes stratégies de travail du sol :

- Une partie des agriculteurs maïsiculteurs effectue un labour sortie hiver avant le maïs en fonction du salissement. Ce labour peut être réalisé tous les ans voire tous les 2 à 3 ans selon le salissement.
- Une autre partie des agriculteurs sont dans une stratégie de non labour afin de protéger la fertilité du sol (notamment sur boulbènes). Ils effectuent systématiquement un décompactage en sortie hiver. Avant culture d'hiver, ils effectuent un travail du sol simplifié afin de limiter le temps de travail et les charges.

L'ensemble des agriculteurs implante des couverts végétaux sur au moins une partie de l'assemblage afin d'augmenter la fertilité du sol et bénéficier des aides PAC. L'espèce dominante est la féverole. Pour les maïsiculteurs en non labour les couverts sont implantés sur l'ensemble de l'assemblage avec une diversité d'espèces (féverole/triticale ou avoine/vesce) afin d'augmenter la fertilité du sol. Ils sont intéressés par le crédit carbone. Pour eux, l'idéal serait de tendre vers un système en semis direct afin d'augmenter encore plus la fertilité du sol et réduire les charges.

(3) Stratégie de gestion des adventices

- Adventices problématiques :



Adventices	Pression	Niveau de maîtrise	Cultures	Parcelle concernée
Graminées estivales (PSD)	Très forte	Maitrisé	Maïs grain, semences et doux Soja	Parcelle en plaine
Datura	Très forte	Partiellement/non maitrisé	Maïs grain, semences et doux Soja Haricots verts	Parcelle en plaine
Ray-grass vulpin, xanthium chardon	Très forte	Partiellement/non maitrisé	Blé Orge Tournesol	Parcelles en coteau non irriguée

- Leviers alternatifs :

Le labour et le faux semis sont les deux leviers alternatifs les plus utilisés. Les maïsiculteurs ont la possibilité de biner les cultures de printemps. Néanmoins, le binage n'est pas intégré dans la stratégie de désherbage. Il est davantage effectué pour enfouir les engrains et casser la croute de battance. Il existe plusieurs freins à la généralisation du binage : manque de main d'œuvre avec des temps d'intervention court (pluie), sensibilité à l'érosion et stimulation de la levée du datura. De plus, les bineuses ne sont pas forcément équipées des socs adaptés à la gestion des adventices avec des binages trop profonds. Les maïsiculteurs peuvent arracher le datura à la main pour les cultures sous contrats (haricot et maïs doux principalement).

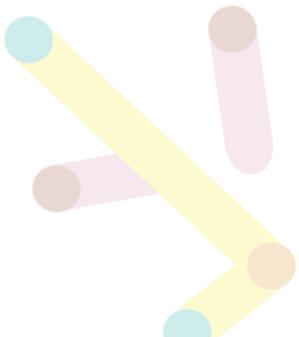
- Raisonnement lutte chimique en interculture et par culture

Les cultures sous contrats (maïs semence, maïs doux et haricots verts) poussent les maïsiculteurs à appliquer la préconisation des techniciens afin de respecter le cahier des charges de l'opérateur économiques et assurer les enjeux financiers et économiques autour de ces cultures à forte valeur ajoutée. Pour les cultures non contractualisées (maïs grain, céréales à pailles, soja...), les programmes herbicides sont construits avec un technicien coopérative/indépendant et l'expérience de l'agriculteurs.

Interculture : Selon le salissement, les agriculteurs appliquent du glyphosate. Il peut être effectué en sortie hiver et avant le semis des cultures de printemps. Les principales cibles sont les liserons des haies, le chiendent et les autres repousses. Plus les agriculteurs adoptent des pratiques simplifiées de travail du sol, plus l'utilisation du glyphosate est généralisée (y compris dans la destruction des couverts végétaux).

Maïs semences : Le maïs semence ne recouvre jamais le rang ce qui laisse la possibilité aux adventices de lever durant tout le cycle. Le maïs semence est plus sensible au risque de phytotoxicité qu'un maïs consommation. Les programmes d'herbicides sont construits en prenant en compte ces éléments. Les agriculteurs effectuent des prélevées systématiques pour gérer la forte pression en graminées estivales avec 3 grands programmes :

- Association S-métolachlore/mésotrione : Large spectre antigraminées et antidiicotylédones



- Association S-métolachlore/Dmta-p/isoxaflutole : Large spectre avec un renforcement antigraminées en associant le S-métolachlore/Dmta-p. Ce programme permet d'utiliser la mésotrione plus tard en post levé pour gérer les levées échelonnées de datura.
- Association S-métolachlore/ Dmta-p /isoxaflutoles/mésotrione : Large spectre avec un renforcement antigraminées en associant le S-métolachlore/Dmta-p et antidiicotylédones en associant isoxaflutoles/mésotrione

Les agriculteurs effectuent ensuite un ou deux rattrapages en fonction du salissement. Il peut être effectué avec un pulvérisateur équipé de jet dirigé pour limiter le risque de phytotoxicité du maïs semence. Le rattrapage, pensé à large spectre, se fait sur la base d'association nicosulfuron/mésotrione qui peut être complétée de dicamba (liserons), tembotrione et/ou tritosulfuron/prosulfuron selon les situations.

Tableau 5: Principaux programmes herbicides sur maïs semence

Prélevé systématique	Exemple de rattrapage en 1 ou 2 passages selon salissement
Camix 2,5L	Pampa 0,4L + Callisto 0,6
Dual gold 1L + Isard 0,5L + Merlin Flex 1,7L	ou Pampa 0,4L + Callisto 0,6 puis Calaris 0,9L + Biathlon 0,05 kg ou Elumis 0,75L + Banvel 0,2L puis Laudis 0,5 kg
Camix 2,5L + Isard 0,5L + Merlin Flex 1,7L	

Maïs grains : Les maïsiculteurs appliquent systématiquement du S-métolachlore en prélevée pour gérer la pression en graminées. Le S-métolachlore est appliqué seul, en association avec la mésotrione pour gérer les dicotylédones ou bien en association avec de la mésotrione et du dmta-p pour renforcer l'action sur graminées. Les maïsiculteurs adaptent le rattrapage en fonction du salissement avec un ou deux passages. Le rattrapage de base est constitué de l'association à large spectre nicosulfuron/mésotrione qui peut être complété de dicamba (liserons).

Tableau 6 Principaux programmes d'herbicides maïs grain pour les maïsiculteurs

Prélevée systématique	Post-levé
Camix 2,5L	
Dual gold 1L	Rattrapage selon salissement
Camix 2,5L + Isard 0,7L	

Maïs doux et haricots verts : Peu de producteurs de maïs doux et d'haricots vert ont été enquêtés ce qui limite les informations disponibles. Pour ces cultures, le datura doit être totalement maîtrisé pour limiter le risque de toxicité sur l'homme (alcaloïde).

Pour le maïs doux, le programme des agriculteurs est un herbicide racinaire en prélevé avec l'association S-métolachlore/mésotrione (Camix 2,5L/ha). Un rattrapage en post levée large spectre est ensuite effectué avec mésotrione et/ou nicosulfuron et/ou bentazone.

Pour le haricot vert, le programme des agriculteurs est un herbicide racinaire en systématique avec du S-métolachlore seul (Mercantor 1L) puis un rattrapage selon le salissement à base de Bentazone et/ou Imazamox et/ou cycloxydime.



Soja: Les programmes herbicides sont construits avec un technicien (coopérative/négoce/indépendant) et l'expérience de l'agriculteur. La stratégie dominante est d'effectuer un prélevé systématique à base de S-métolachlore pour gérer les graminées. Certains agriculteurs associent la pendiméthaline au S-métolachlore pour renforcer l'action sur les graminées et gérer quelques dicotylédones. Ceux-ci n'effectuent pas systématiquement de rattrapage. Cependant, de manière générale 95% des maïsiculteurs produisant du soja effectuent un rattrapage en 1 ou 2 passages à base d'imazamox pour gérer le xanthium et le chardon.

Une minorité des agriculteurs n'effectuent pas de traitement prélevé systématique. Ils appliquent du cycloxydime en post levé pour gérer les graminées avec l'utilisation de l'imazamox.

Tableau 7: Principaux programmes herbicide sur soja

Stratégie	Prélevée	Rattrapage
Stratégie prélevée + rattrapage (majoritaire)	Mercantor gold 1L (majoritaire) ou Mercantor gold 1L + Prowl 1,5L	Pulsar en 2 passages 0,6L/ha/passage ou Pulsar en 1 passage à 1.2 L/ha
Stratégie post levée stricte (minoritaire)	X	Stratos 1L + Pulsar 0.6L

Blé, orge et tournesol: Pour les cultures en coteaux, le raisonnement est identique aux céréaliers en sec. Selon le nombre d'hectares concernées, la stratégie de gestion des bioagresseurs sur les céréales de coteau est loin d'être prioritaire.

c) Céréaliers irrigants

(1) Diversification de cultures

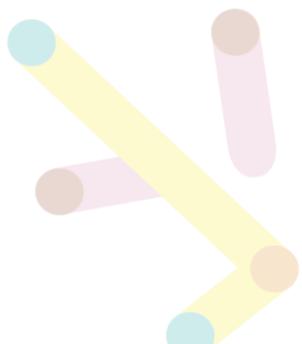
L'accès à l'eau permet aux céréaliers irrigants d'intégrer des cultures à fortes valeurs ajoutées dans l'assoulement avec notamment le maïs grain et le soja alimentaire en conventionnel ou en AB. Le choix de la culture à forte valeur ajoutée s'effectue en fonction de l'évolution du marché. Les conditions d'irrigation permettent d'avoir une succession de culture équilibrée avec une à deux cultures d'hivers pour deux cultures de printemps, cassant ainsi le cycle des adventices. Dans les parcelles non irriguées, les rotations sont similaires aux céréaliers en sec avec une succession blé/orge/tournesol.

(2) Raisonnement interculture

Dans les situations de forte pression en graminées, les céréaliers irrigants effectuent un labour en entrée hiver (argile) ou en sortie hiver (boulbène) avant une culture de printemps. Le labour ne revient pas avant 3-4 ans.

Quand la pression en ray-grass et/ou vulpin est faible, il n'y a pas de labour. Les agriculteurs privilégiennent un décompactage en profondeur.

Les agriculteurs implantent des couverts sur une grande partie des parcelles non labourées. Les couverts sont intégrés depuis quelques années comme un réel outil de production pour



améliorer l'infiltration de l'eau, pour structurer le sol, pour augmenter la matière organique etc... Les couverts sont plus diversifiés dans ce profil d'agriculteurs, même si la féverole reste dominante : féverole/Phacélie, avoine/vesce, moutarde/vesce/trèfle. Ces agriculteurs sont intéressés par la valorisation des couverts végétaux à travers des filières de carbone. Une minorité de céréaliers irrigants vont encore plus loin dans leur stratégie en couvrant 100% des sols l'hiver et en arrêtant le labour. Pour ces agriculteurs, l'amélioration de la fertilité du sol est au cœur de leur projet d'exploitations. Avant les cultures d'hivers, les agriculteurs simplifient le travail du sol avec un ou plusieurs déchaumages pour limiter les charges, réduire le temps de travail et effectuer des faux semis pour gérer le ray grass et levulpin.

Une autre minorité d'agriculteurs est dans une stratégie de semis direct sur culture d'hiver afin de limiter davantage les charges de mécanisation, le temps de travail, le risque d'érosion et la levée d'adventices.

(3) Gestions des adventices :

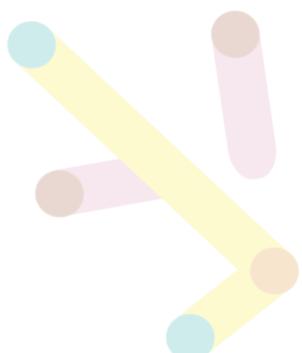
- Principales adventices

Les agriculteurs sont concernés par des problématiques de datura, de ray-grass et/ou de vulpin notamment pour les cultures à débouché alimentaires (alcaloïde du datura). La question de la gestion du datura pour les marchés alimentaires en agriculture biologique est une source d'inquiétude pour les agriculteurs.

Adventice	Pression	Niveau de maîtrise	Culture	Mode production	Parcelles concernées
Ray-grass (Résistant)	Très forte	Partielle voire non maîtrisé	Céréales à paille Colza	Conventionnel	
Vulpin (Résistant)	Forte	Partielle voire non maîtrisé	Céréales à paille Colza	Conventionnel	
Chardon	Forte (Localisé)	Partielle/non maîtrisé	Toutes	AB et conventionnel	Plus présent dans argilo-calcaire et dans la zone de la Gimone
Datura	Forte	Partielle/non maîtrisé	Maïs soja	AB et conventionnel	Tous
Xanthium	Forte	Partielle/non maîtrisé	Soja	AB	

- Leviers alternatifs

L'accès à l'eau permet à ce profil d'agriculteur de mieux équilibrer les rotations avec des alternances de cultures de printemps et d'hiver pensées en fonction des problématiques adventices. De manière générale, les agriculteurs privilégient des rotations à deux cultures d'hiver et deux cultures de printemps. Par ailleurs on peut observer des successions de trois cultures de printemps pour limiter la pression ray-gras et, inversement, trois cultures d'hiver pour limiter les pressions en panics, sétaires et digitaires (PSD).



Le labour est un levier peu utilisé par les céréaliers irrigant. Il est utilisé en dernier recours pour gérer certaines adventices (ray-grass notamment).

En agriculture biologique le désherbage mécanique est un levier fortement utilisé. Les agriculteurs intègrent le désherbage mécanique sur les cultures d'hiver et les cultures de printemps (herse étrille et bineuse). Sur soja irrigué, les désherbages mécaniques sont intensifiés avec au minimum 2 passage de bineuses avec des passages de herse étrille à l'aveugle et des passages de houes rotatives. En effet, pour les exploitations en AB, le soja irrigué est la base de leur rentabilité. Certains agriculteurs vont jusqu'à employer des saisonniers sur quelques jours afin de désherber manuellement le soja (notamment pour le datura). Le désherbage manuel a tendance à se développer sur l'ensemble des cultures de printemps en alimentation humaine

Les agriculteurs en déconversion AB (fortement représenté dans cette typologie) vont intégrer des stratégies de gestion adventice mixtes plus poussées que les agriculteurs traditionnels avec des utilisations quasi-systématiques du désherbage mécanique et une utilisation des herbicides en ultime recours.

- **Lutte chimique en interculture et par culture**

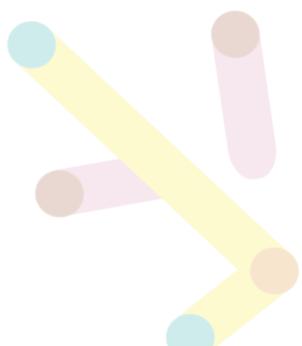
Cultures sous contrats (maïs popcorn, maïs semences...): au regard des enjeux financiers et économiques autour de ces cultures à forte valeur ajouté, les céréaliers irrigants appliquent la préconisation des techniciens afin de respecter le cahier des charges de l'opérateur économique. Pour les cultures non contractualisées (maïs grain, céréales à pailles, soja...), les programmes herbicides sont construits avec un technicien (coopérative/négoce/indépendant) et l'expérience de l'agriculteur. Les céréaliers irrigants adaptent les programmes herbicides en fonction des problématiques parcellaires.

Interculture : Les couverts végétaux étant intégrés de manière régulière dans les exploitations, le glyphosate n'est pas généralisé chez les céréaliers irrigants. Une minorité l'utilise de manière systématique en sortie hiver pour la destruction des couverts végétaux. Cependant la majorité privilégient le positionnement du glyphosate post destruction du CIPAN. ou au moment du semis de la culture suivante en fonction du salissement et notamment s'il y a des levées de graminées (ray-grass et PSD).

Blé, orge, colza et tournesol : Les stratégies de désherbages des céréaliers irrigants sont proches des céréaliers en sec (voir type : céréaliers en sec). Par contre, il y a une meilleure connaissance et prise en compte des problématiques parcellaires. Le programme de désherbage est adapté à la flore de la parcelle. Il n'est pas rare d'avoir trois ou quatre stratégies différentes de gestion adventices au sein d'une même exploitation.

Maïs grain : Les céréaliers irrigants privilégient le désherbage post levé précoce au stade 3 à 6 feuilles du maïs afin de pouvoir adapter le programme à flore présente sur la parcelle. Le programme de désherbage est généralement effectué en 1 passage. Le traitement est basé sur l'association s-métolachlore/mésotrione (Camix) pour gérer les levées échelonnées de graminées/datura. Selon la flore adventice présente et la pression, ce programme de base est renforcé avec :

- Une dose supplémentaire de mésotrione, pour la gestion du datura notamment
- Du nicosulfuron pour gérer les levées de panics, setaires, digitaires
- Du dicamba pour le liséron
- Du tritosulfuron ou prosulfuron pour la gestion des renouées



Une minorité d'agriculteur intègre des stratégies de gestion adventice sur maïs sans S-métolachlore. Ils utilisent alors des programmes uniquement à base de mésotrione et de nicosulfuron (cas de parcelle à très faible pression adventice) ou en substituant le S-métolachlore au dmta-p.

Tableau 8 programme herbicide maïs grain

Stratégie	Prélevée	Post levée 1	Post levée 2
Stratégie post levée stricte (majorité)	X	Camix 2,5L + Elumis 0,7L ou Camix 1,5L à 2.5L + Pampa 0.2 à 0,7L ou Camix 2L + Callisto 0,5L Selon les flores ajout de banvel 0.2L (liserons) ou Peack 10g (renoué)	Aucun rattrapage (majorité) Elumis 0,5L Ou Pampa 0,7L
Stratégie prélevée systématique (minoritaire)	Camix 2.5L Camix 2,5L + Isard 0,7L	Rattrapage selon salissement	

Maïs popcorn : Les variétés de maïs popcorn ont une vigueur de départ et un pouvoir recouvrement plus faible qu'un maïs consommation ce qui favorise le développement des adventices en début de cycle. Le maïs popcorn est plus sensible au risque de phytotoxicité qu'un maïs consommation. De plus, le datura doit être totalement maîtrisé afin de supprimer le risque de toxicité pour l'Homme (alcaloïde). Les programmes d'herbicides sont donc construits en prenant en compte l'ensemble de ces éléments.

Le programme classique des agriculteurs est effectué en deux passages. Une première application est effectuée en post-levé au stade 2/3 feuilles du maïs popcorn. Le programme est adapté en fonction de la flore mais il est généralement composé d'un antigraminées foliaire (nicosulfuron) associé à un antidiicotylédones (mésotrione ou tembotrione). Une deuxième application est ensuite effectuée au stade 6 feuilles du maïs avec une association S-métolachlore/mésotrione (Camix 2,5L).

L'objectif est de retarder au maximum l'application des herbicides racinaires S-métolachlore/mésotrione afin d'augmenter la rémanence de ces produits sur les levées échelonnées de graminées et datura, le temps que le maïs popcorn recouvre le rang. Un nicosulfuron peut être associé au Camix si les graminées estivales se sont développées entre la première et la deuxième application. En cas de forte pression en liserons, du dicamba peut être associé lors de la première ou de la seconde application. Sur des parcelles avec une pression historique importantes en graminées difficiles, le programme peut être renforcé avec un prélevé antigraminées racinaire au semis et/ou avec l'application de deux antigraminées racinaire (dmta-p et S-métolachlore).

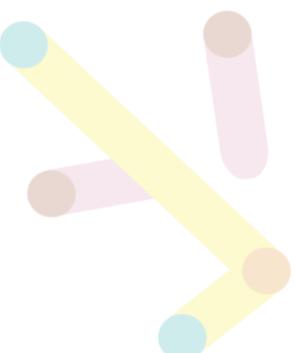


Tableau 9 : principaux programmes herbicides sur maïs popcorn

Stratégie	Prélevé	3 feuilles	6 Feuilles
Programme classique (majorité)		Pampa 0,5L + Logano 0,4L	Camix 2,5L
Forte pression graminée (minoritaire)	Isard 1L		Pampa 0,7L + Camix 2,5L + Banvel 0,2L

Maïs semence : La stratégie de désherbage du maïs semence est similaire à l'ensemble des profils d'agriculteurs ayant accès à l'eau. Le programme de désherbage est principalement construit dans un cahier des charges à appliquer selon la sensibilité des lignées.

Soja : Les programmes herbicides sont proches de ceux décrits pour les maïsiculteurs. Il y a une adaptation du programme selon la flore de la parcelle et les cahiers des charges alimentaires. La stratégie de base est l'utilisation de l'imazamox en deux passages. Si la pression graminée est forte, le programme est renforcé avec un passage en pré-lévée à base de S-métolachlore. S'il s'agit du soja alimentaire, les programmes sont renforcés avec la bentazone pour la gestion du datura. De manière générale, le désherbage manuel peut être réalisé pour arracher le datura.

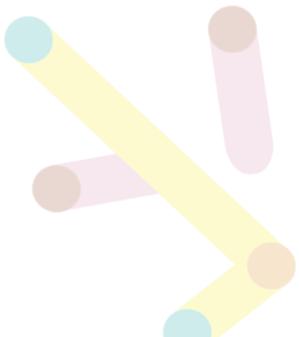
Stratégie	Prélevée	Rattrapage
Stratégie prélevée + rattrapage	Mercantor gold 1L (majoritaire) ou Mercantor gold 1L + Prowl 1,5L	Pulsar en 2 passages 0,6L/ha/passage + bentazone 0,8 Kg/ha
Stratégie post levée stricte	X	Stratos 1L + Pulsar 0,6L

d) Polyculteurs

(1) Diversification des cultures

Les polyculteurs se concentrent principalement sur le(s) atelier(s) à très forte(s) valeur(s) ajouté(s) (semences, légumes pleins champs, cultures pérennes...) car c'est la base de la rentabilité de l'exploitation.

Les polyculteurs produisant des cultures pérennes et des légumes plein champs gèrent indépendamment ces cultures et leur atelier grandes cultures. Ces derniers génèrent beaucoup de travail. Les polyculteurs simplifient alors le reste de l'assolement avec une rotation similaire aux céréaliers en sec (blé/ogrè/tournesol).



Les polyculteurs producteurs de maïs semence, mettent en place une rotation à dominance de cette culture sur les parcelles irrigables, entraînant de fortes pressions en graminées estivales (panics, sétaires et digitaires) et datura. Lorsque la pression est trop élevée, les agriculteurs implantent un blé pour casser le cycle des adventices. La production de maïs semence génère moins de revenu et de temps de travail que les ateliers de cultures pérennes et légumes plein champs. Ainsi, ces producteurs de semences s'investissent davantage sur l'atelier grandes cultures que ceux qui font de la vigne ou des légumes plein champs.

(2) Raisonnement de l'interculture

L'interculture est pensée différemment selon la culture à valeur ajoutée mise en place sur l'exploitation.

- Les polyculteurs producteurs de cultures pérennes et de légumes plein champs

Les agriculteurs de cette catégorie n'implantent pas de couverts végétaux par manque de temps. Ils préfèrent se concentrer sur la production, la transformation et la commercialisation de leur production à forte valeur ajoutée.

Comme ces ateliers sont déconnectées de l'atelier grandes cultures, les couverts végétaux apportent peu de plus-value.

Cependant, la majorité intègre une couverture partielle de l'inter-rang en arboriculture et en vigne. Les pratiques les plus généralisées sont l'enherbement un rang sur deux soit spontané ou avec un semis de couverts végétaux (féverole/trèfles).

- Les polyculteurs producteurs de semences :

Cette catégorie implante d'avantage de couverts végétaux. Le couvert végétal est un réel outil de production intégré dans la stratégie de production de l'agriculteur afin d'optimiser la production. L'espèce majoritaire est la féverole. Au niveau du travail du sol, les polyculteurs effectuent un labour ou un décomptage en fonction de la pression en ray Grass.

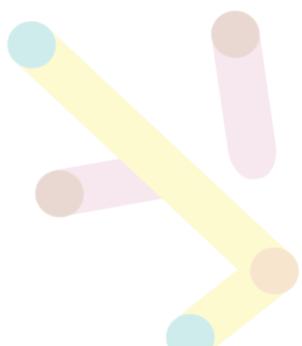
Avant les cultures d'hiver, ils effectuent un travail du sol simplifié pour limiter le temps de travail, réduire les charges et faire des faux semis.

Avant les cultures d'hiver de semences (colza et orge), les polyculteurs effectuent un labour afin de limiter la pression en raygrass. Le labour est généralement préconisé par l'opérateur économique (voire directement inscrit dans le cahier des charges de production).

(3) Gestion des adventices

- Adventices problématiques :

Adventices	Pression	Niveau de maîtrise	Cultures	Parcelles concernées
Graminées estivales (PSD)	Très forte	Maitrisé	Maïs (semences, popcorn)	Parcelle équipée d'irrigation



Datura	Forte	Partiel/non maîtrisé	Maïs Soja alimentaire	Parcelle équipée d'irrigation
Ray-grass vulpin, xanthium chardon	Forte	Partiel/non maîtrisé	Blé Orge Tournesol	Parcelles en coteau non irriguée

- Leviers alternatifs :

Les leviers alternatifs mobilisés par les polyculteurs sont semblables aux profils céréaliers en sec et céréaliers irrigant. Sur les systèmes de culture en sec, les leviers alternatifs mobilisés sont peu nombreux comme pour les céréaliers en secs, car l'objectif est de limiter temps de travail.

Pour les cultures contractualisées, le désherbage mécanique est fortement intégré, d'autant plus pour les légumes pleins champs, avec un nombre de passages de bineuse (voire herse étrille et houe rotative) important.

- Lutte chimique en interculture et en culture

Cultures sous contrats (maïs semences, popcorn...) : au regard des enjeux financiers et économiques autour de ces cultures à forte valeur ajoutée, les polyculteurs appliquent la préconisation des techniciens afin de respecter le cahier des charges de l'opérateur économique. Pour les cultures non contractualisées (maïs grain, céréales à pailles, soja...), les programmes herbicides sont construits avec un technicien (coopérative/indépendant) et l'expérience de l'agriculteur.

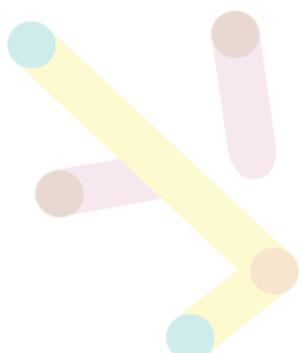
Interculture : Pour les systèmes de culture en sec, la gestion de l'interculture est proche des céréaliers en sec avec une optimisation du temps de travail. Les systèmes de cultures irriguées qui intègrent des cultures sous contrat à forte valeur ajoutée concentrent le temps de travail de l'agriculteur. Hormis le maïs semence, l'agriculteur va privilégier le travail du sol profond ou labour selon le niveau de salissement et les conditions climatiques de l'année.

Maïs semence et maïs pop-corn : Les programmes herbicides sont similaires aux autres profils d'agriculteurs et liés aux cahiers des charges de production.

Maïs grains : Les polyculteurs ont deux stratégies de désherbages sur maïs grains qui ont toutes les deux l'objectif de limiter le temps de travail sur cette culture économiquement secondaire pour eux.

Une partie des polyculteurs ont une stratégie similaire aux maïsiculteurs avec des prélevées systématiques à base de s-métolachlore et de mésotrione afin de couvrir un large spectre. Ils effectuent ensuite un rattrapage selon le salissement. Il n'y a pas d'adaptation du programme à la parcelle.

Une autre partie des polyculteurs a une stratégie similaire aux céréaliers irrigants. Ils effectuent un désherbage post levé au stade 3 à 6 feuilles du maïs afin de pouvoir adapter le programme à la flore présente sur la parcelle. Le programme désherbage est généralement effectué en 1 passage. Le traitement de base est l'association S-métolachlore/mésotrione (camix) pour gérer les levées échelonnées de graminées/datura et pour détruire les autres dicotylédones. En fonction des dicotylédones, les agriculteurs ajoutent du dicamba pour gérer le lisuron ; ou du prosulfuron/tritosulfuron pour gérer les renouées liseros et les oiseaux.



Stratégie	Prélevée	Post levée 1	Post levée 2
Stratégie post levée stricte (moitié des polyculteurs)	X	Camix 2,5L + Elumis 0,7L ou Camix 1,5L à 2,5L + Pampa 0,2 à 0,7L ou Camix 2L + Callisto 0,5L Selon les flores ajout de banvel 0,2L (liserons) ou Peack 10g (renoué)	Aucun rattrapage (majorité) Elumis 0,5L Ou Pampa 0,7L
Stratégie prélevée systématique (moitié des polyculteurs)	Camix 2,5L Camix 2,5L + Isard 0,7L	Rattrapage selon salissement	

Soja : La gestion du soja est identique à celle des céréaliers irrigants

Légumes plein champs : le nombre limité de molécules disponibles sur ces cultures amène à une stratégie de gestion mixte des adventices avec du désherbage mécanique. Généralement les programmes herbicides se limitent à un désherbage prélevé à base de pendiméthaline ou S-métolachlore puis un rattrapage d'herbicide foliaire à base de dim. Ce programme de désherbage est complété au minimum par deux binages.

Blé, orge, tournesol, colza : La stratégie est identique aux céréaliers en sec.

e) Polyculteurs éleveurs

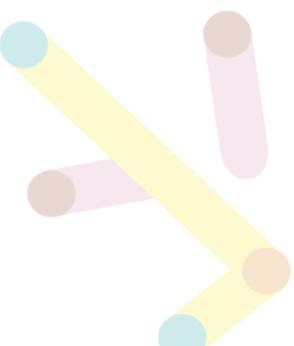
(1) Diversification des cultures

Le système de culture des polyculteurs-éleveurs est similaire au polyculteurs producteurs de semence pour les parcelles équipées d'irrigation. Il y a une rotation à dominante de maïs semence sur les parcelles équipées d'irrigation. Ce système de culture génère de fortes pressions en graminées estivales (panics, sétaires et digitaires) et en datura. Lorsque la pression est trop élevée, les agriculteurs implantent un blé pour casser le cycle des adventices. Le reste de l'assolement est construit avec l'objectif de nourrir le troupeau et en fonction de l'évolution du marché.

Dans les parcelles non irrigables, les polyculteurs éleveurs intègrent des prairies temporaires pour nourrir le troupeau. Ces prairies temporaires limitent la pression en adventice.

(2) Raisonnement de l'interculture

Avant les cultures de printemps, les polyculteurs éleveurs labourent ou décompactent le sol en fonction de la pression en adventice. Avant les cultures d'hiver, ils effectuent un travail du sol simplifié (effet faux semis) afin de limiter le temps de travail et de réduire les charges.



Les polyculteurs implantent des couverts avant le maïs semence afin d'optimiser la production. Ils implantent aussi des méteils pour nourrir le troupeau avec des mélanges de graminées et légumineuses (avoine, triticale, pois, vesce...).

(3) Gestion des adventices :

- Adventices problématiques

Tableau 10 Adventices problématiques pour les polyculteurs éleveurs

Adventices	Pression	Niveau de maîtrise	Cultures	Parcelles concernées
Graminées estivales (PSD)	Très forte	Maitrisé	Maïs (semences, popcorn)	Parcelle équipée d'irrigation
Datura	Forte	Partiellement/non maitrisé	Maïs Soja alimentaire	Parcelle équipée d'irrigation
Rumex	Modéré	Partiellement/non maitrisé	Prairie permanente et temporaire	Dans les boulbènes
Ray-grass vulpin, xanthium chardon	Modéré	Maitrisé	Blé Orge Tournesol	Parcelles en coteau non irriguée

- Leviers alternatifs

Les leviers alternatifs sont similaires à ceux déployés par les céréaliers en sec et les céréaliers irriguant selon leurs accès à l'eau. Globalement le temps disponible est faible pour mettre en place de la lutte mécanique. Ils privilégient la diversification de culture avec l'insertion des prairies dans la rotation quand cela est possible.

- Lutte chimique en interculture et en culture

Pour les cultures sous contrat, comme pour le maïs semence, les polyculteurs appliquent la préconisation des techniciens afin de respecter le cahier des charges de l'opérateur économique et de répondre aux enjeux financiers et économiques autour de ces cultures à forte valeur ajoutée. Pour les cultures non contractualisées (maïs grain, céréales à pailles, soja...), les programmes herbicides sont construits avec un technicien de coopérative/négocios.

Pour le maïs grains, la stratégie des polyculteurs éleveurs est similaires au polyculteurs où une partie des agriculteurs traitent en prélevée systématique et une autre partie en post levée stricte (voir partie polyculteurs).

Une minorité des polyculteurs éleveurs n'appliquent pas de chloroacétamides, notamment le s-métolachlore et le dmta-p. Ils ont une stratégie de post levée stricte en un passage. Ils appliquent l'association nicosulfuron/mésotrione (ou tembotrione) afin d'avoir un large spectre d'action. Cette association peut être complétée avec du dicamba, du thiencarbazone et/ou de prosulfuron selon les situations.

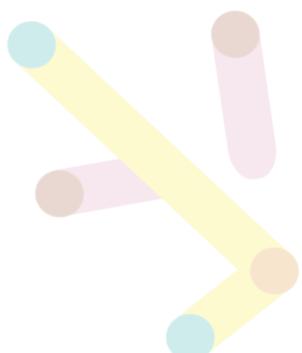


Tableau 11 programme de désherbage maïs grain

Stratégie	Prélevée	Post levée 1	Post levée 2
Stratégie post levée stricte (majorité)	X	Camix 2,5L + Elumis 0,7L ou Camix 1,5L à 2.5L + Pampa 0.2 à 0,7L ou Camix 2L + Callisto 0.5L Selon les flores ajout de banvel 0.2L (liserons) ou Peack 10g (renoué)	Aucun rattrapage (majorité) Elumis 0,5L Ou Pampa 0,7L
Stratégie prélevée systématique (majorité)	Camix 2.5L ou Camix 2,5L + lsard 0,7L	Rattrapage selon salissement	
Stratégie post levée stricte sans chloroacétamide (minorité)		Pampa 0,5 à 0,7L+ Callisto 0,5L (+ Banvel 0,2L si liserons) ou Elumis 1L (+ Banvel 0,2L si liserons) Pampa 0,5L + Capreno 0,3L	

Maïs semence : Les programmes herbicides sont similaires aux maïsiculteurs et céréaliers irrigants.

Blé, orge, tournesol, colza : La stratégie est similaire aux céréaliers en sec.

f) Eleveurs et Eleveurs polyculteurs

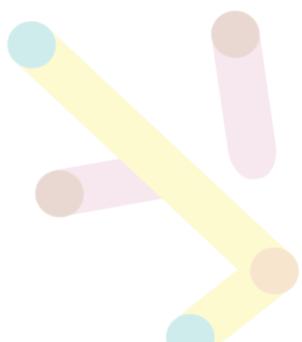
(1) Diversification des cultures :

Les éleveurs et éleveurs polyculteurs se concentrent principalement sur le fonctionnement de(s) atelier(s) d'élevage(s). L'élevage est leur véritable passion. L'assolement est construit pour nourrir le troupeau avec principalement des céréales à paille et des prairies. Les prairies sont intégrées dans la rotation ce qui limite la pression en adventice. Les éleveurs ont des surfaces élevées en prairies et faibles en cultures. Les éleveurs polyculteurs ont des surfaces plus importantes de cultures.

Sur des parcelles à bon potentiel et équipées d'irrigation, les agriculteurs peuvent avoir une rotation à dominante maïs pour nourrir le troupeau. Ces parcelles représentent une très faible surface. Les éleveurs et éleveurs-polyculteurs sont concernés par des problématiques de rumex notamment sur les prairies qui n'entrent pas dans la rotation.

(2) Raisonnement de l'interculture :

Les polyculteurs-éleveurs et éleveurs implantent peu de couverts par manque de temps. Les couverts végétaux intégrés en interculture sont essentiellement à destination de l'alimentation des troupeaux. Ils sont composés principalement de ray-grass fourrager



(pratique en perte de vitesse) et de méteils. La pratique du labour est généralisée car elle se présente comme une solution de facilité, notamment pour les reprises des semis de maïs après l'ensilage ou l'enrubannage des méteils/ray-grass.

(3) Gestion des adventices :

- Adventices problématiques

Adventices	Pression	Niveau de maitrise	Cultures	Parcelles concernées
Datura	Forte	Partiel/non maîtrisé	Maïs Soja alimentaire	Parcelle équipée d'irrigation
Ray-grass	Modéré	Partiel	Céréales à pailles	
Rumex	Forte	Partiel/non maîtrisé	Prairie permanente et temporaire	Boulbènes
Chardon	Modéré	Maitrisé	Prairies Céréales à pailles	Argile

- Leviers alternatifs

Le principal levier alternatif intégré est la mise en place de prairies temporaires dans la rotation. Cela permet notamment une gestion du ray-grass et du chardon.

- Lutte chimique en interculture et en culture

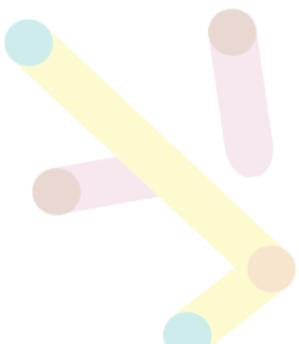
Les éleveurs appliquent très peu d'herbicides car la majorité de l'assolement est en herbe.

Les programmes herbicides sont construits avec un technicien de coopérative/négoce. Certains éleveurs délèguent totalement la préconisation des herbicides aux conseillers.

Maïs grain/ensilage : Les programmes herbicides des éleveurs et éleveurs-polyculteurs sont similaires au polyculteurs éleveurs avec 3 grandes stratégies : pré-levée systématique, post-levée stricte avec l'utilisation de S-métolachlore et post-levée stricte sans utilisation de S-métolachlore.

Les éleveurs et polyculteurs éleveurs utilisent moins de S-métolachlore. Il y a davantage de programme à base de nicosulfuron et mésotrione seulement, en un unique passage.

Ils des niveaux de salissement en graminées plus importants sur le maïs à destination de l'élevage. L'utilisation de chloroacétamide type S-métolachlore ou Dmta-p se limite aux parcelles les plus infestées en PSD. Les programmes de post-levée sont souvent renforcés par l'utilisation de dicamba pour gérer le liseron.



Stratégie	Prélevée	Post levée 1	Post levée 2
Stratégie post levée stricte (équivalent)	X	Camix 2,5L + Elumis 0,7L ou Camix 1,5L à 2.5L + Pampa 0.2 à 0,7L ou Camix 2L + Callisto 0,5L Selon les flores ajout de banvel 0.2L (liserons) ou Peack 10g (renoué)	Aucun rattrapage (majorité) Elumis 0,5L Ou Pampa 0,7L
Stratégie prélevée systématique (équivalent)	Camix 2.5L Camix 2,5L + Isard 0,7L	Rattrapage selon salissement	
Stratégie post levée stricte sans chloroacétamide (équivalent)		Pampa 0,5 à 0,7L+ Callisto 0,5L (+ Banvel 0,2L si liserons) ou Elumis 1L (+ Banvel 0,2L si liserons) ou Pampa 0,5L + Capreno 0,3L	

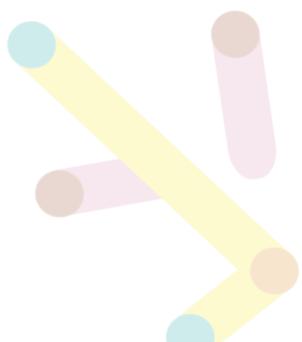
Blé, orge : La stratégie est similaire aux céréaliers en sec

4. Avis GIP-LIA

Pour les céréales à pailles le manque de temps disponible des agriculteurs, couplé aux difficultés de réussites des cultures de printemps, amène à une simplification des systèmes de culture vers deux à trois cultures d'hiver pour une culture de printemps (ratio 3/1). Cela est propice aux développements de fortes pressions en ray-grass et vulpin qui deviennent multi-résistants. Ainsi, les programmes herbicides vont s'orienter vers plus d'utilisation d'herbicides racinaires en entrée hiver pour la gestion spécifique de ces adventices sur les céréales d'hiver, et plus particulièrement le blé tendre. Il sera difficile de répondre aux enjeux réglementaires sur les DVP, la qualité de l'eau et la gestion des adventices. Les systèmes de culture de coteau en sec seront les plus impactés.

Pour le colza, les stratégies herbicide citées par les agriculteurs sont centrées sur l'utilisation d'herbicides racinaires en pré ou post levée précoce (à base de metazachlore). On constate également que les stratégies s'orientent de plus en plus vers des herbicides foliaires, avec notamment l'usage de phytohormone comme l'Arylex. Ces nouvelles stratégies de désherbage permettront de limiter le risque de transfert du métazachlore.

Pour limiter le développement du ray-grass ou vulpin, certains souhaitent utiliser le colza en associant un herbicide racinaire à base de propyzamide (stratégie d'alternance de substances actives). Même si cette stratégie est tentante, elle présente des limites. En effet, le ray-grass et le vulpin lèvent en même temps que le colza, et deviennent donc difficilement gérables avec des leviers de luttes mécaniques. De plus, les programmes herbicides colza à base de



propizamide sont partiellement efficaces. Ainsi, dans le meilleur des cas, le ray-grass peut être maîtrisé, mais jamais éradiqué dans les systèmes de productions agricoles gersois.

Pour le soja, l'enjeu de demain passe par une bonne maîtrise du désherbage, que ce soit dans son positionnement ou dans sa composition. En effet, les stratégies mises en place doivent être positionnées en fonction des risques de transfert vers les eaux et favoriser un fractionnement d'herbicide foliaire à base d'imazamox. Au-delà de la gestion adventice, d'autres problématiques techniques de gestion des ravageurs peuvent potentiellement mettre en péril la production de cette culture (Pyrale du haricot, punaises, héliothis).

Pour le tournesol, l'arrêt du S-métolachlore, accompagné de la nouvelle réglementation DVP pour les autres herbicides racinaires, amène les producteurs à s'orienter vers des variétés VTH avec une gestion en post-levée du désherbage, ou à substituer l'utilisation du S-métolachlore par le Dmta-p. Cette spécialisation pourrait entraîner, à court terme, l'apparition de résistances et des impasses techniques, ainsi qu'une dégradation de la qualité de l'eau avec des molécules dont le risque de transfert est élevé. Il est donc important de maintenir une diversité d'approche de désherbage adaptées selon la position de la parcelle et des cours d'eau. Sur la culture de tournesol, la simplification des préconisations de gestion aboutira à des impasses sur les exploitations.

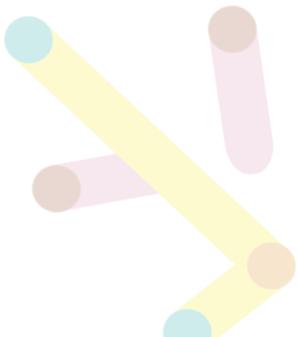
Pour le maïs, l'arrêt du S-métolachlore va faire apparaître des impasses techniques sur des flores problématiques particulièrement sélectionnées en systèmes de monoculture de maïs. Par exemple, le Panic Faux Millet et la famille des setaires sont de plus en plus résistants dans certaines zones et certains produits de post-levée de la famille des Sulfonylurées (Nicosulfuron) sont de moins en moins efficaces. Sans S-métolachlore, leur gestion sera difficile sans une modification des systèmes de production car, même si d'autres herbicides racinaires (dmta-p) sont utilisés en substitution, le risque de résistance et d'impasse technique est réel, présentant un fort risque de dégradation de la qualité de l'eau.

Globalement, et selon les profils d'agriculteurs, les stratégies de désherbage risquent de se concentrer sur quelques molécules.

Les agriculteurs plutôt spécialisés en culture d'hiver (céréaliers en sec) risquent de concentrer leurs stratégies de désherbage sur la gestion du ray-grass, en ayant recours principalement au prosuflcarbe et au chlortoluron.

Pour les agriculteurs spécialisés en culture de printemps (maïsiculteurs et polyculteurs), il faudra être vigilant sur les programmes de désherbage de substitution du S-métolachlore qui entraîneraient de nouveaux risques de transfert sur d'autres molécules de famille chimique proches comme le DMTA-P.

5. Constats globaux de la situation agricole et enseignements à tirer pour la définition d'actions



1^{er} constat : Sur tous les types d'exploitations, les agriculteurs ressentent une pression administrative forte. La réglementation est généralement mal comprise ou difficilement applicable agronomiquement sur le terrain (ex. mesures obligatoires d'abattages, ZNT et DVP, dates réglementaires pour les couverts ou la fertilisation azotée), ce qui provoque une crainte du contrôle et plus généralement une défiance vis-à-vis des institutions publiques. Les aides publiques sont inégalement réparties et n'accompagnent pas les exploitations les plus fragiles (diminution des aides PAC pour les éleveurs, aides à l'investissement non adaptées, ...). Sur le long terme, cela peut porter atteinte à la stabilité de l'agriculture gersoises. . Les critères d'accès aux aides sont également peu lisibles et incohérents par rapport aux réalités des systèmes de production a priori visés. Alors qu'il y a un réel besoin de venir renforcer la stratégie des exploitations, les aides sont souvent demandées par opportunisme (luzerne, coriandre etc).

La chambre d'agriculture 32 est bien identifiée par les agriculteurs pour les renseigner et les accompagner sur les questions réglementaires, d'aménagements autour de l'accès à l'eau et des aides publiques.

Ces éléments nous permettent d'affirmer :

- ⇒ La nécessité de proposer des dispositifs d'aides simples, et adaptés aux contextes réels des exploitations agricoles
- ⇒ La nécessité de mieux informer et d'expliquer l'origine des réglementations et de la qualité de l'eau locale
- ⇒ L'intérêt de définir et de suivre des objectifs de résultats à l'échelle du territoire pour faciliter l'adhésion des agriculteurs, au lieu d'afficher des objectifs de moyens - perçus comme des contraintes - à l'échelle d'une exploitation.

2^{ème} constat : La majorité des agriculteurs est sensible aux problématiques de qualité d'eau et identifie également les limites de certaines pratiques sur l'exploitation et le besoin d'évoluer. Cependant, ils sont isolés techniquement, et parfois même, socialement. L'appui technique qu'ils reçoivent se limite à de la préconisation sur les produits phytosanitaires de leur technicien de coopérative/négoce/indépendant.

Les éleveurs ont très peu d'appui sur la gestion technique végétale, et ils sont isolés dans les territoires où leur densité est faible.

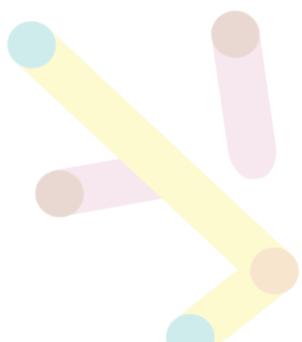
De plus, beaucoup d'agriculteurs ne prennent pas de recul vis-à-vis de leurs pratiques et plus globalement sur leur stratégie d'exploitation, par manque de temps et par habitude. Pourtant, les problèmes qu'ils rencontrent ne sont pas toujours de l'ordre technique mais d'ordre organisationnel, relationnel et/ou économique.

Suite à ces constats, il sera important :

- ⇒ de développer de l'accompagnement technique à la parcelle pour recréer de la confiance dans l'acte de production et sécuriser les pratiques
- ⇒ de proposer un service d'accompagnement à la réflexion stratégique

Ce qui est en jeu dans ces approches est l'établissement d'une vraie relation de confiance fondée sur l'écoute et la compréhension des problèmes vécus par les agriculteurs pour construire des solutions avec eux.

3^{ème} constat : 90% des exploitations s'inscrivent dans des circuits de commercialisation traditionnels via les coopératives et les négocios. Certains sont liés à un seul opérateur - et dépendants de ce même opérateur.



Aujourd’hui, le paysage des filières n'est pas sécurisant pour les agriculteurs. En effet, les opérateurs n'ont pas de stratégie permettant de garantir des marchés valorisants pour les cultures du territoire. Les marchés de l'agriculture biologique sont très perturbés, ce qui ajoute de l'insécurité aux agriculteurs. Les produits animaux se retrouvent davantage sur des circuits plus courts voire locaux, sans que pour autant cela suffise à sécuriser la filière.

En parallèle, les filières n'intègrent pas suffisamment les enjeux des territoires (changement climatique, qualité de l'eau). De plus, certains cahiers des charges, en lien avec des contrats de production, incitent à une utilisation élevée de produits phytosanitaires et de fertilisants pour sécuriser les rendements et la qualité de la production.

Le contexte global des filières n'est donc pas facilitant pour travailler les enjeux qualité de l'eau.

Pour autant, le fait que la grande majorité des opérateurs économiques travaillant avec les agriculteurs du Gers sont également gersois et engagés dans ce territoire est une opportunité réelle pour une meilleure prise en charge de ces questions.

De ces constats, nous pouvons proposer les pistes suivantes :

- ⇒ Travailler à court terme sur la sécurisation et le développement de marchés de niches en intégrant les enjeux de qualité de l'eau à l'échelle de territoires agricoles cohérents (notamment pour les éleveurs)
- ⇒ Ouvrir un débat avec les opérateurs des filières traditionnelles sur leur rôle vis-à-vis des enjeux de qualité d'eau (en particulier la filière Maïs)
- ⇒ Sécuriser les marchés AB et intégrer les enjeux de qualité de l'eau
- ⇒ Intensifier, avec les opérateurs gersois, l'appropriation des enjeux de territoires pour continuer à valoriser l'image de l'agriculture gersoise

